

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29° SEANCE

Séance du Dimanche 1^{er} Décembre 1974.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 2245).
2. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2246).

Départements d'outre-mer :

MM. Maurice Blin, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Jean-Marie Virapoullé, François Duval, Louis Namy, Léopold Heder, Georges Repiquet, Marcel Gargar.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Georges Marie-Anne, le secrétaire d'Etat.

Adoption des crédits.

Territoires d'outre-mer :

MM. Maurice Blin, rapporteur spécial ; Albert Pen, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Paul Guillard, Louis Namy, Baudouin de Hauteclocque, Lionel Cherrier.

★ (1 f.)

Sur les crédits :

Amendement n° 64 de M. Albert Pen. — MM. Robert Schwint, René Monory, au nom de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat. — Rejet au scrutin public.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 2275).

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [N^{os} 98 et 99 (1974-1975)].

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des affaires des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'examiner les grandes lignes du budget des départements d'outre-mer, il semble qu'il faille faire un rapide survol de leur situation économique, non pas, à vrai dire, que celle-ci ait beaucoup évolué en un an.

Les caractéristiques de ces départements vous sont connues : ce sont celles de pays en voie de développement. On peut dire que l'écart entre l'expansion économique, d'une part, et le taux de démographie, même tempéré, d'autre part, reste grand. Quant à l'emploi, vous le savez, le chômage partiel ou total affecte encore près de 20 à 25 p. 100 de la population active. Le secteur tertiaire occupe 60 p. 100 de cette dernière. Enfin, la balance commerciale de ces départements est régulièrement et largement déficitaire. Cette situation est encore aggravée du fait de la concurrence des pays du tiers-monde à charges salariales et sociales moins élevées. Enfin, et très précisément durant l'année qui s'achève, ces départements ont subi les effets des aléas du commerce mondial. Ils ont connu un renchérissement sérieux de leurs importations et l'impact des grands courants internationaux entraîne une altération de leurs équilibres sociaux et économiques traditionnels.

Cependant, sur cette toile de fond brossée à grand traits, il convient de faire ressortir quelques points dont certains sont positifs.

En matière agricole, les deux données de base — il en est d'autres, mais je simplifie — sont le sucre et l'ananas, qui ont connu une conjoncture moins favorable qu'au cours des années passées.

En ce qui concerne le sucre, la conjoncture déficitaire mondiale et le nouveau régime des quotas de la Communauté économique européenne ne peuvent que favoriser le développement de son industrie, mais il faut souligner le coût élevé des équipements de transformation. C'est un investissement lourd qui suppose des capitaux, et ceux-ci ne sont pas toujours présents.

Il faut également souligner le décalage entre production, d'une part, et transformation, d'autre part. Aux Antilles, ce décalage s'opère aux dépens de la transformation ; à La Réunion, c'est l'inverse : il s'opère plutôt aux dépens de la production.

Quant à l'ananas, s'il est frais, il connaît la concurrence africaine ; s'il s'agit de conserves, son sort dépend largement des relations que la Communauté économique européenne établira avec les pays tiers.

Un fait reste certain, c'est que la part de l'agriculture dans l'économie des départements d'outre-mer, qui a sérieusement diminué au cours des années soixante, ne s'accroît pas.

En ce qui concerne une autre branche importante d'activité, le tourisme, il faut souligner qu'un gros effort d'équipement a été réalisé au cours de l'année écoulée. Il s'est traduit, par exemple, par le doublement, en trois ans, de la fréquentation touristique dans les Antilles.

Mais quelle que soit la satisfaction qu'on éprouve en constatant le développement d'une branche importante — lequel représentera sans doute l'essentiel de l'essor économique de ces départements — il faut regretter certaines erreurs en matière d'infrastructure qui n'ont pas permis de rentabiliser, comme il aurait été souhaitable, des projets importants : le fait que, trop souvent, les hôtels construits solent des hôtels de haut luxe, aux dépens d'une clientèle plus modeste ; le fait encore, hélas ! que le renchérissement du coût du trafic aérien risque, au moins en ce qui concerne la fréquentation européenne — qui, vous le savez, pour les Antilles, intervient à raison de 40 p. 100 — de gêner son développement. Enfin, il faut déplorer que les étrangers se montrent réticents lorsqu'il s'agit d'investir aux Antilles pour favoriser l'équipement touristique.

Troisième et dernier volet de la situation économique : l'investissement industriel. Il est indispensable, à la fois, nous le savons tous, pour fixer la main-d'œuvre excédentaire et développer la transformation des produits agricoles, et de ce fait, dynamiser les exportations.

A cet égard, il faut souligner une initiative importante qui, d'ores et déjà, a porté ses fruits. C'est la nomination, le 22 octobre 1973, d'un commissaire à la promotion des investissements dans les départements d'outre-mer, dont l'action devrait permettre d'accroître le nombre de promoteurs métropolitains et étrangers et faciliter le développement industriel de ces régions.

Les projets industriels qui ont bénéficié d'une prime d'équipement ont été, en 1974, sensiblement plus nombreux que dans les années passées. Depuis juillet 1973, quatorze projets, d'un montant total de 45 millions de francs, ont permis la création de 400 emplois nouveaux et ont bénéficié de 5,2 millions de francs de primes d'équipement. Cinq de ces projets intéressent La Réunion, six la Guadeloupe et deux la Martinique.

Ces opérations — il faut le souligner — sont de faible importance puisque chacune jusqu'ici, en moyenne, n'a permis la création que de cinquante emplois environ. Notons certaines initiatives en Guyane qui se sont traduites par un important projet d'exploitation forestière et de scierie, un projet à l'étude d'une usine de pâte à papier, enfin, un projet en cours intéressant la pêche, d'un montant de 1,8 million de francs.

Ce commencement de développement industriel sérieux permettra-t-il de tempérer le flux, jusqu'ici inévitable d'émigration en direction de la métropole ? Or cette année, c'est environ 10 000 personnes qui vont arriver en provenance des départements d'outre-mer. La réponse, bien sûr, est négative. C'est pour cela qu'on peut se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas, au moins en ce qui concerne la Réunion, d'envisager un accroissement du flux d'émigration, puisque celle-ci assure à la métropole une main-d'œuvre qui, en général, offre des garanties supérieures à celles qu'on peut attendre d'une main-d'œuvre d'origine étrangère.

Telle est, mes chers collègues, très rapidement brossée, la toile de fond économique qui a marqué l'année 1974.

Venons-en maintenant au budget que vous allez devoir examiner.

Les dépenses globales consacrées aux départements d'outre-mer s'élèveront, cette année, à 432 millions de francs contre 406 millions l'année dernière, soit une augmentation de 6,6 p. 100, chiffre qu'il faut rapprocher de deux autres : d'une part, du taux de 13,8 p. 100 qui représente, vous le savez, l'accroissement des dépenses budgétaires de la métropole pour 1975 et, d'autre part, de 7,5 p. 100, représentant l'augmentation de la dotation budgétaire de l'année 1974.

Ces chiffres obligent à constater que la dotation budgétaire des départements d'outre-mer subit une stagnation, pour ne pas dire une récession, compte tenu du taux d'inflation.

Les dépenses ordinaires croîtront de 12 p. 100.

Parmi elles, celles de fonctionnement augmentent de 14 p. 100, lesquels sont consacrés aux mesures de revalorisation des rémunérations publiques.

Les interventions publiques croîtront de 8 p. 100, à rapprocher des 17,8 p. 100 de l'année dernière. Voici *grosso modo* leur ventilation : les crédits dans le domaine administratif augmenteront de 10 p. 100, dans le social de 9,3 p. 100. A ce dernier titre, il faut souligner l'effort consenti en faveur du bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — B. U. M. I. D. O. M. — ; sa dotation, d'un montant de 3 millions de francs, est gagée, il est vrai, sur d'autres économies.

Enfin, fait significatif, la dotation économique décroîtra de 2,7 p. 100, à rapprocher également du chiffre de 1974, soit moins 2,6 p. 100.

Au vu de ces chiffres, on constate la médiocrité de l'appui que la métropole apportera, l'an prochain, aux départements d'outre-mer. Cette constatation s'aggrave encore lorsqu'on fait le rapprochement avec la charge afférente aux différents départements ministériels.

Pour 1974, le montant total des dépenses civiles et militaires annoncé représentait 3 225 millions de francs, dont 360 millions de francs au titre des dépenses militaires. En réalité, le montant des dépenses effectivement engagées ne s'élèvera qu'à 2 831 millions de francs, dont 386 millions au titre des dépenses militaires.

Elles auront donc connu, au cours de cette année, par rapport aux prévisions, un abattement global de 12,2 p. 100, supporté exclusivement par les dépenses civiles réduites de 14,7 p. 100, alors que les dépenses militaires ont été un peu plus élevées que prévu : plus 7,3 p. 100.

Pour 1975 le montant total annoncé s'élève à 3 258 millions de francs, dont 412 millions de francs au titre des dépenses militaires.

La question qui se pose est de savoir si les crédits de 1975 connaîtront un sort égal à ceux de 1974, ce qui serait hautement regrettable.

En matière de dépenses en capital, les crédits de paiement augmentent de 6,6 p. 100 et les autorisations de programme de 9,7 p. 100. Les crédits du F. I. D. O. M., qui représentent le chapitre le plus important, augmentent de 8,5 p. 100, passant de 206 millions de francs en 1974 à 226 millions en 1975.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale a procédé, sur amendement du Gouvernement, à un transfert de la section centrale sur la section locale pour un montant de 8.060.000 francs d'autorisations de programme et de 3.300.000 francs de crédits de paiement. Cette mesure est destinée à accentuer la décentralisation dans la gestion des crédits par la mise à la disposition des conseils généraux de moyens supplémentaires.

Toujours pour le F. I. D. O. M., les crédits de paiement sont inchangés. Quant aux autorisations de programme, elles se ventilent à peu près de la manière suivante : la production agricole et le génie rural consommeront 20 p. 100 des crédits, l'équipement électrique 20 p. 100 également, le tourisme 10 p. 100, l'industrialisation 8,5 p. 100.

Quant aux trois titres : service militaire adapté, grosses réparations des édifices culturels, constructions publiques, leurs crédits sont inchangés, environ 10 millions de francs.

Mes chers collègues, si l'on se réfère au bilan dressé en mai 1973, lors du réexamen du VI^e Plan pour les départements d'outre-mer, force est de constater, au vu de ces chiffres, que ce VI^e Plan sera loin d'être réalisé en ce qui les concerne.

L'enveloppe prévue au titre du F. I. D. O. M. pour la durée de ce VI^e Plan a été fixée à 950 millions de francs. A la fin de cette année, elle sera engagée, en francs constants, à raison de 64,5 p. 100 seulement.

Si l'on considère l'enveloppe de l'effort budgétaire total prévu au bénéfice des départements d'outre-mer, qui est de 2.900 millions de francs dans le cadre du VI^e Plan, les résultats, à la fin de cette année, seront encore plus médiocres puisque la réalisation, par rapport à l'hypothèse normale du VI^e Plan, ne sera que de 55,8 p. 100.

Une conclusion s'impose donc : il serait tout à fait regrettable que les promesses non négligeables de développement économique et plus spécialement de « décollage » industriel qui se manifestent dans les départements d'outre-mer, soient compromises en raison d'un équipement public insuffisant.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat pour apprécier le budget des départements d'outre-mer pour l'année 1975. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au moment où j'ai, pour la première fois, l'honneur de présenter à votre approbation le budget des départements d'outre-mer, je veux d'abord remercier votre rapporteur pour l'exposé très complet et très documenté qu'il a présenté, après le rapport écrit fort intéressant qu'il avait déposé au nom de la commission.

Ma préoccupation essentielle consiste à mettre en œuvre et à améliorer sans cesse la politique de départementalisation que le Gouvernement entreprend dans les départements d'outre-mer.

Cette départementalisation est perpétuellement en évolution. Il faut donc l'améliorer en permanence afin que, petit à petit, sur le plan social et sur le plan économique, le niveau de vie et la qualité de l'existence des habitants de ces départements et de ceux de la métropole s'équivalent.

Pour être tout à fait réussie, cette départementalisation doit être accompagnée d'une large décentralisation que le Gouvernement s'efforce de réaliser.

Ainsi, dans ce budget, pour la première fois, j'ai augmenté de façon significative les crédits du F. I. D. O. M. local au détriment du F. I. D. O. M. central afin que les conseils généraux de ces départements puissent disposer — contrairement aux départements métropolitains — de fonds remis par l'Etat. Ces fonds, cette année en augmentation, devraient augmenter les possibilités d'initiatives et les responsabilités à l'échelon des assemblées départementales.

Cette départementalisation implique naturellement une triple action d'amélioration de la protection sociale, de développement des équipements collectifs, mais aussi — comme l'a souligné, à juste titre, M. le rapporteur — de création d'emplois. Ces trois aspects sont reflétés par le budget qui vous est présenté.

L'effort réalisé pour amener les habitants des départements d'outre-mer à bénéficier de la protection sociale des habitants de la métropole est un travail permanent qui met en cause la

solidarité nationale. Vous savez déjà tout ce qui, dans ce large secteur, est acquis et qui connaît chaque année de nouveaux progrès.

En 1974, le S. M. I. C. a été augmenté dans les départements d'outre-mer chaque fois en même temps et dans les mêmes proportions qu'en métropole.

Les allocations familiales ont été revalorisées, comme en métropole, de 12,2 p. 100 : la fraction correspondant à la croissance, soit 0,7 p. 100, a été reportée sur les actions collectives, de sorte que le fonds d'action sanitaire et social obligatoire (F. A. S. S. O.) est désormais alimenté par le versement de 45,9 p. 100 des allocations familiales, au lieu de 45 p. 100 précédemment.

Vous savez aussi que, en matière de mesures nouvelles, le Gouvernement a pris, dès le mois de juin, certaines décisions : maintien des allocations familiales aux travailleurs privés d'emploi, allocation de rentrée scolaire, accroissement des attributions du F. A. S. S. O. pour permettre aux élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire de bénéficier du service des cantines scolaires — ce qui n'existe pas en métropole — augmentation des crédits affectés aux chantiers de chômage, enfin création d'une allocation logement pour laquelle un projet de loi vous sera très prochainement soumis.

L'amélioration de cette protection sociale, qui est indispensable, marque des progrès très sensibles dans le niveau de vie de ces départements. C'est un moyen d'aligner le niveau social des habitants de ces départements sur celui de la métropole.

Il est également essentiel de développer l'économie et l'emploi en favorisant les équipements publics.

Une action vigoureuse a été entreprise, puisque des crédits importants ont été mis en œuvre, tant par le budget du secrétariat d'Etat que par ceux des divers ministères techniques, qui consacreront, en 1975, 412 millions de francs aux départements d'outre-mer, contre 309 millions de francs en 1974, soit un accroissement d'un tiers, très supérieur à l'augmentation générale du budget.

Votre rapporteur soulignait tout à l'heure que le budget de ces départements lui-même avait connu une augmentation faible en raison de la forte hausse des prix. Cela est vrai, mais l'aide que l'Etat apporte à ces départements est constituée, en gros, pour un peu moins de la moitié, par l'effort de mon secrétariat d'Etat et, pour plus de la moitié, par celui des ministères techniques.

C'est la raison pour laquelle j'ai, cette année, tout spécialement tenu à ce que ces ministères techniques fassent un effort particulier. J'ai, pour la première fois, réuni, par département, les représentants de ces ministères et j'ai veillé à ce que, malgré un budget national très rigoureux du fait de la conjoncture économique, les départements d'outre-mer n'en soient pas la partie négligée.

Vous avez pu vous rendre compte que cette procédure avait porté ses fruits, car l'effort que vont faire les ministères techniques, en 1975, dans les départements d'outre-mer, est très sensiblement supérieur à celui de l'année précédente. Pour certains ministères — je pense notamment à celui de la santé — il est sans commune mesure avec celui de 1974.

Au total, si l'on ajoute l'aide des ministères techniques pour 1975 à celle de mon propre département, on s'aperçoit que l'ensemble de l'effort de l'Etat dans ces départements augmentera de l'ordre de 13 p. 100, ce qui correspond à l'augmentation moyenne du budget.

Cet accroissement tout à fait exceptionnel de l'effort des ministères techniques, notamment dans le domaine des affaires sociales, mais aussi de l'éducation et de l'équipement, permettra d'atteindre un pourcentage de réalisation relativement satisfaisant du VI^e Plan pour les constructions scolaires et universitaires, les installations sportives, les hôpitaux, l'infrastructure aéronautique, les équipements urbains et agricoles.

Au cours des deux visites que j'ai déjà eu l'occasion de faire, cette année, à la Martinique et à la Guadeloupe, et de celles que j'ai faites à la Réunion et en Guyane, j'ai pu me rendre compte moi-même des secteurs dans lesquels il convenait de fournir un effort particulier d'équipement collectif.

En ce qui concerne l'éducation nationale, j'ai ressenti les besoins pressants en classes maternelles et j'ai donné aux préfets des instructions pour que leurs dotations de 1975, au titre de l'enseignement du premier degré, soient appliquées en priorité à ce secteur.

Je précise, à ce sujet, que les investissements du ministère de l'éducation pour 1975 permettront de réaliser les prévisions du VI^e Plan à 80 p. 100 environ pour l'enseignement primaire et à 92 p. 100 pour l'enseignement secondaire.

Dans le secteur universitaire, la construction du centre supérieur d'enseignement littéraire et juridique de Schœlcher, en Martinique, a été entreprise. Elle se poursuivra en 1975, en même temps que débuttera l'édification d'un restaurant universitaire à la Réunion.

En ce qui concerne la santé publique, seront financés l'achèvement d'une première tranche de travaux à l'hôpital de Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, de l'hôpital de Trinité, à la Martinique, et le lancement d'une deuxième tranche de travaux à l'hôpital psychiatrique de la Réunion.

Quant aux transports, je mentionnerai particulièrement les travaux qui permettront de recevoir à la Réunion les Boeing 747, travaux qui seront terminés pour l'été 1975.

Vous voyez donc que, dans l'ensemble, grâce aux efforts très particuliers dont je continuerai à coordonner l'action et à exiger qu'ils soient poursuivis dans le courant des années à venir, les équipements publics vont connaître un développement accru au cours de l'année 1975. Quand on connaît la part de ces équipements, non seulement pour le développement de l'économie mais aussi pour l'amélioration des conditions sociales — je pense notamment aux équipements sociaux — il est évident que notre action se justifie à tous égards.

Cet effort d'équipement public a aussi pour conséquence de nous rappeler les problèmes économiques fondamentaux que votre rapporteur a eu raison de souligner, notamment celui de l'emploi. Il est vrai que la densité de population dans ces départements insulaires est très supérieure à celle de la métropole et que les jeunes de moins de vingt ans représentent plus de 50 p. 100 de la population.

La vérité, c'est que pour résoudre ces problèmes de l'emploi, il faut une politique coordonnée et une politique d'ensemble. On n'y parviendra pas en s'attachant simplement à développer tel ou tel aspect de la politique, par exemple l'agriculture, les cultures traditionnelles avec les diversifications qui s'imposent dans ce secteur, en se contentant de créer des industries ou en faisant venir chaque année en métropole, pour y trouver un emploi, dix mille jeunes ou moins jeunes de ces départements. Il faut en fait insister sur tous les secteurs intéressant l'économie.

Les actions qui ont été entreprises pour freiner la natalité commencent d'ailleurs à porter leurs fruits; celle du B.U.M.I.D.O.M., notamment, permet aussi de réduire le volume des demandes d'emploi. Je signale que le B.U.M.I.D.O.M. apporte son aide aux migrants volontaires pour faciliter non seulement leur implantation, mais leur insertion dans la vie professionnelle métropolitaine, en leur assurant d'abord une préformation et en les rendant aptes à recevoir une formation professionnelle, en prenant en charge ensuite — l'effort est considérable — leurs frais de transport et de premier établissement, en assurant leur placement, en les aidant dans la recherche d'un logement, et enfin, en facilitant le regroupement familial. C'est là une institution que l'on critique à tort. Certes, ce n'est pas elle qui apporte une solution aux problèmes de l'emploi mais elle permet à ces jeunes, de départements français, de se rendre dans d'autres départements français, mais de le faire en sachant que toutes leurs charges sont prises en compte par l'Etat.

A la fin de l'année prochaine, grâce au B.U.M.I.D.O.M. plus de 100 000 personnes auront pu venir travailler dans de bonnes conditions en métropole. Tous les sondages qui ont été effectués auprès de ceux qui sont venus par ce canal montrent que ceux qui sont satisfaits l'emportent largement sur ceux qui se plaignent d'avoir été ainsi transplantés.

L'action en faveur de l'emploi doit s'exercer aussi et surtout dans le sens du développement des productions locales. Un effort important doit être consenti pour les cultures traditionnelles, pour diversifier l'agriculture, et en faveur du tourisme.

Le tourisme ne sera pas la panacée en ce qui concerne l'emploi. Néanmoins, il faut savoir que depuis trois ans, aux Antilles, le tourisme a permis de créer mille emplois chaque année. Cet effort sera accentué. Nous prévoyons, en tenant compte des données certaines, la création dans les deux ans qui viennent de 3 500 emplois aux Antilles. Il ne s'agira pas seulement d'emplois subalternes mais d'emplois induits par l'effort touristique qui commence à porter ses fruits. Il est bien évident que cet effort touristique doit, lui aussi, s'inspirer d'une politique raisonnée et volontariste, s'intégrer dans la vie de la population. Il ne faut pas que le tourisme apparaisse comme un élément extérieur. Il doit, par conséquent, prendre toutes les formes possibles et notamment celle du tourisme social, du tourisme peu coûteux, venant s'ajouter au tourisme de luxe.

L'importance des investissements industriels et touristiques est attestée, en 1974, par quelques chiffres: 86 millions de francs en Guadeloupe, 67 millions de francs à la Martinique, 17 millions de francs en Guyane et 75 millions de francs à la Réunion soit près de 250 millions de francs au total. Je crois que ces chiffres traduisent tout à fait la volonté des responsables à tous les niveaux, de favoriser l'expansion des départements d'outre-mer.

Votre rapporteur a parlé des produits traditionnels agricoles qui constituent, encore à l'heure actuelle, non seulement pour la balance commerciale, mais aussi pour l'emploi, le secteur essentiel. J'ai voulu, pour ma part, examiner très activement les solutions à apporter dans ces secteurs.

Pour la banane, des progrès non négligeables ont été accomplis par la fixation d'un prix indexé sur l'augmentation prévisible.

Pour la canne à sucre, j'ai préparé un plan qui sera proposé à Bruxelles par le Gouvernement et qui devrait permettre aux départements d'outre-mer, non seulement, ce qui est le cas présentement, de contribuer à l'effort de l'Europe, mais surtout d'en être les bénéficiaires à tous égards et de recevoir ainsi des aides à la fois financières et techniques que le Marché commun se doit d'apporter à ces départements.

Le budget qui vous est soumis est, en définitive, la représentation chiffrée d'une partie de cette politique, dont la plupart des autres aspects figure, en réalité, ce qui est tout à fait normal pour des départements français, dans les budgets des différents ministères techniques.

Dans le domaine des dépenses de fonctionnement, les crédits prévus pour 1975, d'un montant de 239 millions de francs, sont en augmentation de 12 p. 100 sur ceux qui figuraient au budget de 1974. La conjoncture m'a permis, il est vrai, de ne retenir, cette année, qu'une augmentation modeste des dotations budgétaires. Mais tel qu'il a été préparé, ce budget permettra de maintenir, en fait, à leur niveau actuel les actions prioritaires entreprises au cours de ces dernières années.

Ce sera vrai pour la migration, dont j'ai souligné tout à l'heure le caractère indispensable, et pour les voyages des jeunes, qui permettent à ceux qui exercent déjà un métier de prendre des contacts profitables à tous égards, avec les milieux de leur profession en métropole. Cela est vrai pour l'action culturelle qui est tout à fait essentielle et qui doit à la fois assurer le rayonnement de la culture française, mais aussi — et j'y attache beaucoup d'importance — l'épanouissement de la culture originale des D. O. M. Il ne s'agit pas, en matière culturelle, de vouloir à tout prix imposer la culture métropolitaine à ces départements, mais, au contraire, de donner les moyens, à la fois financiers et humains, à ceux qui, sur place, ont des qualités intellectuelles indéniables pour apporter leur part à la culture nationale. Ce budget permet aussi de maintenir les efforts qui ont été accomplis en matière de service militaire adapté, de formation professionnelle. J'ai pu constater que les élus locaux apprécient la qualité des résultats obtenus.

En matière de crédits d'équipement, secteur du budget qui constitue un des éléments essentiels de l'activité économique, les autorisations de programme sont en augmentation de 10 p. 100 par rapport à celles allouées en 1974.

Dans le secteur non programmé, une augmentation importante de 29 p. 100 a été consentie pour aider les collectivités locales.

Ces crédits seront affectés soit à certains secteurs propres à développer ou à relancer l'économie, soit à des réalisations que ne peuvent financer les ministères techniques, telles par exemple, la réforme foncière, la promotion de l'habitat social, du tourisme.

Le budget qui vous est soumis et que je vous demande d'adopter donne le moyen de réaliser la politique définie par le Gouvernement et que j'ai la charge d'appliquer.

Dans moins de deux semaines, le Président de la République se rendra dans les départements antillais. Il le fait dès la première année de son mandat, manifestant ainsi l'intérêt qu'il porte à ces départements d'outre-mer, mais aussi naturellement la confiance qu'il place dans leur avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Vous tiendrez, j'en suis sûr, à vous associer à cette confiance et à donner au Gouvernement les moyens d'assurer cet avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., ainsi qu'au centre et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

Groupe socialiste: 21 minutes.

Groupe de l'union des démocrates pour la République: 20 minutes.

Groupe communiste: 17 minutes.

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique: 17 minutes.

La parole est à M. Virapoullé.

M. Jean-Marie Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote d'un budget est un élément important dans la vie d'une nation. Le budget constitue, en effet, nous le savons tous, la substance qui permettra au Gouvernement d'assurer la vie de la nation et le fonctionnement de l'Etat dont il a la charge.

Que penser de celui qui nous est présenté pour les départements d'outre-mer ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais rester objectif, aujourd'hui comme chaque fois que j'interviendrai ici et devant vous. Aussi vous dirai-je tout de suite que les chiffres qui nous sont présentés en ce qui concerne les départements d'outre-mer, et notamment le département de la Réunion, me paraissent insuffisants.

Restant objectif, je tiens cependant à souligner que vous avez tout de même fait un effort. Cet effort permettra, tout au moins dans une large mesure, d'éviter les conséquences de l'hémorragie et de l'érosion monétaires encore plus fortes, vous le savez, là-bas qu'en métropole.

Vous avez, monsieur le ministre, effectué un voyage récent dans le département de la Réunion. Vous y avez — je le dis parce que c'est vrai — examiné avec toute la conscience qui s'impose les problèmes angoissants qui nous préoccupent. Vous avez aussi, et cela mérite d'être dit ici, écouté les représentants de toutes les tendances politiques. Chacun a pu, en son âme et conscience et en toute liberté, venir vous présenter ses doléances. Ce voyage a été pour vous ce que j'appellerai l'occasion de faire un constat et vous me permettrez de diviser celui-ci en deux parties.

Première partie de ce constat, vous avez certainement noté que la Réunion a connu pendant de très nombreuses années ce que j'appellerai une politique d'équipement, politique cependant qu'il faut accélérer, développer, accentuer. Vous avez remarqué que des écoles ultra-modernes, et peut-être parfois un peu trop luxueuses, accueillent maintenant une jeunesse sans cesse croissante et avide de s'instruire.

Vous avez également remarqué qu'en dépit de son relief accidenté la Réunion a, on peut le dire et on doit être fier de le dire, un bon réseau routier. Nous avons maintenant deux barrages importants, celui de Takamaka et celui du Bras de la Plaine. L'équipement hospitalier devient de plus en plus satisfaisant.

Est-ce à dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout est parfait ? Certes non, et la Réunion connaît un certain nombre de fléaux.

Oh, soyez rassuré, je ne vous parlerai pas des sept plaies de l'Egypte.

Le premier de ces fléaux, ce sont les cyclones. Un cyclone peut, en effet, en l'espace de deux heures et parfois moins, raser toute la production agricole de ce département. Maintenant, toutefois, après une longue période d'hésitation, les agriculteurs réunionnais vont pouvoir bénéficier de la loi sur les calamités agricoles.

La Réunion connaît également un deuxième fléau : le franc C.F.A., cette monnaie qui permettait de jouer au casino d'une façon permanente et à coup sûr. Il suffisait d'aller à la poste ou d'opérer un virement bancaire pour obtenir, sur l'instant, le double de la somme.

Aujourd'hui, il nous est proposé de voter le remplacement de cette monnaie par le franc métropolitain. C'est, je crois, une bonne chose, qui nous permettra d'éviter cette hémorragie monétaire qui était, là-bas, permanente.

Ainsi donc, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez entrepris une politique d'équipement, mais aussi une politique de clarification puisque nous allons bénéficier, ainsi que je l'ai indiqué, de la loi sur les calamités agricoles et que bientôt le franc C.F.A. sera supprimé.

Tout cela est-il suffisant ? Je vous ai promis de rester objectif et, croyez-moi, je ne faillirai pas à cet engagement.

La politique d'équipement et la politique de clarification sont nettement insuffisantes. La Réunion doit connaître — c'est, je crois, la deuxième partie de votre constat — ce que j'appellerai une politique de production.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire en sorte que la suppression du franc C. F. A. ne porte pas atteinte au pouvoir d'achat des petits, des petits producteurs, mais également des petits fonctionnaires dont beaucoup — pour ne pas dire la totalité — accomplissent leur tâche avec toute la conscience qui s'impose et sont dévoués à la cause nationale — je tenais à le dire ici. Il convient, par conséquent, d'assurer leur protection.

Il faut aussi, monsieur le secrétaire d'Etat — et vous l'avez souligné tout à l'heure — accentuer le développement touristique du département de la Réunion. A ce sujet, je vous présenterai une deuxième requête : l'application du principe de la continuité territoriale. Croyez-moi, en adoptant ce principe pour le département de la Réunion, le Gouvernement fera preuve de solidarité nationale. Il devra cependant nuancer ce principe : continuité territoriale pour les produits de première nécessité et les biens d'équipement, nous sommes d'accord, mais nous n'en avons pas besoin pour les produits de luxe.

Je formulerais une troisième requête. A une époque où le sucre atteint, sur le marché mondial, son cours le plus élevé — certains l'assimilent même au pétrole ; on parle de pétrodollars, peut-être, bientôt, parlera-t-on de « sugar-dollars » ! — il faut comprendre les agriculteurs réunionnais qui estiment que quelque chose ne va pas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'exploitation d'une propriété sucrière coûte plus cher dans le département de la Réunion qu'en métropole et cela pour plusieurs raisons, vous le savez.

La première d'entre elles, c'est l'isolement. La Réunion est séparée de la métropole par 13 000 kilomètres à vol d'oiseau. La deuxième est constituée par notre relief accidenté. Enfin, jusqu'à maintenant, l'application de certaines lois concernant l'agriculture nous a été refusée ainsi que le prouvent ces quelques exemples.

L'agriculteur réunionnais ne connaît pas encore le salaire unique de la femme. Il ne bénéficie pas de la détaxe en matière de carburant et, chose encore plus curieuse, le petit agriculteur réunionnais qui travaille un lopin de terre de 1,5 hectare ou 2 hectares paie parfois 10 p. 100 de charges sociales de plus qu'en métropole, car il est assimilé à un industriel.

Les agriculteurs réunionnais attendent, en ces domaines, votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut que soit définie, en matière sucrière, une politique de développement et des prix.

Comment cela ? Si le sucre devient un produit rare et cher, il faudrait tout d'abord que le Gouvernement intervienne à l'échelon européen pour obtenir une augmentation de son prix.

De plus, compte tenu de son isolement, la Réunion — je sais que vous intervenez en ce sens — doit bénéficier d'une aide compensatoire substantielle. Cela, vous le savez, est possible dans l'optique du traité de Rome.

Si de telles mesures ne sont pas prises, l'agriculture réunionnaise va mourir. En revanche, si des décisions interviennent rapidement, il sera possible de procurer du travail à 15 000 personnes.

Si le tourisme est développé, si vous intervenez pour que le prix du billet d'avion métropole-Réunion soit identique à celui du billet Réunion-métropole, pour des séjours supérieurs à quinze jours et inférieurs à quarante-cinq jours, nous pourrions, monsieur le secrétaire d'Etat, créer 10 000 emplois nouveaux, soit, au total, 25 000 emplois nouveaux.

Le taux de notre chômage, en effet, reste effrayant. On ne peut se masquer la face : il y a 60 000 chômeurs pour une population de 470 000 habitants ! Il y a encore, à la Réunion, des hommes, des femmes et des enfants qui ne mangent pas à leur faim.

Je sais que vous voulez lutter contre la misère qui existe là-bas.

Tous les Réunionnais, quelle que soit leur couleur politique, sont heureux et fiers d'être Français. Je vous demande donc de faire en sorte qu'ils puissent vivre comme de vrais Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Duval.

M. François Duval. Lors de votre intervention à l'Assemblée nationale dans la discussion du budget des départements d'outre-mer, intervention dont l'éclectisme a favorablement impressionné une grande majorité de vos auditeurs, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, déclaré :

« La départementalisation est une formule typiquement française, caractérisée par un effort de tous les instants pour mettre sur le même plan social et économique les habitants des D. O. M. et ceux de la métropole. »

Et vous avez ajouté : « A l'heure actuelle, une des grandes disparités des D. O. M., par rapport aux départements métropolitains, tient au prix de l'énergie. C'est un handicap sérieux pour le développement industriel, c'est une gêne pour l'extension des entreprises existantes et il faudra bien que des mesures soient prises dans ce sens. »

Vous venez de confirmer, devant notre assemblée, les propos que vous avez tenus devant l'Assemblée nationale ; cela prouverait, s'il en était besoin, la fermeté de votre position à ce sujet.

« Il faut que des mesures soient prises », avez-vous dit, et je prononce volontiers ces paroles après vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais qui en prendra l'initiative ? Et combien de temps faudra-t-il encore attendre ? Cette question lancinante date de l'époque même de la départementalisation.

La loi du 8 avril 1946 — voilà plus de vingt-huit ans — relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz, édictait, en son article 52 : « La présente loi est applicable à l'Algérie

et aux colonies dans des conditions qui seront fixées par décrets pris en conseil des ministres et dans un délai n'excédant pas un an.»

Depuis 1946, les années se sont accumulées, les ministères ont succédé aux ministères et nous attendons... nous attendons toujours.

Cependant, à une question orale posée à l'un de vos prédécesseurs en 1972, celui-ci apportait, à la tribune de notre assemblée, la réponse suivante : « Les perspectives de développement de la consommation d'électricité dans les départements d'outre-mer conduisent le Gouvernement à rechercher les moyens d'appliquer dans ces départements des tarifs de vente compatibles avec les nécessités de l'industrialisation et les possibilités des consommateurs domestiques. Des études sont actuellement en cours en vue de déterminer la meilleure formule pour atteindre l'objectif recherché, à savoir, d'une part, résoudre le problème du financement des investissements, dont l'importance croît rapidement, d'autre part, obtenir des tarifs compatibles avec les nécessités de la promotion d'industries et les possibilités des consommateurs. Lorsque le Gouvernement sera en possession des résultats de ces études, vraisemblablement au début de l'année 1973, des décisions seront prises rapidement, car il est soucieux d'aboutir à une solution allant dans le sens de vos préoccupations. »

En 1972, telle fut la réponse ministérielle. L'année 1973 est passée. L'année 1974 a suivi la même direction. Bientôt nous serons en 1975 et nous attendons les décisions annoncées.

Que les événements exceptionnels, qui ont tenu le Gouvernement en permanent état d'alerte, aient momentanément distraité son attention de la question posée, il n'y a pas là de quoi s'émouvoir et c'est la raison qui nous a amenés, le 18 juillet 1974, par une nouvelle question orale, à le lui rappeler.

Nous demandions à M. le ministre de l'industrie et de la recherche si une nationalisation totale ou partielle des sociétés de production d'énergie aux Antilles ne serait pas de nature à résoudre le problème du coût excessif de l'énergie électrique provoqué par l'éloignement et le retard dans les investissements et aggravé par l'augmentation du prix du fuel.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche a eu la courtoisie de nous faire savoir que notre question avait été transmise pour attribution à M. le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer.

Lors d'un bref entretien que j'ai eu avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, il a été entendu que la question pourrait être discutée au cours du débat budgétaire. Nous voici tous les deux fidèles au rendez-vous, mais dans des conditions plus accentuées. En effet, la situation se dégradant de jour en jour, nous avons cru devoir, cédant à l'insistance des utilisateurs actuels ou futurs, aussi inquiets les uns que les autres sur les prix de leur approvisionnement, questionner M. le Premier ministre sur l'évolution de la situation.

On a pu lire, en effet, dans un rapport traitant du plan de financement des investissements prévus au titre de l'année 1974 les considérants que je vais rappeler : « L'énergie appelée par le réseau de la Martinique a continué à croître de façon importante au cours des dernières années. Le taux moyen de croissance de l'énergie vendue entre 1970 et 1973 a été de 16,90 p. 100 par an.

« Les moyens de production d'énergie que la S. P. D. E. M. — société de production et de distribution d'électricité de la Martinique — a progressivement mis en place à Fort-de-France sont actuellement constitués par deux centrales dont la puissance totale installée est de 49 000 kilowatts

« Pour répondre à la demande d'énergie qui continue à croître la société doit poursuivre ses investissements tant en ce qui concerne la production que le transport, la répartition et la distribution. »

Au chapitre des prévisions de résultats, le rapport indique : « La société a bénéficié de deux augmentations de tarif, l'une autorisée en janvier 1974 pour couvrir les charges supplémentaires résultant des hausses de combustibles intervenues en novembre 1973 et au début de 1974, l'autre qui vient d'être accordée pour compenser l'ensemble des augmentations des dépenses constatées depuis. Cette dernière hausse a été fixée à 8 p. 100, mais il va être demandé qu'elle soit portée au moins à 14 p. 100 au début de 1975. »

Quand va s'arrêter cette escalade ? Ne pourraient répondre à ma question que ceux qui seraient susceptibles de fixer le prix du fuel qui, lui, ne cesse d'augmenter de façon désespérante.

Une question écrite en date du 12 novembre 1974 reprenait les arguments de la question orale en insistant sur le fait que, le VI^e Plan se terminant le 31 décembre 1975, il était urgent de régler le problème au plus vite.

La réponse de M. le Premier ministre ne s'est pas fait attendre. Elle arrivait le 16 novembre et m'informait que ma question écrite avait été transmise pour attribution à M. le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer.

Vous voici donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de quelque côté que vous vous tourniez, considéré comme le grand responsable de la solution d'un très important problème. La réponse que vraisemblablement vous nous donnerez dans quelques instants ne sera pas fournie pour votre compte personnel seulement. Vous aurez à nous répondre, en vertu du mandat que vous a donné votre collègue de l'industrie et de la recherche ainsi que de celui que vous détenez de M. le Premier ministre.

De quoi s'agit-il ? Du problème de l'électricité aux Antilles. Dans ces départements éloignés du continent, la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique sont assurés par des sociétés anonymes d'économie mixte, dans lesquelles le capital est réparti entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé. Pour la S. P. D. E. M. à la Martinique comme pour la S. P. D. E. G. à la Guadeloupe, Electricité de France participe pour 30 p. 100 au capital social.

Plusieurs éléments concourent à rendre la situation des usagers de l'électricité plus difficile aux Antilles que sur le continent : l'éloignement, la superfluité et principalement l'absence de réserves naturelles d'énergie.

Indépendamment du potentiel réduit de production et de consommation, deux données capitales viennent compliquer encore la question.

Premièrement, le coût de l'énergie.

Les tarifs pratiqués aux Antilles, nettement plus élevés que ceux d'E. D. F., conduisent à des prix moyens de vente qui sont plus du double de ceux qui sont pratiqués en métropole. Ces prix élevés ne proviennent pas de quelque laxisme dans la gestion des sociétés, fortement contrôlées par l'Etat, mais de charges plus élevées que celles enregistrées en métropole et dues en particulier à la faible importance des installations.

Le combustible, en particulier, grève lourdement les prix de revient du kilowattheure produit et les augmentations récentes du prix du fuel ont durement été ressenties par les Antilles. En effet, le prix du kilowattheure, dans les deux départements, s'est trouvé majoré d'une façon uniforme de cinq centimes au début de 1974, ce qui a conduit à des hausses de tarif variant de 15 à 40 p. 100 selon les abonnés, indépendamment des hausses intervenues par suite des augmentations des coûts de la main-d'œuvre et des matières premières.

Deuxièmement, les investissements.

Dans le cadre du VI^e Plan, leur financement est assuré, pour la production à raison de 50 p. 100 de subventions du F. I. D. O. M. et de 50 p. 100 de prêts de la caisse centrale de coopération économique, pour le transport et la répartition à raison de 40 p. 100 de subventions du F. I. D. O. M. et de 60 p. 100 de prêts de la caisse centrale de coopération économique.

Les prévisions du VI^e Plan fixaient pour les Antilles les enveloppes de 76 millions de francs pour la Martinique et de 76 millions de francs pour la Guadeloupe. D'où une intervention du F. I. D. O. M. central de 35,2 millions de francs pour la Martinique et 35,7 millions de francs pour la Guadeloupe.

L'augmentation moyenne de la demande d'énergie est estimée à 10 p. 100 jusqu'en 1980, ce qui implique donc un développement important des moyens de production en particulier. Les investissements à prévoir dans le cadre du VII^e Plan se chiffrent d'ores et déjà à des montants considérables qu'il n'est pas raisonnable de faire financer par le F. I. D. O. M., sous peine de voir l'énergie électrique représenter un pourcentage insupportable de ses activités. De telles sommes dépassent, également, largement les possibilités de sociétés qui, pour les financer, se verraient contraintes de procéder à des hausses de tarif substantielles, augmentant encore l'écart existant avec les tarifs d'E. D. F.

Ce sont ces considérations qui ont amené nos populations à solliciter le concours de la nation pour atténuer leurs difficultés.

Dans ma question écrite à M. le Premier ministre, je suggérais que la responsabilité des installations des Antilles pourrait être confiée à E. D. F. qui semble la mieux placée pour assurer la réalisation et la gestion.

Ne nous est-il pas, en effet, donné de lire dans un rapport d'activité d'E. D. F. les lignes suivantes, fort rassurantes pour nous : « La coopération d'E. D. F. avec les départements d'outre-mer intervient sous des formes très variées dans le cadre d'une concertation permanente entre les partenaires intéressés. Les actions conduites à ce titre, depuis de longues années, n'ont d'ailleurs pas peu contribué au renom de l'établissement.

« Cette action s'adapte aux évolutions locales en cours dans les domaines politique et économique dans les D. O. M. Le statut de sociétés d'économie mixte opportunément donné aux entreprises chargées du service public de l'électricité dans ces régions excentrées permet, en effet, à E. D. F. qui participe

pour un tiers environ au capital social de ces sociétés à titre d'ingénieur-conseil et de prestataire de service dans le domaine du personnel et de l'administration, d'apporter à ces dernières un concours efficace dans le cadre des orientations régionalistes ainsi données à leur gestion. »

Et le rapport poursuit : « Les directeurs généraux des sociétés productrices et distributrices d'électricité des départements d'outre-mer ont pu s'entretenir des problèmes généraux de leurs sociétés avec M. Boiteux, directeur général d'E. D. F. »

De leur côté, les agents des sociétés de production et de distribution ne sont pas restés inactifs. En effet, nous pouvons lire ce passage suggestif d'un tract distribué à Fort-de-France. Je cite : « Au cours de l'assemblée générale, tenue le mercredi 17 janvier 1973 à la maison des syndicats, le personnel de la société de production et de distribution d'électricité de la Martinique — la S. P. D. E. M. — a longuement examiné la situation créée par le vote d'une motion intervenue au cours de la séance du conseil général du 4 janvier 1973 concernant un projet de nationalisation de la S. P. D. E. M. et déclare : « 1^o Ne pas croire à la nationalisation de la S. P. D. E. M., compte tenu du fait que les nationalisations ne vont pas dans le sens de la politique actuelle du pouvoir. » Je voudrais pouvoir leur laisser l'entière responsabilité de cette appréciation. « 2^o Si, modifiant sa ligne politique actuelle, le Gouvernement décidait de nationaliser la S. P. D. E. M., il conviendrait de rester en conformité avec la loi du 8 avril 1946, qui permettrait la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires au développement de la production et de la distribution de l'électricité à la Martinique, afin que, contrairement à ce qui se fait actuellement, une énergie bon marché soit mise à la disposition de tous les usagers et nous soulignons : sans distinction. Si donc cette nationalisation reste en conformité avec la loi d'avril 1946, le personnel se déclare favorable au projet de nationalisation. »

Le journal *France-Antilles*, se faisant le porte-parole des usagers, écrivait : « A l'assemblée générale de la S. P. D. E. M., on a pu être étonné qu'aucune allusion n'ait été faite à la suite de la visite effectuée en décembre dernier par M. Marcel Boiteux, directeur général d'E. D. F. »

Lors de sa visite, la question de la nationalisation de la S. P. D. E. M. avait été posée. M. Boiteux avait déclaré à son départ : « Il n'est pas en mon pouvoir de prendre position sur cette question qui est essentiellement politique. Ce problème doit être étudié à Paris à l'échelon des ministères de l'industrie, tuteur d'E. D. F., des départements et territoires d'outre-mer, tuteur de la S. P. D. E. M., et des finances. Les intéressés attendent une suite à cette éventualité, d'autant qu'elle abaisserait le prix de l'électricité de près de moitié. »

Le journal *Le Courrier des Antilles* écrivait dans le même temps : « L'électricité, tout comme l'infrastructure, concourt en tout premier lieu au développement d'un pays. Si l'infrastructure permet, avec ses routes, ses ponts, ses ouvrages d'art de toutes sortes, de s'enfoncer partout à l'intérieur des terres, de vaincre la forêt, la savane, le désert pour y créer des agglomérations, des villes, des villages d'où émergent aussitôt après écoles, hôpitaux, maternités ou autres réalisations sociales, l'énergie électrique, elle, en est la compagne fidèle qui complète cette œuvre de civilisation

« C'est grâce à elle si beaucoup d'usines, d'ateliers plus ou moins importants, indispensables à la vie de ces agglomérations, peuvent fonctionner pour nous procurer notamment la lumière, le courant nécessaire à nos appareils ménagers, à nos postes de radio et de télévision qui nous permettent de suivre chaque jour ce qui se passe dans le monde, de nous renseigner sur des maladies que nous ignorons et de profiter des conseils propres à les éviter ou à les soigner. N'est-ce pas grâce à l'électricité que la science, dans tous les domaines, fait tant de découvertes et que la lune n'est plus pour nous cette grande inconnue qui a tant fait travailler notre imagination ?

« C'est dire, en substance, qu'elle est d'utilité publique et qu'elle devrait marcher de pair avec les routes et chemins qui mènent dans tous les coins et recoins du pays, pour ne s'arrêter qu'aux dernières agglomérations. »

Mais que pense de tout cela l'administration des sociétés de production ? La réponse, particulièrement suggestive, nous est donnée par les dirigeants de la S. P. D. E. M. et rapportée par *France-Antilles* : « Les gens contestent les services de la S. P. D. E. M. ; soit, mais savent-ils que les conditions d'exploitation sont différentes entre une vaste métropole et une société de petite taille comme la nôtre dans un contexte insulaire ?... Une raison de plus pour nous de penser que la prise en charge de la S. P. D. E. M. par E. D. F. rendrait les conditions d'exploitation plus faciles. »

Voilà un point de vue qui se rapproche fort opportunément de celui qu'a exposé *Le Courrier du Parlement* en écrivant : « E. D. F. est une entreprise industrielle et commerciale, mais aussi un service public également soucieux de l'intérêt national

et de celui de sa clientèle. Il a donc le devoir de conseiller les substitutions de l'électricité à d'autres formes d'énergie là où ces substitutions seront le plus profitables à la fois à la collectivité et aux entreprises clientes. »

L'ambitieux programme de centrales nucléaires mis en chantier par E. D. F. avec le concours du Gouvernement va permettre dans la prochaine décennie de réduire considérablement la participation du pétrole dans la production de l'énergie électrique, voire de réduire le coût de revient du kilowattheure produit.

Parallèlement, aux Antilles, en raison de notre taille, nous continuerons à produire notre énergie à partir de machines thermiques consommant du fuel et le prix du kilowattheure continuera à recevoir de plein fouet toutes les incidences du prix du fuel.

De votre côté, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaitons que, dans la période de crise aiguë que nous traversons, vous puissiez, en votre qualité de tuteur des départements d'outre-mer, les aider à continuer à œuvrer sereinement, avec la commune perspective d'assurer la prospérité nationale dans un climat de paix et de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Louis Namy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget pour les départements d'outre-mer relatif à l'année 1975 s'inscrit dans une ligne désormais traditionnelle d'aggravation des tendances que nous dénonçons depuis longtemps.

En effet, sur un total de dépenses prévues de 433 millions de francs environ, les dépenses ordinaires relatives à l'appareil d'Etat représentent plus de 40 p. 100. A l'intérieur de ces crédits, destinés à l'appareil d'Etat, ceux de la police sont de l'ordre de 40 p. 100 et ceux qui sont prévus pour le service militaire adapté de 30 p. 100, soit 70 p. 100 au total. En revanche, les subventions aux collectivités locales, soit 31 458 958 francs, ne représentent au total que 17 p. 100 de ces mêmes dépenses.

La comparaison sur la croissance des crédits par rapport à 1974 est encore plus significative, puisque ceux de l'appareil d'Etat sont en augmentation de 18 p. 100 — 19 p. 100 pour la police — tandis que ceux qui sont réservés aux collectivités locales, en augmentation de 7 p. 100 seulement, sont en fait en diminution, compte tenu de l'érosion monétaire. On peut faire la même constatation concernant l'action sociale.

Si, en matière d'investissements, on considère les crédits de paiement prévus pour l'équipement de la police, on s'aperçoit que ceux-ci s'accroissent de près de 35 p. 100, tandis que ceux qui sont réservés au secteur économique stagnent ou plutôt régressent compte tenu de la dévalorisation de la monnaie.

Ces observations illustrent la politique du pouvoir concernant les départements d'outre-mer où, derrière le vocable « départements », se cache la réalité d'un régime colonial persistant. Parce que le temps m'est limité et parce que, au nom du parti communiste français, je l'ai déjà fait à cette tribune, je ne reprendrai pas les successives démonstrations que j'ai produites au fil des années de cette réalité, que deux exemples attestent parfaitement.

D'abord, l'omnipotence des préfets de ces départements d'outre-mer, véritables proconsuls disposant d'autant, sinon de plus de pouvoirs que les anciens gouverneurs des colonies. Ils sont chargés d'appliquer sur place les solutions décidées à Paris concernant les problèmes de ces départements, ne laissant aux assemblées élues que l'illusion de leur liberté de décision.

D'autre part, sur le plan économique, la crise du capitalisme monopoliste d'Etat trouve des prolongements et des formes encore plus accentuées dans les départements d'outre-mer. La crise se manifeste là, en premier lieu, par le déclin constant des activités productives dans le secteur agricole resté typiquement, dans son ensemble, de caractère colonial, et ce sans que le secteur industriel en ait profité, bien au contraire, puisque des usines continuent de disparaître, tandis que le bâtiment et les travaux publics stagnent.

Le seul secteur en progrès est le tertiaire, ce qui a pour résultat d'accroître le déséquilibre des structures économiques au profit d'activités souvent parasitaires, déséquilibre qui rend les départements d'outre-mer particulièrement sensibles à l'inflation et qui se traduit, de surcroît, par un incroyable gâchis des forces humaines productives dont l'aggravation du chômage est une des expressions.

A l'Assemblée nationale, notre ancien collègue M. Piot signale dans son rapport que, dans les départements d'outre-mer, sur 600 000 personnes ayant plus de quinze ans, on comptait, en 1973, 298 000 actifs employés régulièrement, 52 890 chômeurs partiels ou occasionnels, 61 910 chômeurs totaux et 221 500 inactifs ou ne cherchant pas d'emploi, las sans doute d'en chercher en vain. Il s'agit de chiffres se rapportant à 1973.

Or, en 1974, cette situation s'est encore aggravée et le chômage total frappe surtout les jeunes. Je n'insiste pas plus sur cet aspect dramatique de la situation économique dans les départements d'outre-mer. Il suffit de le souligner pour montrer que les sarcasmes anticomunistes pas plus que la répression ne peuvent ni procurer des emplois, ni garnir les estomacs.

A ce point de ce rapide exposé, je ferai deux constatations pour poser deux questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

La première est en rapport avec les déclarations de M. Rolland Mallet, président de l'union générale des travailleurs réunionnais en France, suivant lesquelles l'île de la Réunion est devenue l'un des pays où sévit la faim pour les raisons suivantes : d'une part, sur une population de 470 000 Réunionnais, le nombre des chômeurs dans le secteur privé est estimé à 60 000, ainsi que notre collègue de la Réunion vient de le rappeler à cette tribune ; d'autre part, la hausse des prix a été de 26,6 p. 100 en deux ans, notamment celle du riz, qui est passé de 45 francs C. F. A. en janvier 1973 à 120 francs C. F. A. en octobre 1974, ce qui a entraîné une diminution de la consommation et, par conséquent, une aggravation de la misère physiologique.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous dire ce que vous pensez de cette situation alarmante à la Réunion et comment vous entendez y remédier ?

Ma seconde question concerne la disparition du franc C. F. A. pour le 1^{er} janvier 1975. Tout cela est décidé de Paris, bien entendu. La population réunionnaise et les petits fonctionnaires s'interrogent sur les conséquences immédiates de cette suppression. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, répondre à cette interrogation ?

Ces questions étant posées, je note que la situation économique dans les départements d'outre-mer ne cesse de se délabrer. Parmi les solutions clés proposées par le Gouvernement, il en est deux essentielles : l'immigration vers la métropole et le tourisme. Disons qu'en un moment où le chômage s'étend, avec la gravité que l'on sait, dans la métropole même, la première solution nous apparaît comme peu réaliste. Quant au développement du tourisme, notons que certaines possibilités existent à cet effet, mais — il faut bien le reconnaître — elles sont assez limitées, étant donné qu'il ne peut s'agir que d'un tourisme pour gens fortunés, comme c'est le cas actuellement, un tourisme peu générateur d'emplois qui, de surcroît, peut se traduire par un accroissement des importations de biens de consommation et par une sensibilité aiguisée aux phénomènes inflationnistes. Aucune de ces solutions ne peut en tout cas permettre à ces départements d'outre-mer de sortir de la crise dans laquelle ils s'enlisent de plus en plus.

Tout cela ne peut pas durer. Ces choses, nous le répétons, peuvent et doivent changer. Pour qu'elles changent, il faut que les peuples concernés obtiennent le droit de gérer eux-mêmes, à leur propre convenance et en toute démocratie, leurs propres affaires.

Il faut établir entre la métropole, d'une part, les Antilles, la Guyane et la Réunion. D'autre part, des relations d'un type nouveau débarrassées de toutes formes de sujétion, des relations fondées sur l'égalité des droits, l'intérêt mutuel, le respect des aspirations à la dignité et des particularités de chacun de ces peuples dont on connaît le profond attachement à la France.

L'élection présidentielle a permis de franchir une étape importante dans cette voie, dans l'intérêt de ces peuples et de celui de la France. Nous souhaitons que cette voie qui est celle de la raison soit celle de la réalité de demain. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une discussion comme celle de l'année dernière, comme celle de l'année qui l'avait précédée, comme celle que l'on connaît depuis vingt-huit ans que la Guyane a été érigée en département français, une discussion dominicale presque confidentielle, comme si on souhaitait que les problèmes irritants, les problèmes aberrants des départements d'outre-mer ne soient pas trop agités, ne soient pas trop fortement portés sur la place publique, voilà, mes chers collègues, comment je ressens cette discussion qui me paraît être le rite immuable, le rite intangible de l'étouffoir dans lequel on semble vouloir tenir nos difficultés.

Alors, dans ces conditions, la discussion budgétaire a-t-elle encore un sens ?

Je pourrais m'en tenir à l'analyse des crédits soumis à notre vote. Je pourrais insister sur l'austérité budgétaire qui frappera les départements d'outre-mer cette année. Le Gouvernement pense sans doute que la situation y est bonne puisqu'il n'a pas cru devoir faire pour eux un effort particulier : les crédits de paiement augmenteront de 6,6 p. 100 et les prix de 9,7 p. 100 ; c'est donc un budget de régression qui nous est soumis.

Parmi les quelques dotations qui progresseront, notons l'aide aux migrations : le budget régresse, mais pas l'effort pour vider nos départements de leur substance vive qu'est leur population.

Les dépenses en capital augmenteront comme la hausse des prix, c'est-à-dire qu'elles stagneront.

Enfin, pour les autres budgets civils qui intéressent les départements d'outre-mer, j'ai noté une forte progression des dépenses de transfert social — l'éducation, l'agriculture, la justice — tandis que l'austérité dominera pour tout ce qui concerne le développement économique.

J'ai décrit le budget à grands traits et je m'aperçois que je viens, du même coup, de décrire la politique qui nous est imposée depuis si longtemps. Notre budget régresse parce que, hormis les périodes électorales qui passionnent le Gouvernement, rien de bien valable ne viendra cette année encore sortir nos pays de leur léthargie.

Les aides aux migrations progressent parce que nous sommes des réserves de main-d'œuvre à bon marché pour la métropole et aussi parce qu'il vaut mieux dépeupler nos départements pour éviter l'explosion sociale qui couve partout.

Enfin les dépenses sociales augmentent, mais l'effort pour le développement économique diminue : on nous assiste comme des mendiants, mais on refuse de construire nos économies afin que nos populations puissent vivre de leur travail en exploitant les riches possibilités qui existent partout et spécialement en Guyane.

C'est d'ailleurs, à peu de chose près, ce qu'a écrit le rapporteur U. D. R. de la commission des finances de l'Assemblée nationale à propos du budget de cette année en ce qui concerne la Guyane : on se préoccupe uniquement du niveau de vie de la population — et le but recherché est loin d'être atteint — car une aumône reste une aumône, j'y reviendrai tout à l'heure — alors que la mise en valeur économique de ce département est essentielle, j'y insiste, pour l'intérêt national de la France tout entière. Et M. de Rocca Serra cite à l'appui de cette observation l'économie de devises que permettrait de réaliser l'exploitation rationnelle de la forêt guyanaise, soit 600 millions de dollars par an. Il cite aussi l'insuffisante mise en valeur des richesses minières alors que l'économie française affronte de graves problèmes de pénurie.

Alors, mes chers collègues, faut-il encore faire un bilan de la politique française en Guyane ? Faut-il se féliciter de voir l'Etat fournir 52 p. 100 des ressources du budget départemental ? Faut-il le remercier d'avoir consenti l'aide à la construction depuis 1970 et jusqu'à 1973 pour environ 1 100 logements ? Faut-il le remercier de laisser à la charge des collectivités locales une participation importante aux dépenses d'aide sociale, dont le montant élevé résulte du marasme économique et du chômage endémique ?

La seule commune de Cayenne se voit imposer à ce titre une contribution annuelle de 200 millions de francs anciens, alors que cette somme serait mieux employée à atténuer le sous-équipement considérable de cette capitale.

Pendant votre séjour en Guyane, vous m'avez recommandé d'avoir des égards envers vous, qui veniez de l'extérieur pour nous aider. Alors faut-il vous remercier pour les fonds de chômage au lieu de regretter qu'une si faible population ne trouve pas à s'employer ?

Faut-il vous remercier lorsque vous alléguiez que le niveau de vie y est satisfaisant, alors que, hormis les agents de la fonction publique ou du monde du commerce, le reste de la population, hommes, femmes chargées de famille, jeunes, tous sans emploi, succombent sous une affreuse misère sans issue ?

Faut-il vous remercier, alors que l'économie guyanaise poursuit allègrement sa course vers l'effondrement et le néant ? Deux entreprises industrielles importantes viennent, en effet, de renoncer à s'installer. Une pêcherie vient de fermer. Sur un territoire de 91 000 kilomètres carrés, l'agriculture couvre 1 510 hectares consacrés au maïs, à la banane, au manioc et aux tubercules divers.

Les productions sont insuffisantes pour couvrir les faibles besoins locaux. C'est le Surinam qui en assure le complément et la France fournit les fruits et légumes importés par voie aérienne, mis sur le marché à des prix inimaginables.

Sur ce même territoire, notre élevage a produit 250 tonnes de viande bovine et porcine, alors que nous devons en importer, pour notre alimentation, 2 687 tonnes.

Il faut sans doute vous remercier des dispositions nouvelles prises pour éliminer notre fournisseur habituel de viande fraîche de boucherie, le Brésil, au profit d'importations exclusivement françaises de viande congelée, vendue à des prix que le fret aérien rend inaccessibles aux bourses moyennes.

Faut-il vous remercier, alors que les entreprises locales ont pêché 67 tonnes de crevettes le long des côtes et que les Américains en pêchent dans nos propres fonds marins 2 300 tonnes sans aucun profit pour les collectivités locales ?

Faut-il vous remercier également alors qu'aucune mesure sérieuse n'a encore été prise pour appliquer la loi du 5 juillet 1972 sur la protection de nos eaux territoriales tandis que les pays qui nous entourent, le Brésil, le Guyana, ont porté leurs limites à 200 milles marins, comme se propose de le faire également le Surinam dès son accession à l'indépendance en 1975 ?

Alors que notre forêt regorge d'essences les plus variées — on en recense plus de trois cents différentes — faut-il remercier le Gouvernement d'avoir admis, pour ne pas dire toléré ou encouragé, qu'on produise en 1973, 30 100 mètres cubes de grumes, soit la moitié de la production de 1969, et 8 600 mètres cubes de sciages, soit les deux tiers de notre production de 1969 ? Faut-il vous remercier lorsque nos exportations de produits forestiers ne représentaient plus en 1973 que 40 p. 100 de nos exportations de 1969 ?

Où sont les industries promises pendant le VI^e Plan ? Où sont les deux cents emplois qui devaient être créés dans le secteur industriel ?

Je n'invente rien, mes chers collègues. Pour ne pas être suspecté, j'ai puisé tous mes chiffres dans le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, rapport confié à un membre de la majorité gouvernementale qui lui non plus n'a rien de suspect quant à sa fidélité au régime.

Or, mesdames, messieurs, toutes les déclarations gouvernementales que j'ai pu relever au cours de ces dernières années démontrent les contradictions dans lesquelles se sont empiétrés les divers gouvernements lorsqu'il s'agit de la Guyane. Un rapporteur de l'Assemblée nationale a dit qu'elle vivait actuellement une grave période de stagflation, avec près de 16 p. 100 de hausse annuelle des prix.

En définitive, cette discussion budgétaire me semble être un examen de passage auquel le Gouvernement se soumet par contrainte. Il fait semblant de nous entendre lorsque nous présentons nos doléances, mais en réalité il ne nous écoute pas. Les ministres prennent quelquefois des engagements, mais ils ne les tiennent pas, tantôt parce que le ministère de l'économie et des finances s'y oppose, tantôt parce que les ministères techniques font barrage, tantôt parce que, tout simplement, on refuse de changer la routine administrative puisée, soit au plus profond des traditions coloniales, soit dans le mépris dans lequel on tient nos populations, soit dans l'orgueil des technocrates qui refusent d'avoir tort, eux qui croient tout savoir alors qu'ils n'ont jamais mis les pieds outre-mer et qu'ils sont même quelquefois incapables de situer géographiquement nos pays sur une carte.

Alors si le Gouvernement ne nous écoute pas, s'il n'est pas capable d'imposer aux administrations le minimum de novations ou d'ingéniosité dont il sait pourtant faire preuve lorsqu'il s'agit de faire parler dans un sens favorable un suffrage universel qu'on manipule allégrement grâce aux menaces, au chantage, à la peur, à qui faut-il s'adresser pour que nos problèmes soient examinés ? La France est-elle même encore en état de nous entendre et de nous comprendre ?

En 1971, M. Messmer m'avait promis que les travaux du port de Dégrad-des-Cannes, abusivement financés sur la section centrale du F. I. D. O. M., seraient imputés au budget de l'équipement. M. Messmer, devenu Premier ministre, a été incapable d'obtenir ce qu'il m'avait promis quelques mois plus tôt comme ministre d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer et la section centrale du F. I. D. O. M. a continué à assumer des charges qui ne la concernent pas.

L'année dernière, M. Stasi, pour apaiser mes craintes, m'avait assuré que la Guyane tirerait le maximum de profit de l'exploitation de la compagnie forestière de l'Appronague, mais, comme nous nous y attendions, la compagnie a fermé ses portes après une faillite frauduleuse.

Le 25 juin 1974 vous nous aviez promis vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, la gratuité des cantines. Mais ce système s'avère inapplicable et, finalement, on continue à demander une contribution aux communes et aux familles.

Pour les communes, les charges sont insupportables en raison de la hausse des prix et de l'insuffisante contribution du F. A. S. S. O. dont les recettes, passant de 45 p. 100 à 45,07 p. 100, n'ont guère progressé. Quant aux familles, elles refusent bien entendu toute participation tant que vous persisterez à prôner tapageusement cette gratuité.

A peine aviez-vous quitté la Guyane, qui résonnait encore de vos promesses de promouvoir la pêche, que la pêcherie de Saint-Laurent-du-Maroni fermait ses portes après avoir écrit aux cent trente agents de son personnel pour les licencier. Dans cette

lettre, elle met en cause l'administration auprès de laquelle elle a sollicité, à plusieurs reprises et sans succès, des études pour de nouvelles bases d'exploitation.

Par contre vous subventionnez largement une autre société de pêche dont les deux chalutiers restent constamment en rade, sauf lorsqu'ils partent en mer repêcher — pour le compte du C. N. E. S. et moyennant 300 000 anciens francs par sortie — les têtes des fusées expérimentales lancées de la base de Kourou.

Il faut s'attendre à une autre affaire Rougier, alors que la création de mini-bases de pêche réparties sur tout le littoral fournirait aux Guyanais de nombreux emplois et à la Guyane la possibilité de conquérir le marché important qu'offrent les Antilles.

Faut-il rappeler que la base de Kourou devait donner un nouvel élan économique à la Guyane ? Personnellement je n'y ai jamais cru et j'ai bien fait puisqu'on nous annonce encore 200 à 300 licenciements sans compter ceux qui sont déjà intervenus. Vous nous direz sans doute tout à l'heure qu'il n'est pas question de supprimer la base. Je le sais, monsieur le secrétaire d'Etat, mais si vous supprimez le personnel d'entretien, la nature se chargera de supprimer la base qui sera minée par l'humidité et recouverte par la végétation luxuriante qui l'entoure.

Et de nos communes, faut-il en parler ? Faut-il souligner leurs difficultés actuelles pour régler les entrepreneurs ? Faut-il rappeler que la régression économique entraîne une régression de leurs ressources ? Faut-il souligner que notre budget départemental est si mal équilibré qu'il est en réalité voté par le préfet tout seul, généralement sans tenir compte ni de nos demandes, ni de nos avis ? C'est d'ailleurs une situation savamment entretenue pour museler les élus et supprimer l'autonomie des collectivités locales, le Gouvernement se gardant bien d'adopter les mesures localement prises pour venir à bout de ce déficit budgétaire.

Alors, mes chers collègues, je vous le demande, cette discussion budgétaire a-t-elle encore un sens ?

Peut-on parler de vos crédits ? Vous n'en avez pas, et lorsque vous en avez, ils sont détournés de leur objet, sans oublier que, quelquefois, ils font un effet contraire à celui qu'on attend.

Croyez-moi, mes chers collègues, si les milliards complaisamment étalés dans les documents budgétaires avaient profité à mon département, si son économie était prospère, cela se verrait, cela se saurait, j'aurais du plaisir à le montrer à ceux d'entre vous qui viennent en mission parlementaire et qui déposent, à leur retour, des rapports toujours plus pessimistes mais jamais suivis d'effet.

Si votre politique était bonne, la jeunesse de mon département ne serait pas inquiète pour son avenir. Elle recevrait les emplois qu'elle réclame. Elle aurait les équipements de loisirs qui lui font défaut, une maison de jeunes, quelques piscines. Mais le budget ne sert à rien et tous ces milliards sont gaspillés en pure perte, en pure perte pour les contribuables français qui nous les envoient, en pure perte pour les Guyanais qui n'en voient jamais la trace.

On construit, dans mon département, neuf ou dix kilomètres de route par an alors qu'il faudrait percer le territoire de nombreuses voies de circulation. La seule route nationale guyanaise compte 250 kilomètres. Commencée en 1928, inaugurée par Albert Sarraut pour son premier tronçon, elle en est toujours au même point, mal entretenue, impossible à réparer correctement avec les maigres possibilités financières qui nous sont allouées pour ce secteur prioritaire.

L'agriculture est inexistante, les entreprises fuient notre pays alors que nous voyons, à quelques kilomètres de chez nous, au Surinam, une véritable prospérité grâce à l'ingéniosité des Hollandais qui ont permis que soient réunies les conditions du développement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque je vois votre budget, lorsque je vois mon département, lorsque j'entends mes compatriotes, lorsque je rencontre nos voisins du Surinam ou du Brésil, j'ai honte pour la France.

Lorsque je viens à Paris, dans les administrations, lorsque je rencontre les chefs de service en Guyane, je vois les uns et les autres s'efforcer, contre toute raison, d'appliquer en Guyane des lois inapplicables. On nous donne la réforme régionale, mais les régions françaises demandent déjà sa réforme, sa remise en chantier parce qu'il n'y a ni argent ni pouvoir. Que voulez-vous que nous fassions de cette région bâtarde dont la France elle-même ne veut pas ?

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. Les lois françaises sont appliquées telles qu'elles en Guyane. A toute force, on nous les impose. Mais on se garde bien de les appliquer lorsqu'elles nous sont favorables.

Quand donnera-t-on aux retraités les 40 p. 100 de majoration à laquelle ils ont légalement droit ? Quand appliquera-t-on la décision du tribunal administratif en matière de congé administratif des agents départementaux ? Pourquoi avoir constitué un bureau d'implantations industrielles au secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer pour y caser des fonctionnaires venus du Gabon et qui ne connaissent rien à mon pays, alors que la chambre de commerce a des idées intéressantes qu'on lui interdit de mettre en œuvre ?

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. Alors, mes chers collègues, lorsque tout échoue, lorsque les Guyanais voient leur pays s'acheminer vers sa ruine, lorsque la régression économique est ressentie par les Guyanais au plus profond d'eux-mêmes et entraîne un véritable abattement moral, que reste-t-il ? Il reste la résignation. Mais notre population est jeune — plus de la moitié des Guyanais ont moins de vingt ans — et elle ne se résigne pas. Il reste alors la révolte, et faute d'avoir voulu voir nos problèmes, faute d'avoir voulu les régler, faute d'avoir laissé les bureaux parisiens tout régenter à travers des rapports issus de multiples missions administratives plus riches en conséquences touristiques qu'en conséquences pratiques, faute de tout cela, on envoie les gendarmes, on envoie la légion étrangère, cette arme d'élite des temps difficiles et ce dernier rempart de la colonisation la plus stupide.

En définitive, la Guyane vit actuellement un drame, un drame comparable au drame algérien, le drame de la confiance trahie.

Vous ne trouverez aucune excuse. Vous ne pourrez pas me dire que vous venez de prendre ce poste ministériel car, auparavant, vous étiez déjà ministre. Avant, vous étiez parlementaire de la majorité et vous approuviez la politique que je vous reproche aujourd'hui. J'étais moi-même député. Je vous ai connu jeune chef de cabinet de M. Jacquinot auquel j'écrivais souvent mais qui, depuis cette époque, me répondait rarement et toujours à côté de la question, comme s'il n'avait rien compris, comme s'il ne voulait pas comprendre ou comme s'il était à la tête d'une vaste maison de sourds et d'aveugles. Vous étiez dans cette maison. J'ai remis des dossiers à M. Jacquinot, notamment en ce qui concerne un projet de pâte à papier pour lequel j'avais constitué un dossier et effectué une étude, me substituant ainsi à une administration défaillante commandée par un gouvernement défaillant, complice de la misère du peuple.

J'attends encore les réponses. Vous aussi me direz sans doute, comme vos prédécesseurs : écrivez-moi ! (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.*) Tout cela ne sert à rien, tout cela n'aboutira à rien. Vous êtes venu en Guyane nous faire la leçon et, pendant que vous parliez au conseil général, votre troupe chargeait la foule.

Vous avez accueilli tantôt avec désinvolture, tantôt avec irritation mes avertissements quant aux aspirations de la jeunesse. Pourtant, l'heure est venue de porter attention aux propositions de ceux qui, sans la fougue de la jeunesse ni la résignation des ancêtres, tirent la sonnette d'alarme pour vaincre vos entêtements à maintenir un régime qui ne convient plus aux nécessités ni aux réalités guyanaises.

Schöelcher a écrit, en 1833, une phrase qui mérite quelque méditation : « La prudence des métropoles est aveugle, l'humanité des colons endurec, on redoute les hommes éclairés qui annoncent une grande catastrophe prochaine, on les persécute comme complices quand il faudrait les honorer comme prophètes. »

Mes compatriotes ont bien compris que, par-delà les ronds de jambes, les propos de convenance, toujours les mêmes, les paroles d'espérance qui sonnent faux parce qu'elles sont prononcées par quelqu'un qui est en service commandé, c'est en réalité la voix de l'incompréhension, du mépris, de la technocratie soignée, arrogante, hermétique à tout ce qui ne sort pas des cerveaux des jeunes nantis de l'Ecole nationale d'administration ou du corps préfectoral, ces « petits Napoléon » dont parlait si justement mon ami François Mitterrand que j'ai eu l'honneur d'accueillir récemment dans ma ville et qui refusait de prendre connaissance de la prose de votre préfet, éditeur d'un journal en Guyane, et qui a pu aussi juger personnellement du niveau invraisemblablement bas des représentants métropolitains de l'O. R. T. F. en Guyane.

Nous sommes conscients, nous, de notre maturité intellectuelle, de notre expérience de notre pays où nous connaissons bien les gens et les choses, conscients de notre aptitude à gérer nous-mêmes nos affaires, comme nous l'avons fait excellemment durant cinq ans pendant la dernière guerre, lorsque la Guyane a été coupée totalement de la France.

Nous sommes aussi conscients de ce que, dans un pays neuf et sous-développé comme la Guyane, rien ne s'obtient sans la participation effective de la population mue par une espérance, soulevée par un idéal et ressentant une nette conscience de ses responsabilités.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où vous me proposez votre budget, je vous réponds : votre budget ne m'intéresse pas, je n'ai ni à l'examiner ni à le voter. Ses crédits vous permettront, sans doute, de vivre une douce existence sous les ors que la République vous fournit rue Oudinot. Dormez-y tranquille, monsieur le secrétaire d'Etat, dormez encore pendant quelque temps jusqu'à ce que la Guyane se réveille pour vous reprocher les malheurs qui sont les siens, les malheurs qu'elle vous doit, à vous et à vos prédécesseurs, jusqu'à ce que la Guyane trouve en elle-même assez de force pour vous accuser d'avoir terni le vrai visage de la France au point de faire détester cette grande nation dont on dit, à juste titre, qu'elle est la terre des droits de l'homme et de la liberté, au point de vouloir s'en séparer.

Dormez tranquille, monsieur le secrétaire d'Etat, et laissez le temps et la jeunesse travailler à l'avènement du grand principe inéluctable défini par le général de Gaulle : « Mais, en Afrique française comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si des hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire qu'il en soit ainsi. » (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est de tradition, lors de l'examen d'un budget, de discuter celui-ci chapitre par chapitre. Je faillirai, si vous le permettez, à cet usage pour proposer quelques options qui m'apparaissent comme essentielles pour l'avenir de la Réunion.

Qu'a-t-il été réalisé dans ce département ? Que reste-t-il à y faire pour que soit atteint le but qui avait été fixé lorsque fut entreprise l'œuvre maintenant en partie accomplie, c'est-à-dire que faut-il faire encore pour qu'il soit permis à la Réunion, département assisté, de devenir département producteur ?

Il y a quinze ans, la Réunion accusait un retard considérable sur la situation des départements de la métropole et il convenait alors de résoudre, en priorité, le problème posé par une infrastructure insuffisante, sinon quasi inexistante.

C'est ainsi qu'ont été entrepris de vastes programmes de travaux quant au réseau routier, aux adductions d'eau, à l'électrification, aux constructions scolaires, aux logements, aux aménagements portuaires, à la création de zones industrielles.

Il fallait ensuite commencer de mettre en place la couverture sociale par l'extension à la Réunion des lois métropolitaines, par la construction d'hôpitaux et de crèches, par la promotion et l'intensification de la migration.

Si beaucoup a été déjà réalisé, tout est loin d'être fait. Ainsi, il reste, dans le domaine prioritaire de l'infrastructure, à construire la centrale hydro-électrique de la rivière de l'Est. Les études en sont terminées, seule reste à prendre la décision relative à son financement. Tout retard à ce sujet aurait pour nous des conséquences très fâcheuses. Une proposition de loi relative à la nationalisation de la société d'économie mixte existante a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Il faut également accélérer l'effort entrepris sur l'habitat par la lutte anti-bidonvilles aussi bien dans les villes que dans le secteur rural.

Mais ces efforts seraient vains si tout n'était pas fait maintenant pour permettre l'indispensable transition entre assistance et productivité.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui doit constituer pour nous le « changement », notion aujourd'hui fondamentale s'il en est.

Nous ne demandons qu'à produire, qu'à exploiter nos ressources, mais il nous en faut les moyens. Et c'est de ceux-ci que je me propose de vous entretenir.

La Réunion, vous le savez, a une vocation agricole qui est essentiellement de nature sucrière. Or, les planteurs de canne sont actuellement dans une situation très grave.

Le remède existe : c'est le plan de relance de la canne récemment établi et qui a été approuvé par le Gouvernement. Il faut, de toute urgence, appliquer les mesures qu'il contient.

Mais la canne à sucre ne peut pas être la monoculture réunionnaise et il est économiquement malsain et inconcevable que la Réunion continue d'importer de pays étrangers le riz et les légumes secs qui constituent encore les éléments de base de l'alimentation.

Il faut donc, en particulier, permettre que soient rapidement et conjointement menées deux actions complémentaires qui consistent, d'une part, à diversifier les cultures, d'autre part, à favoriser l'évolution des habitudes alimentaires des Réunionnais.

C'est l'accroissement des surfaces irriguées et la construction d'entrepôts frigorifiques et d'installations de stockage, en général, qui permettront de diversifier les cultures.

C'est l'installation d'un réseau de commercialisation et la promotion des produits locaux qui favoriseront l'évolution nécessaire des mœurs.

Mais s'il faut produire ce que consomme ou consommera la population réunionnaise, il convient d'aller au-delà, c'est-à-dire de vendre, en métropole ou à l'étranger, de la vanille, du géranium, du vétiver, des fleurs et des fruits tropicaux.

L'action consiste, d'une part, à aider les agriculteurs à travailler rationnellement, à prévoir la création de pépinières de fruitiers tropicaux et à intensifier l'irrigation fournie par une énergie à très bas prix, d'autre part, à faciliter le transport à tarif réduit de ces produits par des *Pélicans*.

Voilà pour l'agriculture.

Dans le domaine de l'industrialisation, ce qui a été tenté jusqu'ici est, hélas, insuffisant.

Le bureau de promotion industrielle et le ministère des finances doivent tout mettre en œuvre pour permettre aux industriels et promoteurs métropolitains d'investir dans notre département.

Nous disposons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une richesse potentielle avec la bagasse, longtemps considérée comme un sous-produit sans valeur de la canne. Le crise du papier en fait aujourd'hui un matériau riche. Encore faut-il que les fonds nécessaires à la construction d'une usine de pâte à papier soient trouvés. La situation économique actuelle de l'île, les taux d'emprunt très élevés ne nous permettent pas d'envisager seuls un tel investissement.

Enfin, il y a le tourisme.

Une clientèle déjà importante, et qui doit se développer, a choisi de prendre ses vacances pendant les mois d'hiver et de les passer dans les pays chauds.

La Réunion, privilégiée par sa situation dans l'hémisphère sud, doit pouvoir accueillir une grande partie de cette clientèle.

Pour cela, il faut des tarifs de voyage abordables, tels que ceux qui existent déjà sur la ligne des Antilles.

Il faut aussi des établissements hôteliers ; ceux-ci, hélas, sont en nombre insuffisant. La solution consisterait, à mon avis, à ce que l'Etat construise, dans le cadre des programmes d'équipements publics, des hôtels qui seraient loués à des sociétés de gestion, à l'instar de ce qui se fait, par exemple, en Espagne ou dans les pays étrangers pour lesquels le tourisme constitue une ressource fondamentale.

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'équilibre économique de mon département est fragile. Aussi faut-il des mesures hardies et spécifiques.

Dans les toutes prochaines années, l'infrastructure dont je parlais sera terminée et je crains que les différents ministères intéressés ne limitent alors leur soutien à des crédits de fonctionnement, et ce, malheureusement, d'autant plus facilement que la conjoncture actuelle n'est guère favorable.

Ce serait, pour nous, dramatique. Aussi, est-ce bien la masse monétaire de l'aide actuelle dans son intégralité que je réclame, mais avec une répartition différente. Une telle orientation serait de nature, me semble-t-il, à rattraper le retard et à mettre notre département sur un pied d'égalité avec ceux de la métropole. C'est le but que nous souhaitons atteindre le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, s'agissant de la discussion du budget des départements d'outre-mer, les critiques et recommandations sont rituellement répétées à l'Assemblée nationale et au Sénat sans que pour autant rien ne change.

Il présente les mêmes caractéristiques de routine et de stagnation en dépit d'une très légère augmentation de certaines dépenses.

C'est un budget en trompe-l'œil, incapable de répondre valablement aux difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés depuis toujours ces territoires lointains.

A la Guadeloupe, par exemple, cette pénible situation se caractérise par une production agricole en baisse d'année en année, une industrialisation en net recul, un niveau de vie des plus bas pour la grande masse, à l'exception des hauts fonctionnaires et des capitalistes, la plupart allogènes.

Ces singuliers « départements », dont on connaît la grande fragilité de leur économie, voient s'accroître davantage leurs difficultés du fait de l'inflation galopante qui y sévit, des fortes hausses des cours mondiaux des matières premières, des transports et des prix inférieurs, du fait aussi de la notable réduction des activités du bâtiment et des travaux publics. Les syndicats alarmés nous signalent la mise au chômage de 1 400 travailleurs du bâtiment pour la fin de ce mois.

Il en résulte un chômage considérable : près de 70 000 chômeurs pour une population de 130 000 personnes en âge de travailler à la Guadeloupe, où il n'existe ni caisse de chômage, ni possibilité de reconversion de la main-d'œuvre.

L'encadrement du crédit ajoute aux difficultés de trésorerie des petites et moyennes entreprises, des petits commerçants et des artisans menacés de faillite.

Pour porter remède à une telle situation catastrophique, que proposent le secrétariat des départements d'outre-mer et les ministères techniques ? Rien de plus qu'une modeste progression de certaines dépenses budgétaires, soit 13 p. 100 globalement ; autrement dit, une poussière vite absorbée par l'immense étendue des urgents besoins de ces pays distants de 7 000 et 13 000 kilomètres de Paris, d'où leur viennent conceptions et décisions.

Pourtant les pouvoirs publics n'ignorent pas le fort taux d'inflation, dans ces pays tributaires de l'extérieur, pour la majeure partie des biens de consommation et d'équipement. Lorsque le taux d'inflation est de 17 p. 100 en France, il atteint de 28 à 30 p. 100 dans les D. O. M.

L'attention du Gouvernement fut pourtant attirée sur la nécessité de conforter et de garantir les productions agricoles de ces territoires au sous-sol non encore sérieusement inventorié, sur la nécessaire progression des crédits du F. I. D. O. M., en vue d'une correcte affectation et d'une équitable répartition, conditions essentielles de leur efficacité au plan local, sur l'utilité de réaménager les circuits commerciaux et le monopole de pavillon maritime et aérien.

De telles suggestions et bien d'autres encore, si elles étaient prises en considération par le Gouvernement seraient de nature non pas à changer le système — il s'en faut de beaucoup — mais à corriger certaines faiblesses de ce budget.

Le pouvoir n'en a cure. Il tient pour négligeables, dans la plupart des cas, les recommandations des commissions et du Parlement.

Découragés et outrés par cette volontaire attitude négative, certains compatriotes nous posent la question : « Un Parlement, pour quoi faire ? »

A ce point de notre propos, nous nous demandons qui dirige ou oriente la conduite de la politique économique des D. O. M. Le Parlement, l'Etat, les trusts sucriers ou la Communauté économique européenne ?

Il apparaît très nettement que l'intégration partielle ou totale au Marché commun agricole des D. O. M. présente des inconvénients majeurs et constitue un frein à leur développement économique.

Déjà placés en condition d'infériorité par la baisse de leur production, décidée dès les V^e et VI^e Plans et caractérisée par la fermeture de nombreuses unités de production — près d'une dizaine à la Guadeloupe, ces faux départements, au sein du Marché commun agricole, sont confrontés avec des trusts sucriers et des sociétés à caractère multinational qui, par des astuces multiples, les frustrent de leurs contingents et jouent à la baisse des prix de leurs produits, sans préjudice financier pour les usiniers hors métropole, mais fâcheusement répercutée en volume et en prix sur les cannes des petits planteurs. Pour mémoire, la tonne de betteraves est payée 111 francs tandis que la tonne de canne n'est achetée que 70 francs.

Nous avons eu l'occasion de dire ici même que les conditions climatiques défavorables ne constituaient pas la cause principale de la baisse de la production de ces territoires. En mars dernier, nous avons fait grief au ministre de l'agriculture d'alors, M. Chirac, d'avoir privilégié, au cours des négociations de Bruxelles, le sucre européen de betterave au détriment de la production et des prix du sucre de canne. C'est de bonne guerre, diront les capitalistes et les groupes de pression.

En tout cas, le démenti qui nous fut alors opposé ne nous avait nullement convaincus du contraire.

Voici qu'une étude fort documentée, parue dans le numéro de juillet 1974 de la *Revue économique et politique*, jette une lumière crue sur la responsabilité de l'Etat et des magnats sucriers dans la détérioration de l'économie de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Notre temps de parole pour débattre de problèmes aussi viraux pour ces pays hors métropole ne nous permet pas d'insister sur cette étude révélatrice de l'entreprise concertée de l'Etat et des monopolistes du sucre contre l'économie très fragile de ces îles lointaines.

En bref, au sein de l'organisation communautaire, l'opération revient à organiser la pénurie sur le marché du sucre et la récession sur les marchés antillais et réunionnais. Raréifier une production en vue de faire monter les prix est bien dans la tradition capitaliste !

Cette réduction, négociée parmi les grands en dehors des petits pays, est d'autant plus perceptible et significative qu'elle contraste avec une augmentation notable de la production métropolitaine de sucre de betterave.

Alors que la production mondiale est déficitaire et le sera davantage à cause des mauvaises conditions climatiques d'Europe, alors que les prix mondiaux sont quatre fois plus élevés, une telle politique spéculative, imprévoyante et malthusienne à l'égard de la production insulaire, a pour effet de placer paradoxalement le sucre de canne à un niveau inférieur au prix du sucre de betterave à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

Par quel artifice le sucre de canne, considéré comme supérieur et vendu plus cher aux consommateurs français, est-il d'un prix inférieur au sein de la C. E. E. ? Comprenne qui pourra !

Le nouveau régime communautaire sucrier à compter de juillet 1975 changera-t-il quelque chose à cet imbroglio ?

Pour parer à la prétendue carence de la production insulaire dont le quota de 465 000 tonnes n'est jamais atteint, et pour cause, les grosses firmes des betteraviers s'approprient les contingents des D. O. M. par le biais de transferts de quotas de sucre de canne par leurs filiales installées dans nos départements.

De la sorte, ces îles sont cruellement privées de leur capacité de production intérieure et de créations d'emplois au plan local, cette notion demeurant étrangère aux trusts.

Dans le même temps, l'Etat, encourageant le démantèlement de cette économie chancelante, accorde des aides considérables aux sociétés sucrières locales en cheville avec des S. I. C. A. — syndicats d'intérêt collectif agricole — de betteraviers ; le montant de l'aide accordée en 1970 aux sucriers martiniquais a été de 10 805 000 francs actuels. En 1972-1973, 40 millions de francs lourds furent mis à la disposition des sucreries de la Martinique, et l'on ignore l'usage qui en a été fait.

La commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, voulant en savoir plus, reçut du ministre de l'économie et des finances de l'époque — novembre 1973 — cette étonnante réponse que voici : « Les règles de la déontologie administrative ne permettent pas au ministre de l'économie de communiquer au ministre des D. O. M. les rapports établis par ses services de contrôle sur les sociétés sucrières de la Martinique. » N'est-ce pas là l'un des étranges aspects du libéralisme prôné par qui vous savez et l'indice de la complicité de l'Etat, des profiteurs et naufrageurs de l'économie des D. O. M. ?

Une enquête parlementaire, semblable à celle qui a porté sur le scandale pétrolier, révélerait à coup sûr d'étranges combinaisons et ententes des trusts de « l'or blanc ».

Les récentes mésaventures judiciaires d'un président directeur général sucrier de la Réunion sont déjà un indice assez probant.

Il demeure que l'intégration des départements d'outre-mer dans le Marché commun accentue les manifestations de la crise, révèle l'un des aspects de la supercherie du statut départemental et met davantage en évidence la réalité de l'économie de type néocolonialiste dans laquelle vivent ces départements.

Au sein de cette organisation communautaire à l'échelle de l'Europe des trusts, les départements d'outre-mer font figure de pygmées confrontés aux géants du grand capital et subissent les contraintes et les agressions des guerres commerciales ainsi que la dégradation des termes de l'échange, d'où une balance des comptes chroniquement déficitaire.

La tendance est à la baisse de production et plus encore des prix, qu'il s'agisse du sucre, du rhum, de la banane, de l'ananas ou des huiles essentielles.

Pénalisés à l'exportation, les départements d'outre-mer le sont une deuxième fois à l'importation.

Eloquents à cet égard sont les énormes profits spéculatifs réalisés dans le secteur de l'import-export au détriment des secteurs de productions locales. Significative aussi est la constante progression du secteur tertiaire qui permet la prolifération des magasins à grande surface ayant des attaches directes avec les grandes firmes métropolitaines.

Quid de la loi Royer dans les départements d'outre-mer ? Les petits commerçants et artisans sont menacés de disparition et de faillite à brève échéance.

Il est souvent dit que la France dépense beaucoup d'argent pour les départements d'outre-mer « qui lui coûtent très cher ».

Mais à la vérité, à quoi servent et à qui profitent ces dépenses ? A la politique d'hydraulique agricole qui empêcherait la destruction des cultures et du bétail ? A une véritable industrialisation ? Sûrement pas !

Aux travailleurs dont le niveau de vie ne progresse pas ou aux capitalistes dont les profits augmentent sans cesse ?

Les fonds publics injectés ne sont-ils pas destinés à masquer le grand déséquilibre économique de ces pays et la faiblesse de leur P. I. B. ?

Sait-on assez que, dans la plupart des cas, ces crédits ne font que transiter pour s'en retourner sous forme de profits réinvestis en Europe ou ailleurs, hormis dans les pays qui leur ont donné une valeur ajoutée ?

Le Gouvernement dût-il, avec ses supporters locaux, s'en offusquer, nous ne pouvons que constater et condamner le caractère néocolonialiste d'une telle « anti-économie » qui vise à perpétuer l'état d'aliénation et de dépendance de ces peuples « malades de colonialisme » et aspirant à un profond changement.

A ces agressions économiques viennent s'ajouter des contraintes sociales insupportables. Malgré leur dénuement, les populations des départements d'outre-mer ont autant besoin de justice et de dignité que de pain ; mais, à leur égard, la trilogie républicaine, généreuse dans sa formulation, ne trouve pas son application.

Un magistrat, et non des moindres, constate de graves défauts de fonctionnement dans l'exercice de la justice outre-mer. « Celle-ci, écrit-il, devient souvent l'instrument d'une politique de *statu-quo*. Elle n'est plus en mesure de remplir sa mission fondamentale de garante de l'exercice des libertés du respect du droit du travail, de la liberté d'opinion et du choix politique. Plus qu'ailleurs, l'autorité judiciaire est sous l'étriquette de la dépendance de l'autorité administrative, en l'occurrence les préfets et hauts commissaires. En Guadeloupe, un procureur n'hésite pas à se transformer en agent électoral pour tracasser et intimider des électeurs qui votent pour la gauche.

Le droit syndical, la liberté syndicale, le droit de manifester y sont souvent bafoués. S'il en était besoin, les récents incidents de Cayenne le prouveraient surabondamment. Il en est de même du droit à l'information et à la culture souvent méconnu.

Aux Antilles, à la Guyane et à la Réunion, l'agressivité capitaliste et colonialiste ne se pose pas uniquement en termes de lutte de classes, elle procède aussi d'autres aspects faciles à deviner. C'est pourquoi les populations concernées luttent également pour la reconnaissance aux « fils de Cham » des mêmes droits et considérations dont jouissent les autres « descendants de Noé ».

Rappelons brièvement que la crise de l'emploi demeure très préoccupante. En outre, le S. M. I. C., s'il a évolué en valeur relative, reste inférieure de 30 p. 100 à celui de la métropole.

Le train de mesures sociales souvent annoncé n'est guère en vue. Les diverses promesses de rattrapage ne se matérialisent pas.

En matière d'allocations familiales et de divers autres avantages sociaux, les discriminations persistent.

La « parité globale », condamnée par tous, a fait faillite.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquer quand vous ferez inscrire à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi, déposée par le groupe communiste et apparenté, qui vise à étendre à tous les assurés sociaux des départements d'outre-mer toutes les prestations prévues par la loi du 22 août 1946 et le code de sécurité sociale ?

L'insuffisance des crédits consacrés à la jeunesse et aux sports provoque partout déception et protestation.

Un grand rassemblement de jeunes de toutes confessions et de toutes opinions se tiendra dans les jours qui viennent, à la Guadeloupe, en vue de protester contre la réduction des crédits.

Il en est de même pour la culture. Par contre, l'armée et la police pléthoriques sont bien dotées, comme toujours, de même que l'inopérant B. U. M. I. D. O. M.

L'infrastructure hospitalière requiert une meilleure dotation de crédits qui permettrait l'achèvement de la première tranche et le début de la deuxième tranche du centre hospitalier en vue de l'installation d'un C. H. U. et d'un meilleur accueil des malades.

Les enseignements préscolaire, postscolaire, agricole, la formation d'instituteurs, la formation professionnelle sont réduits à la portion congrue.

Concrètement, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget, même accompagné des supports des autres ministères, nous paraît manquer d'imagination, d'audace, de conviction et de ferme volonté d'aboutir à une amélioration du sort de ces pays et de leur population.

Le Gouvernement doit admettre et comprendre qu'il n'y a pas d'antinomie entre la ferme volonté des peuples des départements et territoires d'outre-mer de se voir confier la gestion de leurs propres affaires et celle non moins ferme et légitime de voir la France leur continuer son aide en l'améliorant.

Se contenter du saupoudrage de quelques mesures çà et là sans vouloir modifier les structures économiques et politiques de ces territoires malades du colonialisme, exprimer des déclarations d'intentions rarement concrétisées, tout cela ne peut en rien porter remède aux maux dont souffrent ces pays mal aimés. Une nombreuse et impatiente jeunesse disponible vous observe et nous interroge.

Le prochain voyage présidentiel aux Antilles contribuera-t-il à éclaircir l'horizon dans cette région en crise aiguë ? Le Président de la République va-t-il s'écrier à Basse-Terre et à Fort-de-France : « Vive les Antilles francophones autonomes ! » ? Pour nous et pour beaucoup de Français qui sont favorables à la gauche unie, l'espoir d'un changement réside dans le programme commun qui, loin d'être un « piège » comme l'ont écrit certains, demeure la seule issue qui puisse ouvrir aux départements et territoires d'outre-mer la voie du progrès, de la confiante amitié, de la nécessaire autonomie de gestion, en étroite et fraternelle coopération avec la France.

Aussi, ne voulant pas vous encourager dans une politique de saupoudrage et de faux-semblants, le groupe communiste et apparenté votera contre ce budget, inadapté aux besoins et aux aspirations de ces peuples d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents, nous allons interrompre maintenant nos travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à quinze heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'atmosphère feutrée de cet après-midi de dimanche d'automne, propice aux confessions et aux messes basses, nous allons, en nous regardant « au fond des yeux » échanger nos confidences au sujet des départements d'outre-mer.

Mais, permettez tout d'abord que je vous dise, monsieur le secrétaire d'Etat, combien nous sommes heureux de vous voir occuper le banc du Gouvernement ; je vous exprime les vœux cordiaux que nous formons pour le complet rétablissement de votre santé éprouvée ces jours derniers par votre fâcheux accident de la route.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous remercie.

M. Georges Marie-Anne. J'espère que ce ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

La grande affaire pour les départements français des Antilles, et qui ne manquera pas d'occuper pendant plusieurs jours les téléspectateurs, ainsi que les grands et petits écrans de l'un et l'autre monde, est la visite officielle que doit y faire prochainement le Président de la République française.

Je veux dire ici combien nous ressentons le grand honneur d'être les premiers départements français à recevoir la visite du nouveau Président de la République et cet honneur est d'autant plus vivement ressenti dans mon département de la Martinique que c'est sur ce petit lambeau de la terre de France, palpitant sous le soleil des tropiques, que le Président de la République, M. Giscard d'Estaing, a choisi de se concerter, pour la première fois, avec notre très puissant voisin, M. Gerald Ford, Président des Etats-Unis d'Amérique. Ainsi, la Martinique sera-t-elle au plein cœur de l'actualité mondiale et tous les projecteurs seront braqués sur elle.

Bien que situés géographiquement au seuil même des Amériques, ces départements des Antilles font partie intégrante de la terre de France. Telle est, à notre sentiment, la signification qui s'attache à cette visite et à cette rencontre des présidents en ces lieux. Mais cela veut dire aussi que la France n'a pas à rougir de la conduite de sa politique aux Antilles et qu'elle peut la dire et la montrer à la face du monde.

Quelle a été cette politique ? Sous le régime colonial, qui a été fondé sur le principe de l'autonomie financière des territoires, l'action de la France a surtout consisté à assurer à tous ses fils des Antilles, sans distinction, le libre exercice des droits et prérogatives attachés à la citoyenneté française. Cela est considérable quand on se rappelle ce qui se passait ailleurs à la même époque. Les Antillais étaient tellement conscients de

la valeur de ces bienfaits, tellement fiers de leur qualité de citoyen français, que c'est d'enthousiasme, la fleur au fusil et en chantant la Marseillaise, qu'ils sont venus en 1914-1918, comme en 1939-1945, participer sur le sol de la France aux grandes batailles pour la libération de la patrie.

Puis est intervenue la loi du 19 mars 1946 qui a érigé les Antilles en département français.

Que signifie cette départementalisation ? Elle peut se résumer en peu de mots. Elle signifie essentiellement la prise en charge directe par le budget de la nation des besoins des populations sans tenir compte de leurs capacités contributives. Les Antillais ne sont plus, dès lors, des Français de droit civil et politique, mais enfermés dans le cercle étroit de l'autonomie financière, c'est-à-dire des ressources propres de leurs territoires. Si la départementalisation ne leur a rien apporté, sur le plan politique proprement dit, puisque, comme nous l'avons indiqué, l'égalité des droits civils et politiques était déjà acquise, en revanche, la prise en charge de leurs besoins par le budget de la nation a apporté des améliorations spectaculaires à la condition sanitaire, sociale et économique des Antillais, après ces vingt-six années de départementalisation.

La politique suivie dans les départements d'outre-mer a été la meilleure des politiques possibles et, en tout cas, la plus conforme au génie et à l'humanisme français. La politique de la départementalisation a été menée dans trois directions.

On s'est d'abord occupé des personnes, je veux dire de leur état physique, puis des choses, c'est-à-dire des équipements qui déterminent la qualité de la vie. Enfin, on s'est occupé du développement, c'est-à-dire du niveau de vie des personnes, et nous allons voir à quel point on est parvenu dans ces trois comparatifs.

S'agissant de la condition physique des personnes, les Antilles ont été nettoyées de toutes ces endémies, de toutes ces épidémies qui les affligeaient : la lèpre, le pian, le paludisme, la tuberculose, l'éléphantiasis, le rachitisme. Grâce aux campagnes anti-moustiques et aux adductions d'eau potable verdunées dans toutes les communes et dans presque tous les hameaux, la typhoïde et le paludisme ont disparu.

Grâce aux soins appropriés qu'ils reçoivent dans les hôpitaux spécialisés, les lépreux sont, selon le terme consacré, « blanchis » et rendus à leurs familles. Il en est de même des malades mentaux qui, traités dans les hôpitaux psychiatriques, peuvent ensuite se réinsérer dans la vie active. La tuberculose est à ce point déjà jugulée que les sanatoriums sont à moitié vides et qu'il faut envisager leur reconversion. Le pian, le rachitisme et l'éléphantiasis ne sont que de mauvais souvenirs. Grâce aux lois sociales métropolitaines introduites en ces départements, chacun peut recevoir les soins appropriés à son état : assistance médicale gratuite, assistance aux personnes âgées, assistance aux familles, assistance aux hanséniens, aux tuberculeux, aux malades mentaux, aux infirmes, sécurité sociale de salariés, de marins pêcheurs, des exploitants agricoles et bientôt des travailleurs indépendants dès que les décrets d'application seront parus. Les départements d'outre-mer ont été dotés d'un régime d'allocations familiales approprié qui répond au souci d'aider les familles tout en décourageant la surnatalité.

Le résultat de l'introduction de ces lois sociales métropolitaines est que la mortalité infantile, dont le taux était l'un des plus élevés du monde, a régressé au point d'être voisin de celui de la métropole. L'espérance moyenne de vie, qui ne dépassait guère cinquante ans, est maintenant comme celle de la métropole de soixante-dix ans à soixante-quinze ans. Les enfants ne meurent plus en bas âge et la vie des adultes est prolongée. Voilà les premiers résultats concrets de la départementalisation.

Dans le même temps, des efforts vigoureux ont été consentis pour doter ces nouveaux départements d'équipements publics de bon niveau et dans tous les domaines : hôpitaux généraux dotés de blocs chirurgicaux modernes, hôpitaux spécialisés pour le traitement des lépreux, des tuberculeux et des malades mentaux ; adductions d'eau potable ; écoles de tous niveaux, de la maternelle à l'enseignement supérieur et souvent avec des plateaux de jeux et des cantines scolaires ; centres de formation professionnelle ; stades omnisports ; piscines ; routes ; ports pouvant accueillir les plus gros bateaux à quai ; aéroports pouvant recevoir les plus gros avions du monde, usines thermiques pour la production d'électricité ; télévision ; téléphone automatique ; télécommunications grâce aux stations spatiales et logements sociaux.

C'est tout cela qui a été réalisé en ces vingt-six années de départementalisation et que le président Giscard d'Estaing pourra voir et présenter aux journalistes des deux hémisphères.

Qu'a-t-il été fait pour le développement du niveau de vie des populations ?

Partout, aux Antilles, on peut voir maintenant une belle jeunesse, nombreuse, solide, saine, instruite, bien formée, avide de travailler, et dont certains éléments peuvent déjà porter les

couleurs de la France aux Jeux olympiques internationaux. Malheureusement, le développement économique n'a pas pu suivre le rythme de la croissance démographique et il en est résulté un déséquilibre entre les besoins et les ressources. Peut-on en faire grief à la départementalisation ? Sous le régime colonial, l'économie de ces îles était équilibrée au niveau le plus bas, certes, mais les ressources suffisaient aux besoins parce qu'il mourait chaque année presque autant de gens qu'il en naissait.

Si dans le respect de l'orthodoxie de gestion et dans le souci des équilibres fondamentaux il avait fallu attendre que le développement économique ait atteint un niveau suffisant avant d'introduire dans ces nouveaux départements les prestations sociales métropolitaines, cent ans et plus se seraient écoulés avant que la départementalisation prenne une signification. Pendant ces cent ans la départementalisation n'aurait été qu'un « vocable-cadre » vide de substance, ou pour mieux dire une pieuse intention.

Maintenant que la situation est satisfaisante au point de vue hygiène et santé publique, que les équipements publics ont atteint un assez bon niveau, ce qu'il faut, c'est consacrer tous les efforts au développement économique pour essayer de rétablir l'équilibre.

Dans cette optique, nous sommes entièrement d'accord pour que la politique soit poursuivie dans les quatre directions choisies : premièrement, assurer le niveau de vie par le maintien d'un important volume de transferts de fonds publics ; deuxièmement, juguler le phénomène de surnatalité par la vulgarisation de la contraception mise à la portée de tous ; troisièmement, alléger la pression démographique par une migration organisée et encadrée ; quatrièmement, inciter, encourager, aider toutes les formes d'activités de production de manière à créer sur place le plus grand nombre possible d'emplois pour la jeunesse. Cela nous amène à examiner dans quelle mesure le budget de 1975 répond à ces quatre impératifs.

Le budget de 1975, on l'a assez dit et répété à cette tribune, est un budget d'austérité. Mais il semble que les grands arbitrages aient été plutôt rendus en notre défaveur. Je constate, en effet, que nous avons été moins bien servis que l'année dernière.

Je rappelle, à titre indicatif, que la population des quatre départements d'outre-mer forme un ensemble d'environ un million d'habitants, soit le cinquantième de la population de la métropole ou, si l'on préfère, les deux centièmes de cette population. Or, si, en 1974, les crédits consacrés aux départements d'outre-mer, soit 2 831 millions de francs, représentaient environ 1,21 p. 100 du budget global de la nation, en 1975, ils atteignent, tous ministères confondus, 3 258 millions de francs, soit 1,16 p. 100 du budget général.

Cette diminution du pourcentage se traduit par une perte de crédits particulièrement sensible au niveau de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, et comme les transferts de crédits publics constituent jusqu'à présent l'élément déterminant du niveau de vie, c'est assez dire que l'année 1975 sera une année difficile pour les départements d'outre-mer. Ce n'est en effet un secret pour personne qu'en l'état actuel de notre sous-développement économique, ce sont les traitements et pensions des fonctionnaires, les grands travaux de l'Etat, les transferts sociaux — allocations familiales, allocations vieillesse, dépenses d'aide sociale — qui constituent l'élément moteur de notre économie.

Avant de faire l'analyse des crédits, je voudrais formuler, justement en matière d'aide sociale, une objection.

J'ai été informé, voici deux jours, que les pharmaciens de la Martinique se proposaient de baisser leur rideau et de se mettre en grève le jour de l'arrivée du Président de la République à Fort-de-France pour protester contre les inqualifiables retenues apportées aux règlements des décomptes de l'assistance médicale gratuite. Nous arrivons bientôt à la fin de l'année et les décomptes de juillet n'ont pas encore été réglés. Or, les pharmaciens doivent payer les fournisseurs métropolitains.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la clientèle qui relève de l'assistance médicale gratuite s'augmente chaque jour des laissés-pour-compte de la sécurité sociale. Le travailleur atteint par le chômage dans un département d'outre-mer — et leur nombre va malheureusement croissant — ne peut pas bénéficier de la sécurité sociale comme en métropole. Il s'inscrit alors à l'assistance médicale gratuite. Or les pharmaciens ne sont pas payés. La situation devient extrêmement critique.

J'ai déjà saisi Mme le ministre de la santé de cette question. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous qui êtes le tuteur de nos départements, d'intervenir instamment auprès de votre collègue pour tenter de dégeler cette situation et de prévenir cette fâcheuse menace de crispation dont je vous ai fait part.

Toujours dans le domaine social, je voudrais vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, le délicat problème de l'allocation de rentrée scolaire. Celle-ci n'est allouée aux parents que pour les enfants qui sont placés sous le régime des allocations familiales. Or, nombreux sont ceux qui relèvent de l'assistance à la famille. Bien plus, le régime des allocations familiales n'a pas encore été étendu, dans les départements d'outre-mer, aux travailleurs indépendants, je veux dire aux professions libérales, aux commerçants, aux industriels, et plus particulièrement, à ceux qui en auraient le plus besoin, les artisans. Ainsi, le beau cadeau du Président de la République nouvellement élu qu'est l'allocation de rentrée scolaire n'est que d'une portée très limitée dans les départements d'outre-mer. Je vous demande de parer à cet état de choses au plus vite, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je me dois maintenant de vous faire part des doléances qui me sont exprimées au sujet de l'état d'insécurité qui règne à la Martinique, dès la tombée de la nuit.

Dans le seul numéro du quotidien *France-Antilles* du vendredi 4 octobre — dont je ne vous imposerai pas la lecture, mais que je vous communiquerai, monsieur le secrétaire d'Etat — je relève neuf cambriolages avec effraction.

Dès que les rues deviennent un peu sombres, les femmes sont attaquées ; on leur arrache leur sac à main. La ville est livrée aux gredins de tout poil. Allez-vous trouver, dans votre maigre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens de renforcer les effectifs de police et surtout de les doter des moyens d'intervention nécessaires ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai rappelé, l'an dernier, le retard pris par la Martinique en matière de création de centres de planning familial par rapport à la Guadeloupe et à la Réunion. Le problème de la surnatalité y est pourtant tout aussi aigu. Un petit effort a été accompli en 1974, mais il est encore insuffisant. De tels centres doivent quadriller tout le département.

Je vous ai fait part, monsieur le secrétaire d'Etat, de notre plein accord pour la poursuite de la politique de migration organisée à travers le Bumidom.

Cette politique doit effectivement être poursuivie jusqu'à la création, sur place, du nombre d'emplois nécessaires par le biais du développement des activités de production.

Je vous demanderai, toutefois, de ne pas perdre de vue le délicat problème du logement des migrants en métropole.

Mais *quid* des logements économiques et sociaux à la Martinique ? Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquer quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour décriper la situation de la S. I. M. A. G. dont les activités sont suspendues depuis bientôt trois ans à la Martinique, alors qu'elles se poursuivent en Guyane. Or, bon an, mal an, elle construisait quelque 700 logements par an, de quoi loger 4 000 personnes.

La S. I. M. A. G. a changé de président, de directeur ; cela est fort bien. Mais que comptez-vous faire d'autre pour dégeler la situation et pour que la S. I. M. A. G. reprenne son programme de logements économiques et sociaux destinés aux catégories les plus défavorisées ? Le Gouvernement va-t-il continuer à se croiser les bras et se contenter de bloquer les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de constructions à la Martinique ?

La grande affaire des Antilles, ai-je dit au début de mon propos, c'est le sous-emploi.

Je pense que les équipements généraux ont atteint un niveau assez satisfaisant qui permet d'attendre. Tous les efforts devraient désormais porter sur le développement des activités de production.

L'article 49 du projet de loi de finances prévoit le relèvement de 60 à 80 francs du plafond de la taxe spéciale de consommation sur les carburants routiers. Quand, à ces 80 francs, on ajoute l'octroi de mer et la T. V. A., nous approchons sensiblement du même niveau d'imposition qu'en métropole, puisque l'essence acquitte, en métropole, toutes taxes confondues, 101,10 francs à l'hectolitre. Nous approuvons un tel relèvement et espérons qu'ainsi pourra être parachevé le programme de modernisation des chemins ruraux qui permettra de désenclaver les hautes terres, lesquelles sont les plus propices aux cultures maraîchères. Mais encore faudrait-il que l'Etat s'acquitte au moins des obligations qui sont les siennes en matière d'entretien des routes nationales.

Le prix élevé de l'énergie électrique, la seule forme d'énergie que nous possédons, constitue un autre obstacle au développement économique. Des parlementaires, sénateurs ou députés, ont, par le biais de questions écrites et orales, demandé l'alignement des prix de l'électricité dans les départements d'outre-mer sur ceux pratiqués en France métropolitaine. Après mon collègue M. Duval, je vous interroge, monsieur le secrétaire d'Etat : quelle réponse le Gouvernement entend-il donner à cette demande ?

Les observations que je désire présenter au sujet des activités de production proprement dites sont de deux ordres : les unes se rapportent aux productions traditionnelles, les autres aux activités nouvelles.

Quand on parle de productions traditionnelles aux Antilles, il s'agit, bien entendu, des produits de notre agriculture : sucre, rhum, bananes, ananas.

L'exportation de cette production agricole constitue, comme vous le savez, notre principale rentrée d'argent frais. Tout le reste, jusqu'à présent, n'est que babiole hormis, bien entendu, les transferts de fonds publics. C'est assez dire que notre agriculture doit être soutenue et protégée.

Le sucre de la Martinique est plus que malade, il est agonisant. La production est tombée de 94 000 tonnes, en 1964, à 22 000 tonnes, en 1973. Je laisse à l'imagination des spécialistes — j'aurais même pu dire aux thaumaturges — le soin de trouver le remède miracle qui la ferait revivre.

Le rhum se défend vaillamment que vaillamment sur le marché métropolitain, protégé par le système actuel du contingentement.

La banane, qui est devenue l'épine dorsale de notre économie agricole, est ballotée par les conditions climatiques : quand, une année, nous atteignons 200 000 tonnes et croyons pouvoir crier victoire, l'année suivante nous retombons à 150 000 tonnes, tantôt par excès de sécheresse, tantôt par excès d'eau ou de vent.

L'ananas frais de la Martinique a été « démolé » par les accords d'Arusha. L'entrée massive des ananas frais du Kenya à des prix bien inférieurs aux nôtres a contraint les producteurs de la Martinique à envoyer la plus grande partie de leurs fruits à la conserverie. Ainsi, l'ananas du Kenya nous a évincés du marché métropolitain.

Pour ce qui est des conserves d'ananas, nous bénéficions certes encore d'un régime de protection à l'égard des pays tiers ; mais la Côte-d'Ivoire, qui a libre accès au marché métropolitain, dans le cadre d'un accord interprofessionnel, en a profité pour nous « phagocyter ».

Vous voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien les perspectives de l'économie agricole traditionnelle des départements d'outre-mer sont sombres et combien nous comptons sur votre vigilance pour assurer sa survie à travers le Marché commun qui ne doit pas être son fossoyeur.

La nécessité s'impose donc à nous de la façon la plus impérieuse de créer des activités nouvelles.

Dans mon département de la Martinique, le développement économique passe par le tourisme. Mais encore faut-il que la Martinique puisse fournir une part appréciable de l'équipement des hôtels et des denrées alimentaires nécessaires aux touristes.

L'objectif prioritaire, dans le contexte économique-politique actuel, doit être de faire en sorte que la Martinique participe plus largement à la satisfaction de ses propres besoins.

Puisque les circonstances et les contingences extérieures montrent qu'il est très difficile d'exporter davantage, faisons en sorte d'importer moins. Ainsi pourrions-nous garder sur place une bonne part de l'argent que la métropole nous envoie sous forme de transferts de fonds publics et sociaux.

Il faut donc nous aider, monsieur le secrétaire d'Etat, à produire en plus grande quantité ce qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins. Ce serait la plus sage des politiques.

Dans cette optique, je vais vous soumettre quatre propositions, étant entendu que vous aurez abaissé le prix de l'électricité et que sera parachevé le réseau des chemins ruraux pour désenclaver les hautes terres, propices aux cultures.

Première proposition : jusqu'à présent, nous avons beaucoup investi sur le muscle, en subventionnant à 75 p. 100 la création de terrains de sports — chaque commune en est maintenant dotée.

Il faut maintenant investir sur l'habileté des artisans et, pour cela, subventionner à 75 p. 100, à travers le budget régional, la construction et l'équipement de cités artisanales. Les loggias ainsi équipées en eau et en courant force seront mises à la disposition des artisans pour un prix symbolique pendant dix ans.

Nous pourrions ainsi fabriquer sur place une bonne part des équipements des foyers martiniquais et des hôtels : je pense au mobilier d'intérieur, au mobilier de jardin, au mobilier des plages, à la literie, à la lustrerie, aux tapis de pieds, etc.

Les centres de formation professionnelle existent déjà. Il n'y a qu'à les orienter dans ce sens.

Deuxième proposition : en métropole, on se plaint généralement du trop grand nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

A la Martinique, notre production locale de denrées alimentaires ne peut pas occuper la place qui lui revient dans la satisfaction des besoins de la population faute d'intermédiaires, je veux dire en raison de l'inorganisation du circuit de collecte, de standardisation et de commercialisation des produits locaux.

Alors comme ce produit local ne se présente pas comme il faut, là où il faut et au moment où il faut, le produit importé qui, lui, bénéficie d'un parfait réseau de commercialisation, l'évince du marché local et prend sa place.

Et c'est ainsi que le touriste qui vient nous visiter est très étonné de constater qu'on lui présente à table beaucoup plus de denrées importées que de denrées locales et il en est de même dans les familles.

Représentez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qu'il en coûte d'efforts à une brave paysanne de nos mornes quand elle veut commercialiser son panier de fruits ou de légumes.

Il lui faut se lever à quatre heures du matin, porter le panier sur sa tête, de chez elle à la route pendant deux ou trois kilomètres, attendre dans le petit matin la voiture qui voudra bien la ramasser avec son panier pour la conduire en ville.

Et là elle ira s'installer dans la rue, sur le trottoir, dans le soleil ou dans la pluie, en attendant la sortie de midi.

Dans ces conditions, elle porte sur sa tête juste ce qu'elle peut vendre et beaucoup de fruits pourrissent sur les arbres à la campagne, cependant qu'en ville on consomme des oranges d'Iraël, des poires de Californie, des salades de Hollande, des jus de Trinidad et des conserves de fruits d'origine chinoise.

Je propose que l'on crée un marché de gros en un endroit central bien desservi au point de vue routier avec des ramasseurs commissionnés, qui, nantis d'un carnet de bons et selon un quadrillage préalable, iront collecter sur place chez le paysan sa production de fruits, de légumes et de fleurs.

Cette production sera conduite dans les entrepôts du marché de gros où elle sera triée, standardisée et mise sous emballages appropriés en vue de sa commercialisation.

Ainsi les épiciers détaillants, les « prisunic » et autres grandes surfaces, ainsi que les intendants des hôtels, des internats et des pensionnats, pourront se ravitailler selon leurs besoins en produits locaux de premier, deuxième ou troisième choix et aux prix fixés par arrêté préfectoral.

Troisième proposition : nous avons fait construire un abattoir départemental moderne.

Cet abattoir doit servir à abattre les animaux et à tuer les volailles dans les conditions d'hygiène et de salubrité répondant aux normes, pour le compte de qui de droit.

L'abattoir doit être un instrument technique et là devrait s'arrêter son rôle.

Je propose que l'on crée un office de la viande qui, nanti d'un fonds de roulement, enverra chercher les animaux et les volailles chez le producteur, les fera abattre par l'abattoir, et les stockera en vue de leur consommation.

A côté de l'instrument technique, nous aurons alors l'instrument économique.

Quand un boucher à Fort-de-France veut avoir de la viande locale, que fait-il actuellement ? Il est obligé de quitter son travail et de partir sur un camion avec une équipe de trois hommes pour aller chercher les bêtes sur les propriétés. Le producteur lui indique les bêtes qu'il lui faudra aller prendre au lasso dans les savanes avec son équipe. Ensuite il doit les présenter au propriétaire pour la fixation du prix, puis les conduire à l'abattoir pour les faire abattre et les dépouiller ; enfin il stocke la viande dans ses armoires personnelles.

Souvent rebuté par toutes ces sujétions, ce boucher préférera s'adresser à l'entrepôt frigorifique d'importation, où il trouvera des quartiers de viande préparés.

Par contre, lorsqu'on aura créé un office de la viande, ce boucher local ira au marché de gros acheter les quartiers de viande locale qui lui sont nécessaires, comme font les bouchers de Paris lorsqu'ils vont à Rungis.

Ce que j'ai dit pour les gros bétail est tout aussi valable pour la volaille.

A la Martinique, nous pouvons produire à la campagne comme jadis, des poulets, des coquelets, des dindonneaux, des pintadeaux, des canetons, des lapereaux, etc., toute l'année puisqu'il n'y a pas d'hiver.

Mais maintenant que nous vivons à la verticale, je veux dire dans des appartements au sixième, voire au dixième étage, le pire des cadeaux que l'on puisse faire à quelqu'un, c'est de lui offrir un beau coq vivant. L'intéressé est embarrassé. Il préférera aller à Prisunic acheter un poulet importé et tout prêt à être mis au four.

Représentez-vous au surplus les sujétions d'un paysan qui descendrait de son morne avec un panier de volailles vivantes sur sa tête, comme ma paysanne de tout à l'heure.

Il faut qu'il y ait un intermédiaire qui aille chercher les volailles dans le morne, chez le paysan, qui les porte à l'abattoir, les fasse préparer en vue de leur commercialisation. Et cet intermédiaire, c'est l'office de la viande.

J'en viens à ma quatrième proposition.

Il faut créer un office des pêches et un centre de mareyage.

Jusqu'à présent à la Martinique, les activités de la pêche relèvent de la fantaisie et du folklore. Je mets au défi un intendan d'un des grands hôtels de la Martinique de servir dans un banquet cent poissons de pêche locale de même taille. Parce que le marché du poisson de pêche locale n'est pas organisé, les intendants d'hôtel s'adressent à l'importation.

Ainsi, si vous croyez aller à la Martinique pour manger des capitaines, des rougets et des vivanos, vous serez bien étonnés de vous voir servir des truites et des soles de Hollande et des sardines de Dunkerque.

Avec le concours de l'Etat et à travers le budget régional, ce nouvel instrument dont nous avons été si heureusement dotés, nous pouvons réaliser ces équipements économiques et donner une impulsion vigoureuse à notre économie de production et prendre ainsi une part plus grande à la satisfaction de nos propres besoins.

C'est lorsque ces équipements auront été mis en place que l'on pourra créer les industries agro-alimentaires pour absorber le surplus des productions.

Telles sont les suggestions que je voulais vous soumettre, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de la discussion de votre budget. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les sept interventions qui ont suivi celle très documentée de votre rapporteur. Je vais m'efforcer de répondre à chacune d'elles.

M. le sénateur Virapoullé avec un talent qui a été, je crois, d'autant plus remarqué par le Sénat que c'était sa première intervention, s'est efforcé, très objectivement, de faire la part des réalisations positives et de rappeler les réformes qui lui semblent nécessaires.

En ce qui concerne les réalisations positives, il a signalé, d'abord, les équipements sur lesquels l'effort est visible, notamment, dans son département. Il a noté le fait que pour les cyclones, désormais, un texte sur les calamités agricoles, que l'on attendait depuis de longues années, est sur le point d'être voté puisqu'il vient d'être adopté en des termes presque identiques à ceux du Sénat par l'Assemblée nationale.

Il a noté que l'introduction des billets de la Banque de France — donc la disparition à moyen terme du franc C. F. A. — était une bonne mesure sur le plan économique, ce qui est vrai, puisque ce franc C. F. A. empêchait un développement économique important de la Réunion.

Il a noté aussi — et je l'en remercie — mon désir de dialogue — avec toutes les tendances politiques naturellement — au cours de ma visite dans son département. Ce désir reste le mien.

A propos des réformes, M. Virapoullé a évoqué le problème des circuits commerciaux et il a parlé notamment des conséquences que ceux-ci ont à la fois sur les prix et sur le développement économique.

Je puis vous répondre, monsieur le sénateur, que, comme je l'avais annoncé à la Réunion, je suis en train de préparer cette réforme en procédant à des réunions interministérielles. J'ai l'intention de revoir les circuits commerciaux pour les améliorer, ce qui entraînera les deux conséquences qu'à juste titre vous avez signalées.

Vous avez eu raison de parler aussi de la continuité territoriale. Mais je ne suis pas sûr que la réforme que vous proposez soit la bonne. En effet, la continuité territoriale, du moins telle qu'elle a été comprise jusqu'à présent, c'est-à-dire l'application du taux ferroviaire aux transports maritimes et aériens, ne réglerait pas le problème car le vrai problème qui se pose dans ce domaine, et qui est réel, est celui du coût du fret et des difficultés qu'il peut entraîner pour le développement économique de la Réunion. Là aussi, je prépare des solutions.

J'en viens à la question du sucre. Ce produit a longtemps bénéficié de l'appartenance des départements d'outre-mer au Marché commun car, comme vous le savez, pendant des années le sucre européen se vendait plus cher que le sucre mondial. Aujourd'hui, la situation s'est inversée; ce n'est pas le cas, soit dit en passant, pour l'ananas ou la banane. J'espère que prochainement des formules seront adoptées par le Marché commun, qui permettront de faire jouer toutes les conséquences bénéfiques qu'il peut avoir pour les départements d'outre-mer.

Votre intervention a porté aussi sur les charges agricoles. C'est, en effet, un problème très important. Je vous précise que les textes actuels sont en cours de révision dans le sens que vous souhaitez et que prochainement nous aurons à cet égard des propositions du ministère de l'agriculture.

M. Duval a insisté très longuement sur un problème capital pour les départements d'outre-mer, l'énergie. Il est exact que le coût de l'énergie est beaucoup plus élevé dans les départe-

tements d'outre-mer qu'il ne l'est en métropole. Cela pose un problème très grave pour leur développement économique car la concurrence est rendue, par là, plus difficile.

Je puis dire à M. Duval, ainsi qu'à M. Marie-Anne qui a évoqué cette question, que je m'efforce de la régler. Un accord interministériel important est nécessaire et j'espère que, dès la semaine prochaine, des réunions, dont certaines présidées par M. le Premier ministre, permettront de trouver à ce problème la solution qui donnera un coup de fouet à l'économie des départements d'outre-mer. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. Namy a fait une intervention à laquelle je tiens à rendre hommage car il a employé un ton mesuré. On a le droit d'être critique dans un régime démocratique mais j'apprécie toujours les critiques qui sont modérées dans la forme. Monsieur Namy, la départementalisation est, à mon avis, le contraire — je crois vous l'avoir déjà dit — du colonialisme. Le colonialisme, en effet, a été marqué par des rapports de dominant à dominé, par une volonté d'exploitation à sens unique, alors que la départementalisation, quand elle sera réussie — je reconnais qu'elle n'est pas au bout de ses peines, qu'il lui reste une longue marche à faire — fera au contraire qu'à la fois sur le plan social et sur le plan économique, il y ait égalité absolue.

C'est une formule peut-être ambitieuse, difficile, qui ne peut être mise en place ni en huit jours, ni en quelques années. Mais, lorsque la départementalisation sera réussie — et elle le sera — je suis convaincu qu'elle sera à l'honneur de la France. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

Vous avez critiqué, ainsi que d'autres orateurs, les préfets.

Il n'est pas d'usage dans les assemblées de mettre en cause les fonctionnaires, parce qu'ils ne peuvent pas exercer un droit de réponse. C'est la raison pour laquelle je le ferai en leur nom.

A partir du moment où une large décentralisation est souhaitée, elle doit s'accompagner, c'est évident, d'une large déconcentration. Il faut à la fois augmenter les pouvoirs des élus locaux, c'est la décentralisation, et ceux des représentants de l'Etat, c'est la déconcentration.

Il est vrai que déjà la décentralisation est beaucoup plus poussée dans les départements d'outre-mer qu'en métropole, puisque la gestion de leurs budgets départementaux est, pour partie, facilitée par le fait que l'Etat leur délègue des crédits.

Les préfets de ces départements, pour les mêmes raisons, parce qu'il a fallu donner plus d'autonomie — ce que vous souhaitez d'ailleurs, je vous le signale — à la fois aux représentants du pouvoir central et aux élus, ont, à certains égards, des pouvoirs plus étendus que ceux de la métropole. Cependant, personne ne peut dire que ces pouvoirs sont exercés de façon anormale. Je crois, au contraire, pour l'avoir constaté moi-même, qu'entre les élus locaux et les préfets il règne dans tous les départements d'outre-mer une excellente harmonie.

Vous avez aussi, monsieur Namy, évoquant les difficultés que connaît actuellement l'agriculture, souhaité une diversification des cultures agricoles car, selon vous, elle va à l'encontre du colonialisme, qui se caractérisait par l'exploitation d'une ou deux cultures. Sur ce point, je partage votre opinion. J'avais dit tout à l'heure qu'en effet la diversification des cultures est certainement un des moyens de faire progresser l'agriculture de ces départements.

Je crois que vous avez tort de critiquer la majoration des crédits militaires, notamment ceux du service militaire adapté qui donne satisfaction à tout le monde, à tous les élus locaux, à la population, car il permet l'extension de la formation professionnelle dans de bonnes conditions et des réalisations économiques non négligeables. C'est, je crois, une formule originale et je ne vois pas pourquoi on serait tenté de la limiter; je vois, au contraire, pourquoi on aurait intérêt à la développer.

Vous m'avez posé enfin deux questions. La première intéressait le problème de la faim à la Réunion. Je vous répondrai d'abord que c'est un des succès de la départementalisation, souligné par M. Virapoullé et par M. Marie-Anne à l'instant, que d'avoir permis de réaliser des progrès considérables en matière d'hygiène, de réduire, dans des proportions extraordinaires, la mortalité, notamment la mortalité infantile. C'est ainsi que la poussée démographique importante que, pendant des années, nous avons connue dans les départements d'outre-mer, du moins dans trois d'entre eux, est due pour beaucoup au succès de la départementalisation et aux mesures sociales qui ont été prises en faveur des plus déshérités.

On ne peut donc pas dire — ce serait profondément injuste pour l'œuvre accomplie par la France — que, tout d'un coup, la famine sévit et que les départements d'outre-mer accusent, dans ce domaine, un recul.

En vérité, je n'ai pas eu connaissance, malgré l'enquête très approfondie que j'ai fait faire, de quelque cas de famine que ce soit. Je puis vous dire que toutes les mesures sociales ont

été prises pour pallier largement la hausse récente du prix du riz. De plus, des lois existent qui permettent aux déshérités de bénéficier, ce qui est d'ailleurs tout à fait normal, de la solidarité nationale.

Votre deuxième question portait sur la disparition du franc C. F. A. Celle-ci a été voulue pour des raisons économiques tout à fait justifiées, mais elle n'entraînera pas, comme vous semblez le craindre, de conséquences immédiates ni pour les fonctionnaires, ni pour qui que ce soit. Il s'agit simplement de remplacer le franc C. F. A. par le franc métropolitain selon une parité fixe. Par conséquent, personne ne devrait être lésé.

M. Heder a évoqué surtout les problèmes intéressants son département. Monsieur le sénateur, le département de la Guyane, peut-être pour la première fois de façon sérieuse dans son histoire, est en droit, aujourd'hui, d'avoir plus que des espérances, la quasi-certitude d'un développement réel.

Je puis vous dire, en effet — j'espère que ce sera pour vous une surprise agréable — que mon département ministériel, celui de l'industrie et celui des finances s'occupent, à l'heure actuelle, de façon très active de traiter avec de grandes entreprises qui, comme vous le souhaitiez vous-même voilà quelques années, vont procéder à l'exploitation de la forêt de la Guyane et en tirer notamment la pâte à papier qui est une des chances de ce département. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? D'abord, parce que cela entraîne des dépenses d'équipement considérables ; ensuite, parce que, jusqu'à présent, les moyens techniques permettant de faire de la pâte à papier à partir des arbres de la Guyane n'étaient pas au point. Les difficultés qui pouvaient exister autrefois sont maintenant surmontées. Le Gouvernement vient d'ailleurs de nommer un inspecteur des finances comme responsable des négociations. Celui-ci se rendra en Guyane prochainement et, dans les mois qui viennent, ces espérances deviendront des réalités.

Vous avez reconnu l'effort social qui a été entrepris dans votre département et je vous en remercie.

Cependant, vous avez dit que cet effort était contradictoire avec un effort économique. Ce n'est pas exact. La vérité, c'est que, dans un premier temps, par générosité, pour faire face à une situation sanitaire très mauvaise, à une mortalité infantile inquiétante, la France a accompli, en faveur de ces départements, un effort de solidarité considérable, sans commune mesure avec ce qui a pu être fait dans le monde à l'égard de territoires analogues.

Si l'effort économique n'a pas été fait en même temps, ce qui était impossible, il représente maintenant la nouvelle phase indispensable de la départementalisation, laquelle, sur le plan social, est presque achevée.

Certes, quelques textes restent encore à prendre, mais, par rapport à ceux qui ont déjà été pris, reconnaissez que c'est négligeable. Loin d'être contradictoires, les deux efforts, l'un social, l'autre économique, aboutiront et seront à mettre au crédit de la politique menée par la France à l'égard de ses départements d'outre-mer.

Vous avez parlé des migrations. Ce problème ne se pose d'ailleurs pas en Guyane ou se pose dans de faibles proportions, puisque au contraire on est généralement obligé d'y faire venir des travailleurs étrangers, notamment des Brésiliens, pour développer la forêt.

Le problème des eaux territoriales, que vous avez évoqué, est réel. J'avais d'ailleurs envoyé un de mes collaborateurs pour suivre à Caracas une réunion internationale, qui, malheureusement, n'a pas abouti. Ce n'est pas ma faute. Elle sera suivie d'une réunion qui se tiendra à Genève dès le mois de mars prochain. La position de la France va dans le sens que vous souhaitez, puisqu'elle préconise la protection de la pêche dans des zones économiques de l'ordre de 200 milles marins. J'espère qu'elle sera suivie.

Vous avez évoqué la gratuité des cantines. Gratuité ne veut pas dire que l'argent tombe du ciel. Il faut bien que quelqu'un paie. Ce peut être le contribuable ou le consommateur. Cette gratuité des cantines n'existe d'ailleurs pas en métropole pour l'enseignement du second degré. Il s'agit là d'un effort tout à fait exceptionnel et justifié qui a été fait pour les départements d'outre-mer et qui, en grande partie, est à la charge du contribuable. Certes, on a demandé une petite participation soit aux familles, soit aux communes ; c'est bien normal. Il n'en reste pas moins que, pour l'essentiel, l'effort est supporté par le contribuable et que, désormais, dans les départements d'outre-mer, les cantines scolaires du second degré deviendront progressivement gratuites pour ceux qui les utilisent.

Quant à la pêche, c'est en effet un des secteurs possibles de développement de la Guyane. Je l'avais moi-même signalé lorsque j'étais venu dans votre département. A l'heure actuelle, vous le savez, certaines réalisations sont en cours. La compagnie d'armement et de pêche est en train d'installer quinze crevetiers de plus. Je suis bien d'accord pour essayer de pousser cette activité

dans votre département. D'ailleurs, des études de maréculture sont financées par mon ministère et les crédits figurent dans le budget qui vous est présenté.

Je vous signale également que le port de Degrad des Cannes, dont vous m'avez parlé, a certes été financé par le F. I. D. O. M., mais qu'il est désormais pris en charge, comme c'est naturel, par le ministère de l'équipement, qui a déjà financé l'élargissement du chenal d'accès.

Vous avez ensuite parlé de Kourou. Il faut que vous sachiez, monsieur le sénateur, que je me suis battu au sein du Gouvernement pour le maintien du projet *Ariane* qui assure l'avenir de cette base. Ne soyez pas pessimiste. Certes, pendant un an ou deux, quelques emplois ont été supprimés, mais Kourou est sauvé. Le projet *Ariane*, qui est européen, est considérable et assure l'avenir de Kourou pour des années. Par conséquent, le pessimisme que vous avez manifesté dans ce domaine est excessif.

Vous avez critiqué la Légion étrangère ; je ne sais pas très bien pourquoi. La Légion, au contraire, a toujours été considérée dans notre pays comme un corps d'élite. En Guyane, elle fait du bon travail, reconnu par tout le monde. Elle n'y assure nullement, contrairement à ce que certains disent fausement, le maintien de l'ordre. Elle est là pour faire des routes, pour Travailler. Je ne vois donc pas pour quelles raisons vous permettez de critiquer ce corps qui, dans votre département, au contraire, est apprécié par la grande majorité de la population.

Puis, monsieur Heder, vous avez parlé du passé, notamment du mien. J'ai été un peu surpris par vos propos car le passé que vous évoquez — je le dis d'ailleurs sans vouloir vous gêner en quoi que ce soit, ni pour faire de l'ironie — est relatif à une époque où vous étiez vous-même député et président du conseil général. Or, je constate que vous n'exercez plus ces deux fonctions. Ce n'est pas ma faute et, encore une fois, je n'ironise pas : c'est le sort de tous les hommes politiques et même leur grandeur, un jour d'être élus, un jour de ne plus l'être.

Ne dites donc pas que vous êtes particulièrement représentatif des populations dont vous évoquez telle ou telle opinion, car elle ne semble pas être partagée. Des élections législatives ont eu lieu l'année dernière en Guyane et le député qui a été élu défendait les thèses contraires à celles dont vous dites aujourd'hui qu'elles seraient celles de la majorité de la population. Ce sera à vous de le prouver !

M. Repiquet a évoqué, dans son intervention très clairvoyante, un certain nombre de problèmes qui se posent à l'heure actuelle aux départements d'outre-mer, notamment à celui de la Réunion. Je partage son opinion sur la diversification des cultures. Celle-ci est, en effet, indispensable pour donner à l'agriculture de ces départements des emplois, une consommation intérieure plus assurée et un développement qui, en effet, s'éloigne, à certains égards, comme l'a dit M. Namy, des formules colonialistes d'autrefois. Constatez pourtant que l'Etat fait un effort considérable pour diversifier ces cultures. Cet effort sera non seulement poursuivi, mais encore accentué.

Vous avez évoqué le problème de la rivière de l'Est. A cet égard, je peux vous rassurer, car une solution est imminente.

Quant au plan de relance de la canne, il est en cours d'exécution. On a versé 3 700 000 francs au titre du F. I. D. O. M. et j'espère que l'effort de l'Etat sera largement suffisant pour aboutir à une modernisation indispensable — vous avez raison de le dire — de cette culture.

Quant à la bagasse, l'Etat est disposé également à accorder toutes les aides possibles. Je souhaiterais qu'un dossier précis fût déposé. Je l'étudierai avec le maximum de bienveillance.

Le Gouvernement s'efforce de faire en sorte que le projet de l'hôtel Méridien puisse démarrer comme prévu en 1975 grâce aux aides nécessaires et j'espère qu'il pourra suivre son cours.

Ensuite, M. Gargar a évoqué certains problèmes qui se posent, notamment dans son département de la Guadeloupe. Celui du Marché commun est, en effet, très important et le Parlement comme le Gouvernement se doivent d'y réfléchir. Le Marché commun représente un avantage non négligeable pour les départements d'outre-mer puisqu'il en résulte pour eux une garantie d'écoulement, qui a joué de façon très précise, pendant des années, pour la canne. Aujourd'hui, je le reconnais, elle joue moins pour la canne, mais elle joue encore pour d'autres productions, notamment la banane, qui représente une activité importante dans votre département.

Le quota de la Guadeloupe a été maintenu, mais pour des raisons atmosphériques ce quota ne pourra être atteint.

Je considère comme vous qu'il est normal que les départements d'outre-mer bénéficient d'une aide accrue de l'Europe. C'est la raison pour laquelle j'ai fait des propositions très concrètes qui vont être examinées par le Gouvernement français dans les jours qui viennent et qui seront soumises avant la fin de l'année à nos partenaires du Marché commun. J'espère que

ces mesures seront de nature à améliorer encore la situation, ce qui ne pourrait que pousser les départements d'outre-mer à se réjouir de faire partie du Marché commun.

Vous avez également évoqué, monsieur Gargar, les difficultés économiques. Ces difficultés agricoles résultent pour partie des circonstances atmosphériques qui sont défavorables depuis trois ans, tout le monde le reconnaît. C'est une des causes de la diminution de certaines productions, mais pas la seule. Ces difficultés doivent nous inciter à poursuivre et même à accélérer — ce qui sera fait, vous en aurez rapidement la confirmation — l'irrigation indispensable, notamment de la Grande-Terre.

D'autre part, la fermeture de certaines usines sucrières n'a pas forcément entraîné une diminution de la production, au contraire. Cette diminution a été quelquefois due à une rationalisation de la production et personne ne peut à cet égard porter des critiques excessives. S'il y a eu concentration d'un certain nombre d'usines sans qu'il en résulte une diminution de la production ni de l'emploi, ce n'est pas un phénomène particulièrement grave.

Vous souhaitez que soit accompli un effort culturel et je partage entièrement votre sentiment. Je l'avais moi-même souhaité ce matin. Il est indispensable que les départements d'outre-mer aient la possibilité d'exprimer une culture originale qui ajoutera, par son existence même, à la culture nationale.

Je vous signale que la loi Royer sera très prochainement appliquée dans les départements d'outre-mer. Elle ne l'a pas encore été parce que nous avons rencontré quelques difficultés pour établir les décrets d'application. Il n'existe pas, en effet, de chambre de métiers en Guyane. Nous avons tourné cette difficulté. Le décret va prochainement être publié.

A un certain moment, j'ai eu l'illusion, monsieur Gargar, que vous deveniez départementaliste : c'est lorsque vous avez dit qu'il faudrait que toutes les lois sociales soient appliquées au plus tôt dans les départements d'outre-mer. Peut-être cette espérance — je dis « espérance », parce que je ne mets pas en doute votre conviction et votre honnêteté intellectuelle — deviendra-t-elle bientôt réalité. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le sénateur Marie-Anne, que je remercie pour ses paroles de courtoisie, a, dans une intervention très complète, passé en revue un certain nombre de problèmes essentiels pour les départements d'outre-mer. Il a situé ceux-ci dans le cadre de la départementalisation. On a tort de vouloir critiquer en permanence ce statut. En vérité, la départementalisation a déjà, dans beaucoup de secteurs essentiels, apporté à ces départements d'outre-mer, à la fois une certitude et des progrès indiscutables en matière sociale, mais aussi en matière d'équipements publics, il suffit de comparer leur situation à celle des territoires analogues environnants pour s'en convaincre. Cette départementalisation apparaîtra, lorsque toutes les actions envisagées dans le domaine économique seront menées à leur terme, comme le meilleur, à condition de savoir l'utiliser avec imagination et réalisme.

Vous avez fait, monsieur le sénateur, trois propositions très intéressantes à cet égard, que je retiens particulièrement. En ce qui concerne l'aide sociale, des retards dans l'assistance médicale gratuite seraient constatés. Je signalerai cette affaire à Mme le ministre de la santé, mais je tiens à vous dire qu'elle sera résolue parce que les avances qui, jusque-là, étaient de huit dixièmes chaque année seront portées, en 1976 et peut-être même en 1975, à neuf dixièmes, ce qui devrait éviter dans l'avenir les retards que vous avez regrettés.

Ensuite, vous avez signalé que l'allocation de rentrée scolaire ne peut être perçue que si les familles bénéficient des allocations familiales. Là aussi, je le reconnais, une amélioration peut être envisagée.

Enfin, vous avez évoqué l'insécurité qui règne dans les départements d'outre-mer. Certains élus, au contraire, s'étaient plaints que l'on augmentât les crédits de police. Ceux-ci, en effet, sont en accroissement précisément pour faire face au banditisme qui est en recrudescence dans les départements d'outre-mer. Par conséquent, vous pouvez constater que nous avions prévu dans le budget de quoi faire face à cette difficulté.

La production de l'ananas, c'est vrai, rencontre des difficultés en raison de la concurrence de la Côte-d'Ivoire. Vous savez que la Côte-d'Ivoire, comme d'ailleurs les départements d'outre-mer, a un contingent, mais encore faut-il que ce contingent soit respecté. Je sais qu'en ce moment les stocks augmentent et j'ai demandé au Gouvernement, notamment au ministre de l'économie et des finances et au ministre de la coopération, de veiller à ce que les textes en vigueur, qui sont protecteurs pour la production des départements d'outre-mer, soient bien appliqués.

Vous avez fait aussi quatre propositions que je retiens et qui me paraissent extrêmement intéressantes pour divers secteurs économiques. Vous souhaiteriez voir confier les cités artisanales aux régions : je crois que c'est en effet une très bonne formule. Dans les départements d'outre-mer, aussi bien aux Antilles qu'à

la Réunion ou en Guyane, l'artisanat permettrait la création d'emplois tout en assurant la production de produits qui, à l'heure actuelle, sont importés.

Vous avez suggéré la revision nécessaire des circuits commerciaux. J'ai dit tout à l'heure que cette réforme était capitale. Il est certain que l'absence d'intermédiaires crée dans les départements d'outre-mer des difficultés non négligeables, et je suis en train d'étudier des mesures à cet égard.

Vous avez souhaité la construction de deux offices, un office de la viande et un office des pêches. Ce dernier secteur, vous avez eu raison de le dire, représente une activité qui pourrait être très importante, tant pour la satisfaction des besoins intérieurs que peut-être pour l'exportation. Mais son développement artisanal est tout à fait insuffisant.

Je constate que la plupart des observations portent en vérité, tant dans votre intervention que dans celles de tous ceux qui vous ont précédé, sur les problèmes économiques. Ce budget, il ne faut pas seulement l'apprécier en tant que charges pour la métropole ou qu'apports pour les départements d'outre-mer. Certes, les problèmes économiques sont essentiels et, je le répète, c'est le domaine, désormais, où la départementalisation devra faire ses preuves.

Mais au-delà de ces problèmes économiques, si importants soient-ils, n'oublions pas que ces départements d'outre-mer font partie de la République, reflètent la civilisation française qu'ils expriment à leur manière. C'est important, aujourd'hui, dans le monde, dans un monde difficile, de représenter la civilisation française. C'est à la fois un droit et un devoir.

Ces départements, dispersés en des régions où il est souhaitable que l'influence de la France puisse jouer, aussi bien aujourd'hui que dans l'avenir, ont une mission propre. Par leur niveau social, par le progrès de leurs équipements, ils constituent déjà, je crois, pour l'ensemble des Français, une fierté légitime. Ces départements apportent sans aucun doute quelque chose de plus à la France, qui ne serait pas ce qu'elle est sans eux. La France se doit de poursuivre et d'accroître dans certains domaines, et notamment dans le domaine économique, l'effort qu'elle a accompli chez eux. Je souhaite qu'en votant largement ce budget, vous montriez que vous n'êtes pas prêts de décevoir ces populations qui espèrent en la mère patrie, en la métropole et qui, j'en suis convaincu, ont raison d'avoir foi en elle. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : + 330 825 francs. »
Personne ne demande la parole ?...

M. Robert Schwint. Le groupe socialiste vote contre.

M. Roger Gaudon. Le groupe communiste également.

M. le président. Je mets aux voix le crédit du titre III.
(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : + 2 682 141 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : + 750 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme : + 227 700 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : + 106 420 000 francs. » — (*Adopté.*)

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation économique des territoires d'outre-mer est comparable par bien des aspects à celle des départements d'outre-mer. Elle présente cependant deux caractéristiques particulières.

D'une part, la faible taille, la relative pauvreté en richesses naturelles, l'isolement rendent plus difficile peut-être encore pour eux l'accès à un bien-être supérieur par la voie de l'industrialisation. D'autre part, la diversité de leur situation appelle pour chaque territoire des mesures franchement spécifiques.

C'est pourquoi il faut distinguer, me semble-t-il, parmi eux ceux où se manifestent des courants potentiels de développement et ceux où, au contraire et malheureusement, malgré les efforts déjà accomplis, la situation générale pour le moment reste étale.

La Nouvelle-Calédonie compte certainement parmi les premiers. Elle a connu pendant deux ans de graves difficultés, mais l'exploitation et l'exportation du minerai de nickel progressent. L'exploitation devrait retrouver, en 1975, le niveau d'extraction qui fut celui de 1972.

Depuis le début de cette année, le marché international est devenu plus favorable et les cours du nickel sont supérieurs à ceux atteints en 1972. La société Le Nickel envisage de porter sa capacité de production à 80 000 tonnes par an en 1978 contre 60 000 tonnes actuellement. Mais cette situation se paie du déclin de l'agriculture, notamment de l'élevage, dont le potentiel est pourtant certain. C'est un cas grave de mono-industrie avec déséquilibre profond à terme et menace pour le développement harmonieux de ce territoire.

La Polynésie pourrait bénéficier d'un développement satisfaisant. La perspective d'une réduction à terme de l'activité du centre d'expérimentation du Pacifique, qui représente 20 p. 100 de la dépense intérieure, appelle le développement d'activités permanentes afin d'éviter la naissance d'une crise économique et sociale sérieuse.

Encouragée par des prêts et des primes spéciales d'équipement hôtelier, l'industrie touristique a pris un essor rapide : sa capacité d'accueil est d'environ 1 500 chambres. De plus l'archipel dispose d'une infrastructure relativement importante : ports, aérodromes, écoles, hôpitaux.

Dans le domaine de l'énergie les efforts sont poursuivis. La puissance électrique à installer a augmenté, en 1970, de 22 p. 100.

Cependant, le secteur primaire est quelque peu délaissé. Pourtant, les expériences entreprises, notamment en matière d'élevage, ont remporté un plein succès. Il semble qu'il faudrait développer davantage l'agriculture vivrière.

La pêche industrielle offre des possibilités qui, pour le moment, ne sont pas exploitées et elle est abandonnée aux pêcheurs de Formose ou de Corée.

Enfin, à beaucoup plus long terme, les recherches actuellement poursuivies par le Centre national pour l'exploitation des océans pourraient permettre la mise en valeur des fonds marins par la récupération des nodules polymétalliques.

Troisième territoire où l'avenir industriel et économique se dessine sous un jour plutôt favorable : les Nouvelles-Hébrides. Elles disposent d'un capital de richesses agricoles et d'élevage qui peut être mis en valeur simultanément avec la production du coprah. Il est prévu d'implanter prochainement une huilerie et de fabriquer, à partir des tourteaux, des aliments du bétail. Actuellement, 10 p. 100 seulement du sol sont en culture. Il convient de remarquer que la plupart des exploitations sont la propriété de résidents de nationalité française.

L'élevage pourrait connaître un essor appréciable si des moyens plus importants — abattoir, installations frigorifiques — incitaient les éleveurs à accroître un cheptel qui comprend actuellement 90 000 têtes.

Enfin, le tourisme connaît un développement remarquable. L'archipel compte 250 chambres, chiffre qui devrait — progression spectaculaire — passer bientôt à 1 600 pour satisfaire un nombre croissant de touristes — plus 60 p. 100 entre 1972 et 1973 — dont la durée de séjour s'accroît.

Il convient, en tout état de cause, de suivre avec attention le développement économique de ce territoire, compte tenu de l'évolution politique qui paraît s'y dessiner.

Le territoire des Afars et des Issas, dont le développement est moins sûr, appartient à ceux dont la situation géographique dicte essentiellement l'avenir et rend plus aléatoires les résultats d'une politique de développement.

L'avenir du port de Djibouti paraît incertain dans la conjoncture actuelle. La réouverture du canal de Suez, prévue depuis plusieurs mois, n'est pas amorcée avec précision. Certes, la mer Rouge, grâce à lui, devrait connaître un trafic qu'elle a perdu depuis plus de sept ans. Toutefois, ses effets sur l'activité du port de Djibouti seraient moindres compte tenu de la concurrence d'autres ports locaux, notamment celui d'Assab.

En outre, l'environnement politique laisse peser quelques incertitudes sur l'avenir de ce territoire.

Les Comores ont accumulé un grand retard en matière d'équipement, mais elles bénéficient, depuis deux ans, de moyens accrus pour établir une infrastructure de base indispensable à leur développement. Les possibilités dans le secteur touristique sont très grandes mais, jusqu'à présent, les réalisations sont limitées : 168 chambres. La balance commerciale demeure très déséquilibrée avec un taux de couverture, en 1973, de 33 p. 100. Les cultures vivrières mises à part, l'essentiel du revenu agricole est assuré par les cultures de rente dont les produits sont exportables.

Les îles Wallis et Futuna peuvent difficilement, en raison de leur exiguïté et de leur éloignement, prétendre à un développement spectaculaire. La production de coprah y décroît et les possibilités touristiques demeurent inexploitées. Elles continuent d'offrir, à leurs risques et périls d'ailleurs, un réservoir de main-d'œuvre pour la Nouvelle-Calédonie.

En revanche, dernier territoire dont nous examinerons très rapidement la situation, les îles Saint-Pierre et Miquelon connaissent un développement plus satisfaisant, compte tenu des progrès observés dans le secteur de la pêche permettant ainsi une amélioration sensible des exportations en 1973 : plus 30 p. 100.

La quarantaine animale est une activité rémunératrice qui devrait être développée par la création d'un second centre sur l'île de Miquelon. Enfin, ce territoire connaît un courant touristique en progression constante depuis dix ans : plus de 10 000 visiteurs en 1973. Le problème du désenclavement est cependant loin d'être résolu.

M. Albert Pen. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Maurice Blin, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pen, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Albert Pen. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de m'autoriser à vous interrompre. Je voudrais seulement indiquer, au sujet de la quarantaine animale, qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport de M. de Rocca Serra. Il fait en effet, mention d'une somme de 8 millions de francs nets qui serait perçue par la quarantaine. En réalité, le chiffre exact inscrit à votre budget est de 3 375 000 francs. Je ne voudrais pas qu'on nous croie trop riches !

M. Maurice Blin, rapporteur spécial. Je vous donne volontiers acte de cette précision, mon cher collègue.

Tout cela nous amène à penser que le problème de l'insertion de l'ensemble de ces territoires dans les courants économiques mondiaux présente des aspects ambigus. Nécessaire à leur développement, la mise au contact indirect avec la civilisation industrielle a sans aucun doute des effets perturbateurs. C'est ainsi que ces pays ont connu, en 1973, une augmentation des prix qui n'a été que de 7 p. 100 plus faible qu'en métropole, mais, pour l'année en cours, un effet de rattrapage se développe et il sera accentué par le prix des importations qui, on l'a vu, sont importantes.

En fait, l'avenir de ces territoires, partie intégrante de la communauté nationale, dépend d'abord, comme pour les départements d'outre-mer, de l'importance des crédits budgétaires que leur consacre la métropole.

Qu'en est-il de ces crédits ? Comparé au budget de 1974, le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1975 s'élève à 438,1 millions de francs contre 386 millions, les dotations globales progressant, d'une année sur l'autre, de 11,3 p. 100 contre 13,8 p. 100. Les dépenses ordinaires sont majorées de 13,4 p. 100. Au titre des dépenses en capital, les crédits de paiement augmentent de 13,6 p. 100 contre 23,8 p. 100 en 1974 et les autorisations de programme de 3,6 p. 100 seulement contre 17,3 p. 100.

On constate ainsi que si, en 1974, les dotations du budget paraissent relativement satisfaisantes, en revanche elles sont faibles pour 1975, voire insignifiantes pour les autorisations de programme.

Brossé à très longs traits et très rapidement, le budget se présente de la manière suivante : le montant des dépenses ordinaires traduit une progression de crédits de 35,1 millions de francs d'une année sur l'autre, dont 11 millions de francs au titre des moyens des services destinés essentiellement aux ajustements de rémunération des personnels, et 24 millions de francs pour les interventions publiques, c'est-à-dire les subventions aux budgets locaux.

Les dépenses en capital seront, l'an prochain, de 142 millions de francs contre 125 millions en 1974. Cette augmentation est nécessaire pour honorer le paiement consécutive aux autorisations de programme accordées les deux dernières années.

Compte tenu du retard accumulé par ces territoires par rapport à la métropole, cette croissance de crédits — il faut le souligner — ne paraît guère susceptible de pallier les insuffisances de développement de ces pays.

Il faut, il est vrai, noter que le budget proprement dit du secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer, qui représentait, en 1974, 25,8 p. 100 de l'effort financier global de la métropole dans ces territoires, correspondra, en 1975, à 26,1 p. 100 de cet ensemble.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des crédits affectés tant au titre du ministère qu'à celui des ministères techniques, que vous trouverez dans le rapport qui vous a été distribué, appelle trois observations.

La métropole consacra aux territoires d'outre-mer 1 679 millions de francs en 1975 contre 1 484 millions en 1974, soit une progression des crédits de 211 millions correspondant à un pourcentage de 14,3 p. 100.

Les dépenses civiles, qui s'élèvent à 870 millions de francs, sont majorées de 99 millions ; elles représentent 51,8 p. 100 de l'ensemble.

Les dépenses militaires s'accroissent de 112 millions de francs et représentent 16 p. 100 de l'ensemble.

Les dotations mises à la disposition des territoires d'outre-mer ne progressent, en matière civile, que de 12,8 p. 100 contre 16,1 p. 100 pour les dépenses militaires et 13,8 p. 100 pour l'ensemble du budget général de la France. Cette augmentation, compte tenu de l'inflation, est — il faut le reconnaître à regret — pratiquement nulle en termes réels.

Les subventions d'équilibre allouées aux territoires au titre des interventions publiques — mesures nouvelles — s'élèvent à 6,8 millions de francs et sont destinées à les aider à faire face aux charges complémentaires de fonctionnement dues à l'augmentation générale des prix ainsi qu'aux revalorisations des rémunérations.

Les dotations allouées sont relatives, d'une part, au développement de l'enseignement dans le territoire des Afars et des Issas, pour 1,5 million de francs ; d'autre part, à la prise en compte à 60 p. 100 des rémunérations des personnels des corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie, pour 1 million de francs ; enfin, à la recherche scientifique dans les terres australes, pour 1 million de francs.

C'est au niveau du budget du F. I. D. E. S. que l'effort de la métropole apparaît de la façon la plus claire, sinon toujours la plus importante.

Le budget du F. I. D. E. S. passe cette année de 109 à 114 millions de francs, soit une augmentation de 4,5 p. 100 seulement. Elle avait été de 20 p. 100 l'année dernière par rapport à 1973. La section centrale représente 88,5 millions de francs avec un effort spécial consenti en faveur des Comores et du territoire des Afars et des Issas. La section locale représente 25,5 millions de francs et manifeste un effort tout particulier fait au profit de la Polynésie qui consommera la moitié des crédits affectés à ce titre.

Si l'on rapproche les autorisations de programme des deux sections du F. I. D. E. S. des prévisions du VI^e Plan, on constate qu'à ce jour les priorités établies ont été largement respectées. Si l'on ajoute aux crédits du F. I. D. E. S. les budgets des ministères techniques — vous pouvez vous reporter à une annexe du rapport que vous avez en main — force est de constater que le bilan final est franchement décevant. A la fin de 1975, le VI^e Plan sera réalisé, en francs constants bien sûr, à 70,9 p. 100. Certes, l'enveloppe prévue au titre du F. I. D. E. S. le sera à 82,8 p. 100, mais l'effort fait par l'ensemble des ministères techniques ne représente que 57 p. 100 de l'objectif qui leur avait été fixé en 1970.

Répetons-le, une telle politique ne peut guère, semble-t-il, corriger les insuffisances de développement de ces pays. Elle ris que, au train où vont les choses, de les maintenir dans un état chronique de sous-développement.

Pour être tout à fait complet et objectif, il convient cependant d'ajouter à ces chiffres ceux que constituent les concours extérieurs, prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du fonds européen de développement. Vous trouverez, toujours dans le rapport que vous avez en main, la nature et l'origine des principaux concours extérieurs dont ont pu bénéficier les territoires d'outre-mer pour le financement des projets inscrits au VI^e Plan.

En résumé, mes chers collègues, les territoires d'outre-mer connaissent des situations économiques, sociales et politiques fort différentes les unes des autres. Chacun, semble-t-il, appelle des moyens spécifiques à déterminer en fonction de ses besoins propres.

C'est pourquoi il conviendrait, dès à présent, de faire porter l'effort de la métropole sur les secteurs géographiques et économiques où se révèlent d'ores et déjà des capacités potentielles de développement. La modicité de l'enveloppe budgétaire globale et les ressources limitées à attendre des concours extérieurs obligent à des choix qui devraient conduire à assurer le meilleur rendement aux crédits engagés.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat pour apprécier le budget des territoires d'outre-mer pour l'année 1975. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, messieurs les sénateurs, certains pourraient trouver modeste le budget des ter-

ritoires d'outre-mer et se demander ce que pèsent, en effet, au regard de l'inflation internationale, des relations entre les grandes puissances ou des préoccupations du tiers monde, ces collectivités de quelques centaines de milliers, voire de quelques milliers d'habitants. Je répondrai qu'elles pèsent un peu le poids de la France.

Il faut, je crois, en être conscient et être fier aussi de l'appartenance à la nation librement choisie de populations éloignées, disséminées de l'Atlantique-Nord à l'océan Indien et au Pacifique, diverses par leurs races, leurs aspirations, leurs richesses comme leurs difficultés, mais françaises.

Ces richesses, ces difficultés, la manière dont le budget qui vous est soumis aujourd'hui traduit à leur égard la politique de l'Etat, vous ont été exposées par M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, dont je salue avec plaisir le président, qui, bien que ce soit dimanche, est présent avec nous aujourd'hui et fait preuve, une fois de plus, de sa conscience professionnelle et — je le sais — de sa haute compétence.

M. Blin a exposé de manière très complète, dans son rapport écrit comme dans l'intervention qu'il vient de faire à cette tribune, les principaux problèmes qui se posent non seulement à l'ensemble des territoires d'outre-mer, mais de façon spécifique à chacun d'entre eux. Il a eu raison, en effet, de souligner que ces problèmes sont si variés qu'il est normal d'essayer de les clarifier en les étudiant territoire par territoire.

Certes, le budget du secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer pour 1975 se ressent de l'austérité que les circonstances ont imposée cette année à l'ensemble du budget de l'Etat puisque, avec 438 millions de francs, son augmentation globale par rapport à 1974 ne serait, en effet, que de 13,5 p. 100. L'effort reste néanmoins sensible puisqu'il correspond, en gros, à l'effort budgétaire national.

Il convient tout de suite de faire trois observations.

La première, c'est que le budget ne représente, en réalité, là aussi, que la moitié environ des dépenses publiques civiles que la métropole consacre aux territoires. Je ne parle pas, en effet, des crédits militaires, qui s'élèvent à 809 millions de francs et dont la plus grande partie, dépensée sur place, constitue une contribution importante à l'activité des affaires et même à l'emploi. Il s'agit simplement des 871 millions de francs qui, en réalité, sont inscrits aux divers budgets de l'Etat au titre des territoires d'outre-mer.

Je me félicite d'ailleurs, à cet égard, que, de plus en plus, les ministères techniques compétents prennent à leur charge les dépenses qui sont de leur ressort dans les territoires et permettent, par conséquent, à mon budget de mieux se consacrer au rôle d'incitation et de complément qui doit être le sien.

Il faut se rappeler également — et ce sera ma seconde observation — que chaque territoire dispose, lui aussi, d'un budget financier sur ses ressources propres et que le montant total de ces budgets locaux est d'environ 900 millions de francs. Certes, les différences entre ces budgets sont évidemment importantes en fonction des possibilités contributives et des réglementations fiscales locales. Il n'en reste pas moins que, globalement, l'importance de ces budgets locaux est une indication intéressante, puisqu'elle mesure le degré d'exercice effectif, par les assemblées des territoires, des compétences financières qui leur ont été conférées par les divers statuts.

Je ferai une troisième observation générale sur le budget pour dire qu'ont été limitées, dans toute la mesure possible, les conséquences de sa relativement faible progression sur les éléments qui me paraissent essentiels, c'est-à-dire, notamment, les subventions aux budgets locaux et les investissements. Une telle option implique, bien entendu, un effort de restriction particulièrement sévère sur les moyens de fonctionnement des services de l'Etat, auxquels j'ai demandé que ces derniers participent.

Ceux-ci comprennent, vous le savez, deux rubriques principales et d'ailleurs d'importance inégale. D'abord, les crédits de l'administration centrale, qui s'élèvent dans le projet qui vous est soumis à 22 millions de francs, soit 0 p. 100 d'augmentation par rapport à 1974. Ensuite, les crédits affectés au personnel d'autorité et aux services d'Etat dans les territoires, qui s'élèvent à 95 millions de francs et marquent ainsi une augmentation de 3 p. 100 par rapport à 1974.

Compte tenu de la proportion de ces deux séries de dépenses consacrées aux traitements des fonctionnaires, nécessairement réajustés en fonction de la hausse des prix, compte tenu aussi de l'ampleur de cette hausse en 1974, que j'évoquais tout à l'heure, les moyens de fonctionnement de l'Etat seraient donc réduits, et très sensiblement, en 1975.

Il s'agit, je le répète, d'un choix tout à fait délibéré, dont je sais bien les difficultés qu'il peut occasionner aux services et aux agents placés sous mon autorité. Mais je leur fais confiance pour en comprendre les motifs et continuer à accomplir leur mission avec une conscience à laquelle, d'ailleurs, chacun peut rendre hommage.

Les économies ainsi réalisées sur les moyens de l'Etat permettraient, en effet, de privilégier, en revanche, l'aide directe aux budgets locaux, qui représente 179 millions de francs soit 16 p. 100 de plus, comme l'a d'ailleurs souligné, à juste titre, M. Blin, que cette année. La moitié environ de cette augmentation permettrait aux territoires de faire face, notamment dans les domaines essentiels que sont les domaines sanitaires et sociaux, à une progression des besoins résultant de la jeunesse de leur population et du rythme de leur accroissement démographique. L'autre moitié serait destinée à une aide plus administrative, mais indispensable, je crois, sous forme de prise en charge des fonctionnaires métropolitains affectés dans les services territoriaux et des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration, notamment, de la Polynésie française.

Les dépenses d'équipement, enfin, augmentent de 3,5 p. 100 en autorisations de programme et de 12 p. 100 en crédits de paiement, pour atteindre respectivement 132 et 142 millions de francs. L'essentiel, vous le savez, en est représenté par le F. I. D. E. S., qui continuerait notamment à apporter son concours aux investissements des communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie et de territoires. Rénovation des réseaux électriques et d'assainissement à Saint-Pierre et Miquelon, alimentation en eau dans le territoire français des Afars et des Issas, poursuite du programme routier aux Comores, extension du potentiel hospitalier en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, opérations foncières et d'animation rurale aux Nouvelles-Hébrides, amélioration des moyens de communication et des équipements sociaux en Polynésie, développement des infrastructures d'énergie et de transmission dans les Terres australes et antarctiques, tels sont les principaux travaux qui seront réalisés.

Tel qu'il se présente, le budget du secrétariat d'Etat pour les territoires d'outre-mer est donc un budget de transition qui, au prix — il est vrai — d'une diminution des crédits de fonctionnement de l'Etat, permettra de maintenir largement l'aide aux budgets locaux et, pour l'essentiel, l'effort d'équipement. C'est donc, comme le budget, le reflet d'une politique.

Le vote de la loi organisant une consultation de la population des Comores, les résultats des conversations franco-britanniques sur les Nouvelles-Hébrides, certaines déclarations, de personnalités étrangères en particulier, au sujet de l'avenir du territoire français des Afars et des Issas, m'ont déjà donné l'occasion, en réponse notamment à des questions émanant de parlementaires, de préciser cette politique. Je voudrais donc me contenter pour l'instant d'indiquer les trois principes sur lesquels elle repose.

Le premier est la volonté des populations de demeurer au sein de la République, parce que c'est la tradition de la France, parce que c'est aussi tout simplement le bon sens, et qu'il est évident — quoi qu'en puissent dire ou insinuer certains — que nous ne saurions maintenir notre présence dans un territoire sans l'accord de la majorité de ses habitants.

J'ajoute d'ailleurs que cette politique a naturellement deux corollaires, qui résultent très directement de la volonté de tenir compte de la libre détermination des intéressés. Le premier est que la minorité — il y en a une, et c'est normal — doit respecter le choix du plus grand nombre dès lors que celui-ci s'est exprimé librement, comme il convient dans un territoire de la République, et comme c'est le cas. Le deuxième est que les gouvernements étrangers doivent, eux aussi, la même considération à l'expression d'un suffrage universel dont, pour la plupart, ils se réclament. Dans un cas comme dans l'autre — je le dis très nettement — le Gouvernement, qui respecte la démocratie, la fera aussi respecter.

Le deuxième principe de notre politique est la promotion économique et sociale. En effet, les problèmes des territoires d'outre-mer sont d'abord économiques et sociaux de même que dans les départements d'outre-mer — on l'a vu tout à l'heure.

Je pense, d'abord, à certaines insuffisances qui, malgré les efforts déjà faits, subsistent : l'excessive concentration des équipements sociaux, en particulier sanitaires, aux chefs-lieux, les difficultés d'approvisionnement en eau dans le territoire français des Afars et des Issas. Je pense, ensuite, à la nécessité, qu'on peut sans exagérer qualifier de vitale pour ces territoires presque tous insulaires, de disposer avec l'extérieur de moyens de liaison — aérienne et maritime — réguliers, fréquents, d'un prix accessible. Je pense, enfin, à la fragilité d'économies trop souvent dominées par une mono-activité, où, par exemple, une mauvaise campagne de pêche, la fermeture du canal de Suez, la baisse du prix du nickel, la modification des orientations du centre d'expérimentation du Pacifique peuvent retentir excessivement sur le niveau des affaires et de l'emploi.

Le concours de tous à cette tâche, sous des formes à déterminer en commun, est, je crois, le troisième principe essentiel de cette politique. Je souhaite avoir, à cet égard, démontré, depuis mon arrivée rue Oudinot, que j'étais prêt à recevoir et à écouter tous

ceux qui, dans le respect de la démocratie et la bonne volonté, ont des suggestions à formuler, des problèmes à soumettre, des objections — pourquoi pas ? — à faire valoir.

Je confirme aussi qu'au cours de votre prochaine session je vous proposerai, après m'en être entretenu avec les intéressés, diverses modifications du statut de certains territoires, et j'ajoute que je n'ai nullement la religion de l'intangibilité des institutions dès lors que leur adaptation respecte l'essentiel.

L'essentiel — je l'ai déjà dit — c'est ce qui attache à la France quelques territoires lointains et qui fait qu'il y a, aux quatre coins du monde, quelques centaines de milliers de Français qui ont choisi de l'être et de le rester. C'est à eux que je vous demande, en votant le budget qui vous est soumis, de manifester le même attachement et votre solidarité. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, chaque groupe dispose pour cette discussion d'un temps de parole de dix minutes.

La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si j'interviens dans ce débat, c'est au nom de la délégation de la commission de législation qui s'est rendue en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, en mars dernier, pour prendre concrètement connaissance des conditions d'application, d'une part, d'une loi de 1969, pour la Nouvelle-Calédonie, et de 1971, pour la Polynésie française, instituant un régime communal, d'autre part, du statut propre à chacun des deux territoires, en particulier pour parfaire l'information de la commission, saisie d'une proposition de loi de M. Oopa Tetuaapa, tendant à doter la Polynésie française d'un nouveau statut, et saisie depuis d'une seconde proposition de M. Courroy ayant le même objet.

Permettez-moi, tout d'abord, au nom des collègues qui m'accompagnaient — M. le président Jozeau-Marigné, MM. Champeix et Fosset — de vous remercier à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que votre prédécesseur M. Stasi et vos collaborateurs, pour l'aide apportée au bon déroulement de la mission.

Nos remerciements vont également à MM. Eriau et Vidau, respectivement haut-commissaire et gouverneur de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie, pour la qualité de leur accueil et l'empressement qu'ils ont mis à faciliter notre séjour, nos travaux et notre enquête.

Nous adressons également nos remerciements très chaleureux aux élus territoriaux et municipaux et aux populations tout entières.

Je demande aux sénateurs représentant ces deux territoires — parmi lesquels je suis heureux de saluer la présence de notre nouveau collègue M. Cherrier, suppléant et successeur de notre très regretté ami et collègue M. Lafleur — d'être nos interprètes auprès de leurs amis, de nos amis calédoniens et polynésiens, pour leur témoigner notre reconnaissance.

Si nous avons apprécié la chaleur de cet accueil, c'est qu'il s'adressait non seulement à nos personnes mais, bien au-delà de nous, au Sénat dont chacun se plaît à reconnaître, aux antipodes autant qu'ailleurs, le sérieux du travail, son poids dans les institutions et son importance dans la vie de la République.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Paul Guillard. Ces missions, qu'elles soient accomplies dans les territoires ou dans les départements d'outre-mer, ont le mérite, entre autres, de rapprocher les hommes par-delà les océans et de faire en sorte qu'ils se comprennent mieux et s'estiment davantage : comprendre mieux — pour nous, élus de la Nation — les servitudes dues à l'éloignement, au particularisme, et, malheureusement, au sous-développement, mais aussi, par réciprocité, faire comprendre mieux, sinon apprendre aux élus de ces territoires ou départements trop isolés que leurs collègues de la métropole ont également des problèmes difficiles à résoudre et que tout appel à l'effort de l'Etat doit être prolongé par un effort personnel proportionné aux situations particulières.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Paul Guillard. La mission qu'a effectuée la délégation se traduira prochainement par le dépôt d'un rapport et a, d'ores et déjà, permis à la commission d'engager l'examen des propositions de loi précitées. C'est ainsi que le groupe de travail désigné par la commission sera, dans un proche délai, en mesure de soumettre un texte à la commission, sur la base des principes que celle-ci avait préalablement retenus.

Pour l'heure, la délégation tient à souligner l'intérêt que suscite, dans la population des deux territoires, la réforme communale, ce dont on pouvait, à bon droit, douter lorsqu'on sait les conditions dans lesquelles cette réforme a été préparée et délibérée et la suspicion entretenue quant au but poursuivi.

On constate l'intérêt, certes, mais également les difficultés de sa mise en œuvre pour les nouveaux élus municipaux, malgré leur bonne volonté, ce qui, au demeurant, ne peut surprendre, s'agissant d'une innovation de cette importance.

À l'occasion de ce budget, la délégation souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur un certain nombre de points.

Il ne fait pas de doute que la réforme communale dans ces deux territoires est intervenue dans une atmosphère de réticence de la part des partis politiques et des élus des assemblées territoriales.

Cette affirmation devrait être nuancée et nous pouvons être tentés aujourd'hui d'en minimiser les conséquences, compte tenu de l'irréversibilité que l'adhésion de la population confère à la réforme communale. Elle est irréversible car elle a provoqué une prise de conscience et un besoin d'assumer, depuis la base, des responsabilités.

Cependant, ce serait une erreur de penser qu'aucune séquelle ne subsiste. Il faut, tout au contraire, en tirer un premier enseignement : si la réforme communale a pu être interprétée sur place, à tort ou à raison, comme un moyen d'affaiblir l'influence des assemblées territoriales sur les populations, en plaçant entre les unes et les autres une nouvelle catégorie d'élus, et aussi, comme un moyen d'éluider, de retarder le dialogue sur le statut du territoire, il est désormais indispensable de tout mettre en œuvre pour établir une étroite collaboration entre les pouvoirs en place — l'Etat, l'assemblée territoriale et les conseils municipaux — de telle sorte qu'un de ces pouvoirs ne puisse être mis en mesure d'utiliser l'un des deux autres contre le troisième.

En particulier, il faut éviter les cloisons trop étanches entre l'assemblée territoriale et les conseils municipaux, institutions représentatives de la population dont les missions d'intérêt général sont complémentaires et non en opposition.

Beaucoup sont ceux qui considèrent le fonds intercommunal de péréquation comme l'une de ces cloisons.

Le F. I. P. est une institution originale qui distribue aux communes une quote-part, déterminée chaque année par l'Etat — 15 p. 100 au minimum et 22 p. 100 actuellement — des impôts, droits et taxes perçus par le territoire, sans que l'assemblée territoriale puisse s'opposer à ce prélèvement qui est fait sur son budget et sans qu'elle puisse elle-même décider des affectations, celles-ci relevant de la compétence du F. I. P.

Cette absence de pouvoirs de l'assemblée territoriale à l'égard des communes est encore aggravée par l'interdiction qui est faite à cette assemblée de voter des subventions d'équipement à une commune déterminée, interdiction que le Parlement a atténuée, mais pour la seule Polynésie française, en prévoyant une possibilité de subvention pour des équipements ayant un caractère intercommunal.

Ce régime financier est peut-être le seul qui permette à l'institution communale de démarrer dans de bonnes conditions, mais il traduit une méfiance — méritée ou non — à l'égard des élus territoriaux, dont on ne saurait se satisfaire à terme.

Un aménagement est donc à trouver et il convient d'y être d'autant plus attentif que la réforme communale s'est accompagnée de la mise en place normale d'une tutelle administrative sur les communes, par l'intermédiaire de chefs de subdivision dont l'action apparaît pour un nombre non négligeable d'hommes politiques locaux, comme une autre manifestation de la volonté initiale d'amoinrir l'influence des partis politiques et de l'assemblée territoriale.

M. Lionel Cherrier. Très bien !

M. Paul Guillard. La délégation, quant à elle, estime que l'intervention des chefs de subdivision, dont elle a pu apprécier la qualité, est dans la logique de la loi votée par le Parlement, qu'elle est tout particulièrement indispensable actuellement pour initier les nouveaux élus municipaux à l'exercice de leurs responsabilités.

La délégation a constaté aussi que ces hommes étaient pleinement dévoués à la cause communale et que l'on pouvait attendre d'eux toute l'objectivité souhaitable. Mais, là encore, le Gouvernement doit être attentif à ce que l'action des hommes se maintienne dans le meilleur sens et qu'elle contribue à l'évolution des esprits et des choses dans la direction qui a été retenue, c'est-à-dire dans le sens d'une gestion réellement autonome des communes par les élus locaux qui doivent pouvoir régler, par les voies de la concertation, les problèmes communs de plusieurs collectivités.

S'il y a une évolution qu'il faut prendre soin de préparer en fonction des réalités locales, il y a aussi des changements auxquels l'Etat pourrait immédiatement s'attacher dans le cadre de la législation actuelle.

Sur un plan général, il conviendrait de procéder à une importante déconcentration du pouvoir administratif central au profit du gouverneur, de telle sorte que les affaires ne soient plus réglées par l'intervention d'administrations travaillant aux antipodes, de telle sorte également que les décisions soient prises en respectant au mieux les particularismes locaux et non sur la base de critères strictement métropolitains, de telle sorte enfin qu'il soit mis fin à un réel courant d'opinion dirigé contre l'Etat et son administration.

Il faut se rappeler, mes chers collègues, les revendications présentées — qui se manifestent, dans le même sens, en métropole même et qui ont été exprimées à nouveau lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur — pour comprendre les réactions qui peuvent se produire à l'autre bout du monde, amplifiées par l'éloignement et les particularismes locaux.

Il conviendrait aussi de porter une attention particulière aux problèmes économiques et sociaux de chaque territoire, qui ne doivent pas être systématiquement considérés en fonction du seul intérêt de la République, mais également en tenant compte des intérêts spécifiques des populations locales ; il serait nécessaire de procéder à un nouvel examen des relations financières : Etat-territoire, Etat-communes et territoire-communes.

Il faudrait enfin mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter le contact entre les habitants d'un même territoire, ce qui pose le problème de l'éloignement et du coût des transports entre îles. Cette dernière revendication nous a été formulée bien des fois au cours de notre séjour et nous paraît essentielle.

Sur un plan plus strictement communal, il faudrait prévoir : une concertation plus grande entre les services administratifs du territoire et les élus municipaux, par exemple en matière d'instruction publique ; la révision de la durée des prêts aux communes, actuellement trop brève eu égard aux ressources de ces communes et à l'importance des équipements à réaliser ; et la diminution de la part d'autofinancement exigée des communes pour des équipements prioritaires tels que ceux d'adduction d'eau.

Il conviendrait encore de donner aux communes la possibilité d'accéder à la gamme des subventions qui, en métropole, sont allouées par différents ministères ; de prévoir une aide financière privilégiée de l'Etat en faveur des communes les plus démunies — par exemple pour les communes dortoirs, communes de l'intérieur — et notamment des communes dont la population est en majorité composée d'autochtones et qui ont à faire face à de graves difficultés pour leurs équipements collectifs et le ramassage scolaire.

Il faudrait aboutir à l'accession progressive des communes à une plus grande maîtrise de leurs ressources, l'objectif étant une étroite association de la population à la vie locale.

Il y aurait lieu de mettre en chantier l'étude des lacunes législatives et réglementaires du régime communal actuel. Par exemple, les maires n'ont pas le pouvoir de police.

Pour la formation des élus, un moyen efficace serait entre autres de leur faciliter la venue en métropole — je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez favorisé de telles délégations, qui sont très appréciées — pour les faire participer à des séances de travail avec leurs collègues de la métropole.

Il faudrait enfin envisager la participation des représentants des maires des deux territoires aux travaux des associations métropolitaines de maires.

Il y a là une tâche exaltante qui doit conduire — telle est la finalité recherchée — à la promotion des hommes.

Pour conclure ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais insister sur l'affirmation, maintes fois exprimée et maintes fois renouvelée, des élus et des populations de leur appartenance et de leur volonté de maintien dans la République française, et nous en avons été très touchés.

Mais, parallèlement, ces populations souhaiteraient qu'une plus grande part de responsabilités leur fût donnée pour leur permettre de s'affirmer et de se réaliser.

Il nous appartient de ne pas les décevoir, et c'est dans ce sens que la commission de législation, encore une fois saisie des propositions de loi de nos collègues, MM. Pouvanaa Oopa Tetuaapua et Courroy, travaille présentement à mettre au point ces textes pour les soumettre au Sénat dans les meilleurs délais. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Louis Namy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations générales de caractère budgétaire que j'ai présentées ce matin au sujet des départements d'outre-mer sont également valables pour les territoires d'outre-mer.

Je ferai toutefois une remarque supplémentaire sur les documents budgétaires : leur caractère sommaire ne permet pas de connaître la destination précise des crédits inscrits.

On peut constater, sous toutes réserves, que le budget de 1975 pour les territoires d'outre-mer est en augmentation de 13,5 p. 100 sur celui de 1974, que les dépenses afférentes à l'appareil d'Etat croissent de 17 p. 100, que les subventions pour les collectivités locales augmentent de 15,7 p. 100 et que les crédits prévus pour l'action sociale et culturelle régressent de 6,5 p. 100.

Quant aux dépenses d'investissements, elles évoluent de 3,7 p. 100 seulement en autorisations de programme. On nous dira que ces crédits, aussi bien que ceux du F.I.D.E.S., ne correspondent pas exactement à l'effort budgétaire consacré à ces territoires. C'est précisément la confusion de ces éléments budgétaires que je critique, parce qu'elle ne permet pas à un parlementaire, disons « normalement constitué » (*Sourires*), de s'y retrouver. On ne peut donc que se reporter aux commentaires des rapporteurs à l'Assemblée nationale et au Sénat : l'un déclare que le budget de 1975 n'est que la reconduction de celui de 1974, et marque même une diminution en francs constants, alors que la dégradation de la situation économique dans la plupart des territoires, consécutive à la hausse des prix des produits importés et à la nécessité de satisfaire les besoins croissants, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la santé, aurait nécessité une assistance accrue de la métropole ; l'autre, notre collègue M. Blin, dans son rapport écrit, explique que, si en 1974 les dotations de ce budget paraissent relativement satisfaisantes, en revanche, elles sont insuffisantes pour 1975, voire insignifiantes pour les autorisations de programme, de telle sorte que la réalisation à un niveau acceptable des objectifs du VI^e Plan paraît, dès à présent exclue. En définitive, monsieur le secrétaire d'Etat, comme le faisait remarquer mon ami M. Claude Weber à l'Assemblée nationale, ce budget n'a pas pour but essentiel d'améliorer le niveau de vie des populations des territoires d'outre-mer, ainsi que l'utilisation de leurs ressources, mais de donner à la France les moyens de jouer sa carte dans la stratégie mondiale en développant ses implantations militaires.

Le développement de la situation à Djibouti en est l'exemple actuel. Six mille militaires sont stationnés sur ce territoire avec un important matériel de guerre et une flottille comprenant notamment le porte-avion *Clemenceau*. Cet ostensible déploiement onéreux de matériel de guerre sur ce pauvre territoire en perpétuel état de siège, dont la population, dans la proportion de 80 p. 100, est sans travail et illettrée, est, à notre sens, un défi envers les peuples de cette région du monde. Nous le disons avec fermeté : cette politique défigure le véritable visage de la France.

Voilà quelques jours, le président de la République, recevant le président du conseil du gouvernement de Djibouti, M. Ali Aref, a tenu à réaffirmer avec beaucoup d'éclat que les territoires français des Afars et des Issas resteraient toujours français parce que, en 1967, les populations de ces pays en avaient ainsi décidé par voie de référendum.

A l'époque, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette tribune, au nom de mon parti, j'avais très sérieusement critiqué les conditions dans lesquelles devait se dérouler cette singulière consultation populaire.

Il faut constater que les affirmations de M. le président de la République interviennent au moment où le statut colonial de ce territoire est ouvertement remis en cause sur le plan international, par le chef de l'Etat de la République démocratique de Somalie, par les chefs d'Etat africains en général, mais aussi, plus particulièrement, par un chef d'Etat africain dont on ne contestera pas l'amitié qu'il nourrit pour la France : le président Léopold Senghor.

De tout cela il résulte que, dans cette partie de l'océan Indien, sur cette route des pétroliers géants, la situation devient de plus en plus explosive. Une crise aiguë est ouverte. Elle peut, à tout moment, déboucher sur un différend dont le pouvoir, par son intransigeance, porterait la responsabilité. Point n'est besoin d'être extra-lucide pour comprendre que ce n'est pas seulement pour maintenir des positions françaises, mais pour soutenir objectivement, voire renforcer, l'implantation de l'impérialisme américain dans l'océan Indien, sérieusement remise en cause par le déroulement des événements d'Ethiopie. N'est-ce pas pour cela que la France veut tenir militairement Djibouti et y concentre tant de troupes et d'armement ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Pas du tout !

M. Louis Namy. Le référendum de 1967 dans le territoire français des Afars et des Issas est, à notre avis, l'exemple même d'une consultation sur mesure. Vous le voyez, je suis modéré dans l'expression.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Pas sur le fond !

M. Louis Namy. Il reste que cette consultation est aujourd'hui discutée et remise en question, ce qui ne pouvait pas manquer de se produire.

Donner le droit aux peuples des territoires d'outre-mer de décider de leur avenir, de leur statut, oui bien sûr, mais librement, sans contrainte, sans chantage, en créant les conditions d'une consultation loyale, véritablement démocratique, permettant à tous les courants de pensée de s'exprimer en toute liberté ainsi qu'à tous les intéressés ressortissants du territoire concerné.

Ce n'est pas ce qui s'est passé en 1967 lors du référendum à Djibouti : des autochtones ont été considérés comme étrangers dans leur propre pays ! C'est pourquoi ce référendum est aujourd'hui contesté, à notre avis, à juste raison.

C'est pourquoi, ajoutons-le, et je terminerai ainsi mon exposé, notre présence, essentiellement militaire, sur ce territoire constitue une situation pouvant être lourde de conséquences pour notre pays, y compris sur le plan moral, en déformant ces véritables sentiments dans l'esprit des autres peuples du monde.

En raison non seulement de l'insuffisance des crédits de ce budget, mais parce que notre parti ne veut et ne peut approuver la politique pratiquée dans ces territoires d'outre-mer, le groupe communiste et apparenté ne le votera pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Comme chaque année, j'avais préparé une intervention assez longue, passant en revue les différents problèmes de mon territoire. J'y répondais également aux attaques mensongères, et discourtoises, puisque je ne pouvais évidemment répondre sur-le-champ, portées par le député Gabriel devant l'Assemblée nationale à l'encontre du conseil général que je préside.

Puis, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai lu dans un journal le compte rendu d'une conférence de presse que vous avez tenue en compagnie de M. Ali Aref, conférence au cours de laquelle vous avez annoncé des mesures pour « faciliter le développement économique du territoire des Affars et des Issas et fournir à l'assemblée territoriale les moyens de mieux assurer son administration et sa gestion ».

J'ai décidé alors de laisser mon texte de côté et de vous dire très simplement, mais très fermement, ce que, comme les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, j'ai sur le cœur. Mais, auparavant, je voudrais quand même vous demander des éclaircissements sur trois points précis abordés par le député du territoire.

Premièrement, quels sont les crédits que votre ministère aurait affectés, selon lui, à la remise en état totale de la voirie de la commune de Saint-Pierre, permettant ainsi de « payer deux fois la dépense en plus de trois ans » ?

A ma connaissance, en effet, le bitumage de nos rues, après réfection complète du sous-sol — eau, égouts, électricité — qui devait être financé sur crédits du F.I.D.E.S., l'a été sur emprunt du fonds routier territorial. De deux choses l'une : ou bien le député n'étudie pas ses dossiers, ou il cherche à tromper les électeurs, car je ne pense pas que vos services aient détourné le moindre crédit.

Deuxièmement, le député a accusé la « majorité du conseil général » d'avoir refusé le choix de l'expert désigné par vos services pour aider le territoire à déterminer le type de navire postal convenant au trafic Saint-Pierre—Sydney.

Je vous demande de me donner acte que cela est totalement faux. Selon ce qui m'a été indiqué rue Oudinot, ce sont les mauvaises affaires réalisées par cet expert, propriétaire d'une compagnie maritime dans le Midi, qui auraient incité vos services à renoncer à leur choix.

Nous n'y sommes pour rien. Je sais seulement que les dirigeants de la société navale caennaise, qui ont une solide expérience en la matière et qui connaissent bien, maintenant, notre archipel et ses besoins, ont proposé gratuitement leurs services. Mais là, c'est à vous de jouer...

Troisièmement, vous avez déclaré, monsieur le ministre, en réponse à une question relative au prix du poisson, que « c'était de la compétence du territoire ! » Qu'entendez-vous par là ? S'il y a une évidente disproportion entre le prix d'achat aux pêcheurs — 1,10 franc le kilogramme — et le prix de vente du poisson salé aux ménagères parisiennes — 20 à 24 francs le kilogramme — je ne vois pas comment le territoire — qu'entendez-vous d'ailleurs par là le gouverneur, le conseil général ? — comment le territoire, dis-je, peut intervenir sur le prix du poisson fixé par la société privée qui l'achète. Le véritable drame de nos petits pêcheurs, c'est l'absence d'un marché local du poisson frais. La faiblesse numérique de la population ne permet pas, et de très loin, d'absorber la production de la petite pêche. Les petits pêcheurs sont obligés de vendre à Interpêche, au prix industriel, comme d'ailleurs à la société de pêche et de congélation.

Il est évident, au surplus, qu'il nous est encore plus difficile d'intervenir auprès d'une société privée que d'une société d'économie mixte. Mais le Gouvernement ayant refusé à la S. P. E. C. les moyens de sa survie, force nous est de nous plier aux lois du marché capitaliste...

Cela dit, je reviens à votre conférence de presse concernant l'avenir de Djibouti.

Si je suis heureux pour ce territoire, de ce que la métropole fait en sa faveur, de même que je m'étais réjoui pour les manchots des terres australes en lisant dans le rapport de M. de Rocca-Serra que la subvention était relevée de 45 p. 100, je suis bien obligé de constater, comme l'a noté M. Alain Vivien au palais Bourbon, qu'il est, en revanche, « fait bien peu de cas de nos besoins ! ».

Je note, avec beaucoup d'amertume — les exemples de Djibouti, après celui des Comores et combien d'autres le prouvent surabondamment — que la métropole ne semble découvrir et aider ses territoires d'outre-mer qu'au moment où ils quittent, ou menacent de quitter, le giron de la République.

Nous, Saint-Pierrais et Miquelonnais, sommes sans doute trop sûrement Français !

Alors, on nous oublie ou, au mieux, on nous assiste !

Dans le même temps où vous distribuez ailleurs les crédits — quand je dis vous, je pense surtout au tout-puissant ministre des finances — vous nous préchez la nécessité de nous serrer la ceinture pour faire face ensemble à la crise économique !

Voilà pourquoi vous n'augmentez notre subvention d'équilibre que de 10 p. 100. Vous refusez quelques dizaines de milliers de francs pour permettre d'équilibrer l'exploitation de notre vieux cargo postal, celui-là même que l'Etat nous imposa littéralement en 1966. Vous supprimez également — cela figure dans le rapport de M. de Rocca-Serra — les crédits prévus pour le remplacement de ce navire, inadapté au trafic, ne transportant que douze passagers.

Vous ne prévoyez toujours rien de sérieux pour le service inter-îles entre Saint-Pierre et l'île de Miquelon.

Ensuite, vous nous reparlez du nécessaire développement touristique !

Vous laissez l'aviation civile retarder d'un an un modeste allongement de la piste, c'est-à-dire 250 mètres. Il est vrai que, depuis dix-huit mois, certains font miroiter aux yeux de mes compatriotes le mirage d'une deuxième piste destinée aux Boeing 747 d'Air France.

Pour nous, il n'y a plus d'argent. C'est tellement vrai que sans doute pour mieux nous convaincre, on a supprimé un voyage d'anciens combattants prévu pour le 11 novembre, faute de crédits.

Il est vrai aussi, peut-être pour nous consoler, que cinq conseillers généraux et municipaux ont pu être accueillis et très bien accueillis, par vous-même et diverses collectivités locales de métropole.

Il n'en reste pas moins, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il nous est permis d'être amers. La précarité de notre situation économique et la modestie relative de nos besoins aurait dû, ce me semble, inciter le Gouvernement à nous réserver un sort plus favorable.

Evidemment, on ne compare pas, à Paris — je regrette de devoir le dire — le nombre de nos morts des deux guerres avec un port ou un lagon stratégique. La fidélité ne paie pas.

C'est aussi aux autres que l'on donne les moyens de gérer leurs propres affaires — je m'en réjouis pour eux — mais chez nous si un sous-préfet a remplacé le gouverneur, c'est un sous-préfet « musclé », qui a fait ses classes dans les départements d'outre-mer et qui sait surtout se servir de la télévision pour dicter aux conseillers généraux les quelques pauvres mesures sociales qu'ils pourront prendre en faveur des plus déshérités, sans indiquer, bien sûr, qu'en l'absence de crédits supplémentaires, il nous faudra retirer d'une main ce que nous donnerons de l'autre, en créant des taxes nouvelles. Il est facile, dans ces conditions, de passer pour un bienfaiteur !

De cette politique paternaliste d'assistance, nous sommes las, monsieur le secrétaire d'Etat.

La vraie question, c'est de savoir si, pour le Gouvernement, la présence de six mille Français est nécessaire sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. S'il n'en est pas convaincu, qu'il nous le dise. Mais s'il le croit, alors qu'il y mette le prix, non pour nous assister, mais pour nous donner les moyens de travailler — liaisons, quais en eau profonde, cales de halage, ateliers de réparations, hôtels de tourisme, etc.

Pour moi, si je ne croyais pas profondément à l'intérêt réel, pour la métropole, de mon petit rocher, je ne serais pas à cette tribune pour défendre mes compatriotes. Il est vrai aussi que je suis l'un d'eux. Je ne suis pas un « parachuté ».

Considérant, en tout cas, que j'ai été élu pour réclamer la juste part de la richesse nationale, je ne pourrai, monsieur le secrétaire d'Etat, approuver un budget qui est nettement insuffisant. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Hauteclouque.

M. Baudouin de Hauteclouque. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je prends aujourd'hui la parole dans le débat sur le budget des territoires d'outre-mer en tant qu'ancien rapporteur de la loi n° 74-965 du 23 novembre 1974 organisant une consultation de la population des Comores et pour exprimer ici ma stupéfaction devant le décret d'application qui est paru le 30 novembre et dont certaines dispositions ne correspondent ni à la lettre, ni à l'esprit de la loi.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, dénaturer le texte voté par le Parlement à une forte majorité et avec votre accord ? N'est-ce pas, de votre part, traiter nos assemblées un peu par l'indifférence et en contradiction avec tout esprit démocratique ?

Vous souvenez-vous, mes chers collègues, que, par scrutin public, le Sénat a décidé que la question posée aux électeurs serait de savoir s'ils désirent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République française ? Cette formulation a ensuite été adoptée par l'Assemblée nationale et figure dans la rédaction définitive de la loi.

Or, aux termes de l'article 1^{er} du décret, la question est simplement : « Souhaitez-vous que le territoire des Comores devienne indépendant ? » L'autre terme de l'alternative, à savoir le maintien au sein de la République française, est escamoté. De plus, les mots « que le territoire des Comores devienne indépendant » semblent indiquer un décompte global des suffrages, alors que vous avez bien précisé, lors des débats parlementaires, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Parlement serait libre d'interpréter les résultats de la consultation, soit globalement, soit île par île.

Plus graves encore sont les dispositions de l'article 10 aux termes duquel « peuvent participer à la campagne en vue de la consultation les partis politiques qui auront adressé leur demande à la commission de contrôle dans un délai de quatre jours suivant la promulgation du présent décret ». Le décret étant daté du 29 novembre, on peut se demander comment les intéressés pourront adresser leur demande dans un délai aussi bref. Seront-ils seulement en possession du *Journal officiel* avant l'expiration de ce délai et la commission sera-t-elle effectivement en place dans chaque île pour recevoir les demandes ? Il y a une véritable impossibilité.

Hélas, ce n'est pas tout ! L'article 15 du décret prévoit que doit être envoyé à chaque électeur, outre le texte de la loi elle-même, son exposé des motifs. Or, une loi ne comporte pas d'exposé des motifs. Il ne peut donc s'agir que de celui du projet de loi initial qui ne tient évidemment pas compte des modifications très importantes apportées par le Parlement.

C'est ainsi que l'on peut lire, dans cet exposé des motifs, que les citoyens pourront participer à la consultation sans condition particulière de résidence. Mais le Parlement, soucieux de connaître la volonté des habitants de chaque île, a précisé que chacun voterait là où il a sa résidence, conformément au code électoral.

De même, cet exposé des motifs parle de « la population » des Comores alors que la loi vise « les populations » afin de respecter ultérieurement l'éventuelle diversité des choix.

Il serait fâcheux que ces distorsions entre l'exposé des motifs et le texte de loi entraînent des confusions dans l'esprit des électeurs qui pourraient, en particulier, se croire autorisés à voter dans n'importe quel bureau de vote, ce qui leur est interdit.

Il importe donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de rectifier votre décret...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Pas question !

M. Baudouin de Hauteclouque. ... et cela de toute urgence, puisque la consultation aura lieu dès le 22 décembre.

On peut d'ailleurs s'étonner d'une telle hâte qui risque de priver la commission de contrôle, chargée de faire respecter l'objectivité de la consultation, du temps nécessaire à l'exercice de sa mission, mais surtout ne permettra pas que le vote ait lieu à partir de listes électorales révisées.

Les sénateurs, monsieur le secrétaire d'Etat, s'interrogent sur les motifs de cette consultation précipitée. Ils craignent qu'elle ne cache, de la part des autorités comoriennes, l'intention de passer outre aux dispositions de la loi prévoyant un nouveau vote du Parlement et de mettre celui-ci devant le fait accompli.

Avez-vous réfléchi, monsieur le secrétaire d'Etat, aux conséquences de cette éventualité et êtes-vous prêt à donner, dans cette hypothèse, aux commissaires, toutes instructions pour que

l'ordre public soit maintenu et que soit respecté le choix de ceux qui auraient manifesté la volonté de rester Français, la décision définitive sur l'avenir de chacune des quatre îles de l'archipel incombant au seul Parlement.

Nous attendons une réponse précise de votre part dont dépendra notre vote sur les crédits de votre département ministériel. *(Applaudissements sur les travées socialistes, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, peut-être serez-vous étonnés de voir monter à cette tribune le tout nouveau sénateur de la Nouvelle-Calédonie, arrivé de son territoire depuis cinq jours seulement, et qui ne doit de pouvoir le faire qu'à une modification imprévisible de l'ordre du jour de notre assemblée.

Si j'ai cru devoir prendre la parole aujourd'hui — et vous voudrez bien excuser, j'en suis sûr, mon inexpérience — c'est par déférence envers le Sénat, dont je suis devenu l'un des membres, mais également dans le souci, légitime, d'honorer la mémoire de celui dont j'ai été amené, bien involontairement, à prendre la place.

En effet, chaque année, à cette même période, l'examen de ce budget est l'une des rares occasions que nous avons, hélas, nous, les élus de ces terres lointaines, de faire entendre notre voix, une voix qui est cependant nécessaire à la compréhension de nos problèmes et à la coopération efficace de la métropole avec ses départements et territoires d'au-delà des mers.

Tous les ans, très régulièrement, Henri Lafleur ne manquait pas d'être présent à ce rendez-vous. Vous savez combien il aimait cette terre lointaine de Nouvelle-Calédonie dont il défendait les intérêts avec enthousiasme, en rappelant — rôle quelquefois bien ingrat — l'importance de ses problèmes et l'urgence des solutions à y apporter.

A mon tour, j'accomplis ce devoir, persuadé que je trouverai, tant auprès de nos collègues que de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, une oreille bienveillante.

Pour ne pas lasser aujourd'hui votre attention, je ne traiterai brièvement que de la modification de notre statut territorial, des projets industriels du nord et du sud et, enfin, de nos difficultés budgétaires.

Pour le faire, d'ailleurs, je n'ai besoin que de m'appuyer sur la longue lettre qui vous avait été adressée à la fin du mois d'août, de Nouméa, par mon prédécesseur et à laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aviez immédiatement répondu en nous donnant certaines assurances dont je reparlerai tout à l'heure, en souhaitant toutefois que vous puissiez les expliciter, non seulement à cette tribune, mais encore lorsque vous aurez à recevoir, au début du mois de janvier, une mission d'élus territoriaux — composée de représentants de tous les groupes politiques — mission qui ne voudrait pas repartir dans son territoire les mains vides.

Modification de nos institutions. Celle-ci est d'une portée limitée, car il n'est nullement question pour nous, comme certains le voudraient, de rompre les liens qui nous attachent à la France, mais de trouver, entre gens de bonne foi, un terrain d'entente afin que notre conseil de gouvernement, émanation démocratique de notre assemblée territoriale, puisse jouer un rôle plus actif, susceptible de promouvoir une politique économique et sociale mieux adaptée à nos besoins.

Cette institution est, en effet, aujourd'hui, unanimement controversée par tous les groupes politiques calédoniens, qu'ils soient anti-autonomistes ou autonomistes, parce qu'elle a fait la preuve de son inadaptation.

Je rappellerai simplement que le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957, pris en application de la loi-cadre de 1956, avait porté institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie, cela dans un but de décentralisation, conforme à l'esprit de la République.

Prévu pour les grands ensembles africains, le système ainsi instauré s'est, en ce qui concerne le conseil de gouvernement, révélé beaucoup trop lourd pour un petit territoire dont la population ne dépassait pas, à l'époque, 100 000 habitants.

Une réorganisation de cette institution est donc apparue nécessaire. C'est ainsi qu'a été promulguée la loi du 21 décembre 1963 portant réorganisation du conseil de gouvernement.

Malheureusement, si la première loi avait été prise dans un but de décentralisation, la nouvelle, au contraire, faisait apparaître des mesures extrêmement centralisatrices qui ont pratiquement vidé le conseil de gouvernement de sa substance, celui-ci n'ayant plus aucun pouvoir délibérant et devenant, en fait, un organe purement consultatif.

Tous les groupes politiques locaux ont présenté des propositions de loi tendant à refaire du conseil de gouvernement un organe délibérant, susceptible de promouvoir une meilleure gestion des affaires territoriales.

Dans votre réponse à la lettre du 20 août dernier de mon prédécesseur, vous aviez, monsieur le secrétaire d'Etat, précisé que « le Président de la République et le Gouvernement avaient entamé une réflexion approfondie sur cette question ».

J'ose espérer qu'aujourd'hui le stade de la réflexion est dépassé et qu'il vous sera possible, monsieur le secrétaire d'Etat, de présenter très prochainement un projet de réforme qui puisse donner satisfaction aux Calédoniens sans porter atteinte à l'intérêt national.

Il est normal, lorsqu'on évoque la Nouvelle-Calédonie, de parler de problèmes miniers et tout particulièrement du nickel. Henri Lafleur l'avait longuement fait, le 26 novembre 1973, à cette tribune, avec la compétence qui était la sienne.

La reprise de la consommation mondiale de nickel qu'il annonçait s'est confirmée en 1974, puisque, pour les sept premiers mois, les exportations de minerai ont atteint 1 998 827 tonnes, contre 1 520 242 tonnes pour la période correspondante de 1973, et les produits de fusion, 43 185 tonnes contre 28 189 tonnes.

Mais c'est surtout de nos projets industriels dont je voudrais vous entretenir, car vous conviendrez aisément que, pour assurer l'équilibre de notre économie et le plein-emploi de notre main-d'œuvre, nous avons intérêt à voir enfin sortir de terre ces usines dont on nous fait miroiter l'image depuis si longtemps !

Je rappellerai que la nécessité d'accroître notre production métallurgique en favorisant l'installation d'une seconde société a été concrètement envisagée dès 1960. Conscient de l'intérêt que le nickel pouvait présenter pour la France, le Gouvernement avait alors décidé de prendre en main les projets considérés.

En septembre 1966, alors qu'aucun d'entre eux n'avait encore abouti, le général de Gaulle, au cours de sa visite dans notre territoire et devant « la grogne calédonienne », promettait solennellement que le Gouvernement allait faire aboutir, dans les meilleurs délais, un projet d'implantation d'une seconde société métallurgique.

Deux ans après, en septembre 1968, un de vos prédécesseurs, M. Inchauspé, déclarait : « Je puis vous dire que la constitution de ce très puissant groupement économique est en bonne voie et devrait se terminer dans des délais relativement courts ».

Or, le 3 janvier 1969, le Gouvernement, malgré l'avis défavorable de l'Assemblée territoriale, faisait approuver par le Parlement les lois modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie et portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire, dites « lois Billotte ».

Dans la pratique, celles-ci accentuaient la tendance à la centralisation, déjà amorcée par la loi de décembre 1963 portant réorganisation du conseil de gouvernement. En effet, notre assemblée locale se voyait ainsi enlever la plupart de ses compétences minières et restreindre ses compétences en matière fiscale.

De ce fait, le Gouvernement montrait ainsi son désir de s'assurer la totalité du contrôle de notre production minière et métallurgique. Par voie de conséquence, les responsables calédoniens se trouvaient ainsi complètement éliminés des pourparlers relatifs à l'implantation des nouvelles unités de production métallurgique.

Aussi, depuis 1969, l'assemblée territoriale n'a-t-elle jamais cessé de demander périodiquement l'abrogation de ces lois et la mise en place d'un système permettant de concilier l'intérêt local et l'intérêt national.

J'ose espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous sera possible de nous donner satisfaction sur ce point.

Mais j'en reviens à l'installation des nouvelles sociétés métallurgiques.

En mai 1970, c'est-à-dire dix ans après, aucun de ces projets n'avait encore abouti !

Pourtant, le 22 de ce même mois, lors de l'ouverture solennelle de l'assemblée territoriale, M. Henri Rey, alors ministre délégué aux départements et territoires d'outre-mer, déclarait : « Le Président de la République, lors du conseil restreint du 9 mars dernier, a décidé de développer l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie, afin que la production de métal passe de 40 000 tonnes à 200 000 tonnes en 1975. » Il devait ajouter : « Nous sommes actuellement en présence, au-delà de l'extension de l'usine de Domiambo en cours, de trois projets d'usines nouvelles : un dans le Nord, celui de la S. L. N. ; deux dans le Sud du territoire, ceux de Penamax et de la Cofimpac ; d'autres ne sont pas à exclure. L'ensemble de ces réalisations représente un investissement privé minimum de 130 milliards de francs CFP. » Ce devait être là le départ de ce que l'on a appelé « Le boom calédonien de 1970 ».

Deux ans plus tard, aucun de ces projets n'avaient encore vu le jour et, le 24 mai 1972, M. Messmer, nouveau ministre des D. O. M.-T. O. M., déclarait devant nous : « Faut-il alors s'étonner que des programmes d'une telle complexité, d'une telle ampleur et d'un tel prix ne s'exécutent pas dans le temps avec une rigueur mathématique ? Un retard d'un ou deux ans dans la mise en œuvre d'opérations aussi difficiles et dispendieuses est-il surprenant ? » Il devait également ajouter : « Au cours d'un conseil interministériel qui s'est tenu le 10 mai 1972, sous la haute autorité du Président de la République, le Gouvernement vient d'arrêter des décisions dont la portée et les effets sont immédiats.

« Les projets Cofimpac qui avaient, en leur temps, suscité de grands espoirs n'ont pas abouti et la société est dissoute en fait, en attendant de l'être en droit.

Parlant du Sud, M. Messmer ajoutait : « Il est maintenant admis que les domaines miniers du Sud sont largement suffisants pour permettre l'installation de deux entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement étudiera dans un esprit favorable les propositions qui lui seront faites par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine associée avec la compagnie américaine « Freeport Minerals » en vue de former une société métallurgique commune pour mettre en exploitation les minerais latéritiques de cette région.

« En outre, le conseil a donné son agrément au projet d'exploitation des garniérites du Nord : les sociétés Cofremi et Pechiney-Ugine-Kuhlmann se préparent à lancer, dès le second semestre de cette année, le chantier d'une usine de traitement d'une capacité de 36 000 tonnes. Les autorisations personnelles minières sollicitées sur les gisements de Tiebaghi et de Poum ont été accordées.

« Avant la fin de l'année, chacun pourra constater que le projet aura démarré et, dès lors, le doute ne sera plus permis. »

Ainsi, après douze ans d'attente, un profond découragement régnait et un éditorialiste local pouvait écrire, à l'occasion du passage de M. Messmer : « ... décidément, le ciel calédonien ne semble pas retrouver la luminosité qui sied aux grandes périodes d'euphorie. C'est la grogne, la rogne et la hargne ! Et des nouvelles qui, en leur temps, eussent suscité l'excitation n'entraînent aujourd'hui que commentaires désabusés, voire hostiles...

« Trop d'attente a nui à la faculté de satisfaction des Calédoniens. Des incidents, dans lesquels beaucoup de personnes veulent voir les prémices d'événements et d'options politiques ultérieures, se sont produits dans les précédents mois et jettent une ombre sur la confiance et la sécurité. On voit déjà la Calédonie vouée aux affres de la révolution et de la violence et engagée sur les chemins sans retour de l'aventure. On imagine notre territoire réduit à la portion congrue du sous-développement, quand les gisements de nickel apparaissent un peu partout dans le monde sous la baguette des sourciers-prospecteurs.

« Ce n'est que la confiance retrouvée, l'économie en relance et le climat politique assaini qui pourront changer ou améliorer ce qui doit l'être. »

Mes chers collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, vous me pardonnerez ce rappel peut-être un peu trop long, mais je l'ai cru nécessaire pour vous faire mieux comprendre le profond découragement qui règne aujourd'hui dans notre territoire, car, en ce premier décembre 1974, c'est-à-dire quinze ans après, aucun des projets évoqués ci-dessus n'a encore abouti !

Tout récemment, le responsable local du projet Cofremi a indiqué que ce projet, bien que devant être repensé, n'en était pas pour autant abandonné...

Seule industrie existante, la Société Le Nickel elle-même connaît, depuis 1972, des difficultés du fait d'une conjoncture défavorable. Un projet d'association avec la société nationale des pétroles d'Aquitaine est envisagé ; peut-être pourrez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous apporter quelques informations sur ce point ?

Certes, nous sommes tous conscients des difficultés que suscite la réalisation de projets métallurgiques aussi coûteux, difficultés encore aggravées par la crise de l'énergie qui remet en cause la rentabilité elle-même de l'exploitation industrielle.

Mais, précisément, leur réalisation présente un intérêt certain, car le nickel est un élément positif dans le commerce extérieur français : c'est ainsi que la seule production actuelle rapporte, en effet, 250 millions de dollars à l'économie nationale.

Déjà, du fait de notre retard, certains pays, tels que l'Indonésie, l'Australie et les Philippines, sont entrés dans la course. Nous avons, nous, Français, la possibilité de produire dans un proche avenir ces 100 000 à 200 000 tonnes supplémentaires dont le monde aura besoin. Pour la France, ce serait, à court terme, une rentrée de devises d'un milliard de dollars et, pour la Nouvelle-Calédonie, ce serait, dans l'immédiat, la relance de son économie et l'assurance de la paix sociale.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie instamment de faire connaître ces quelques réflexions au plus haut niveau, afin que l'industrialisation de mon territoire devienne très rapidement une réalité. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

Difficultés budgétaires, enfin.

Jusqu'à-là toujours excédentaire — et, dans leurs excellents rapports, nos collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont plu à le souligner — notre budget connaît, depuis 1972, un déficit. D'abord, relativement minime avec 350 millions de francs C. F. P. la première année, il a été plus lourd en 1973 et 1974 ne sera pas encore une année faste, alors que notre assemblée territoriale a fait les efforts nécessaires pour y remédier.

La mission dont j'ai évoqué la venue prochaine vous exposera, monsieur le secrétaire d'Etat, le détail technique de l'évolution du budget 1974, ainsi que le niveau du déficit prévisionnel de 1975.

Je me bornerai ici à expliciter les causes de ce déficit, jusqu'à présent inhabituel.

J'ai fait allusion, il y a un instant, à ce que l'on a appelé le « boom calédonien de 1970 ». C'est, en effet, à partir de cette époque que notre économie a connu une « surchauffe » artificielle à la suite des promesses gouvernementales de promouvoir l'implantation de plusieurs usines métallurgiques.

Le 22 mai 1970, M. Henry Rey, que j'ai cité il y a un instant, alors qu'il évoquait des investissements privés de 130 milliards de francs C. F. P., ajoutait : « Cela, et vous l'avez déjà compris, entraînera nécessairement la mise en place d'une puissante infrastructure d'environnement incombant en grande partie à la puissance publique.

« Il faudra également approvisionner les centres industriels nouvellement créés et assurer leur desserte. Il y a lieu de prévoir la création de villes nouvelles avec tous leurs équipements, voirie, approvisionnement en eau, électricité, routes, terrains d'aviation, ports, installations sportives et culturelles.

« Il faut prévoir les équipements sociaux, tels que les établissements d'enseignement, les centres de soins. Et, surtout, je pense à la crise du logement. C'est pourquoi la solution du problème de l'habitat me paraît prioritaire et nécessite un effort tout particulier. »

En 1970, tout le monde croyait donc à ce « boom » et, à partir de cette date, on a assisté à un développement anarchique du secteur tertiaire. Il fallait, en effet, tout faire à la fois : le port, les routes, les logements, les écoles. Parallèlement, l'administration territoriale gonflait ses effectifs, le commerce se suréquipait et de nombreuses personnes arrivaient de l'étranger.

Tout cela correspondait aux objectifs d'une production de 200 000 tonnes de nickel-métal et les ressources nouvelles escomptées devaient largement couvrir toutes les dépenses correspondantes !

C'est ainsi que le 24 mai 1972, M. Pierre Messmer nous déclarait : « Les calculs de la comptabilité nationale ont permis de tracer une courbe de croissance qui exprime le doublement probable du produit actuel aux environs de 1975. »

Hélas ! Comme je l'ai déjà dit, tous ces espoirs devaient rapidement s'évanouir et notre production allait même diminuer en 1972 et en 1973 !

Sur le plan budgétaire, la situation devait nécessairement se dégrader. En effet, sur le plan administratif, les dépenses de fonctionnement avaient considérablement augmenté, alors que, dans le secteur privé, la rentabilité de nombreux investissements n'était plus assurée, entraînant indirectement un ralentissement du mouvement commercial, donc une diminution des recettes douanières. Parallèlement, le budget local allait se trouver grevé du remboursement des emprunts importants effectués pour la réalisation de toutes les infrastructures prévues.

Cela nous a irrémédiablement conduits au déséquilibre actuel et celui-ci persistera tant que notre développement métallurgique n'aura pas atteint un rythme satisfaisant.

Si, à une époque, la métropole a estimé devoir, pour des raisons d'intérêt supérieur, prendre en main le contrôle de notre économie minière et métallurgique, la population de notre territoire ne comprendrait pas qu'elle fût aujourd'hui pénalisée par les erreurs et les atermoiements qui ont présidé à la mise en œuvre des projets d'industrialisation envisagés.

Notre territoire se trouve ainsi aujourd'hui contraint de faire appel à la solidarité nationale pour combler son déficit budgétaire. Il sait d'ailleurs qu'il peut compter sur cette solidarité et vous remercie d'avance, monsieur le secrétaire d'Etat, de la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien examiner ce problème, mais il reste convaincu que, seule, une mise en œuvre rapide de notre industrialisation pourra promouvoir un rééquilibrage de notre budget.

Il est bien évident que de nombreux autres sujets devraient encore ici être abordés si l'on voulait cerner de façon complète la réalité calédonienne.

Soucieux, et je remercie M. Guillard d'avoir si bien évoqué le problème de nos communes, de la promesse que je vous ai faite d'être bref, et persuadé que la meilleure façon d'être entendu — tant de votre Haute Assemblée que du Gouvernement — est de n'insister que sur quelques points essentiels, je limiterai là mon exposé.

Puisse-t-il n'avoir eu pour ambition que de faire entendre, à Paris, la voie des populations que je représente désormais. Vous l'avouerez-vous en terminant ? Celles-ci, méconnaissant peut-être — à cause de leur éloignement — les propres difficultés de la métropole, sont déçues de ne pas voir les pouvoirs publics s'occuper sérieusement de nos problèmes, d'attendre trop longtemps des réalisations industrielles nécessaires à leur survie et à l'élévation du niveau de vie de l'élément mélanésien et d'être incertaines sur l'avenir d'une jeunesse dont la scolarisation et l'emploi futur posent une question angoissante aux familles.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez promis à nos concitoyens de venir vous rendre compte sur place de nos difficultés : j'espère — et je le souhaite pour la qualité des relations qui existent entre la Calédonie et la France — que vous ne viendrez pas les mains vides et que, d'ici au mois de janvier, vos services auront travaillé sur ces dossiers qui nous tiennent tant à cœur et qui se nomment : statut institutionnel, projets industriels, déficit conjoncturel. J'espère aussi que, vous-même, vous appuyant sur la confiance du Parlement appelé à voter ce budget des départements et territoires d'outre-mer, vous apporterez à cette France du Pacifique toutes les assurances dont elle a besoin pour connaître, avec et grâce à la métropole, un développement toujours plus harmonieux. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aux diverses interventions. Elles sont d'ailleurs intéressantes et ouvrent un certain nombre de débats.

Je remercie, à mon tour, M. Paul Guillard de l'exposé qu'il a fait sur la mission qu'il a accomplie avec un certain nombre de ses collègues. Il a eu raison de souligner l'importance de la réforme communale. Celle-ci, en effet, non seulement donne plus d'autonomie locale à un certain nombre d'habitants de ces territoires, mais encore, a déjà entraîné des relèvements des interventions des ministères techniques, donc de l'effort de l'Etat en faveur de ces territoires. Il ne faut pas opposer ces communes aux assemblées territoriales comme certains avaient pu le craindre. Les unes et les autres ont leurs attributions propres. Il convient donc de susciter les moyens financiers permettant à ces communes de faire face à leurs obligations.

On m'a parlé de la révision des statuts de la Nouvelle-Calédonie et, éventuellement, de la Polynésie. Je confirme que le Gouvernement déposera deux projets de loi, permettant aux particularismes locaux de s'exprimer dans de meilleures conditions, à la session de printemps. Je demande d'ailleurs au Sénat de grouper la discussion d'un certain nombre de propositions de révision, qui avaient été déposées également dans cette assemblée, pour qu'un débat commun sur ces affaires importantes aboutisse, du moins je l'espère, à un accord très large. Si ces modifications ne portent pas sur le fond, elles sont néanmoins importantes et je souhaiterais avoir, avec les représentants des groupes, une discussion approfondie avant de déposer le projet du Gouvernement à la session de printemps.

Je dirai à M. Namy, qui d'ailleurs n'est plus là...

M. Roger Gaudon. Ses représentants sont là !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je transmettrai, par la voie du *Journal officiel*, à M. Namy...

M. Roger Gaudon. Nous le lui transmettrons avant !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... que, s'il a éprouvé des difficultés pour interpréter les documents budgétaires, il lui suffisait de m'en faire part : j'aurais été très heureux de l'aider à les résoudre.

Je lui demanderai aussi de ne pas faire au Gouvernement de procès d'intention à propos de Djibouti. La France maintient, en effet, des troupes à Djibouti, mais à la demande, donc avec l'accord de la population locale parce que celle-ci encourt des risques. Il est normal que la France assure à la majorité des habitants de ce territoire la protection que celle-ci est en droit de lui demander et qu'elle lui demande effectivement.

Je répondrai à M. Namy que les scrutins de 1958 et 1967 ont montré le désir de la majorité de ces habitants de rester Français et que tous ceux qui ont eu lieu depuis l'ont confirmé. On retrouve d'ailleurs toujours à peu près la même majorité : le désir de rester Français est très net dans ce territoire. La politique d'autodétermination, qui est celle de la France, exclut la détermination par l'étranger et les déclarations de chefs d'Etat amis, quelles qu'elles soient, ne changeront pas la réalité des choses : la population de ce territoire souhaite rester dans la République.

J'ai été un peu surpris — je ne voudrais pas ironiser — en entendant M. Namy indiquer qu'à son sens tous les courants de pensée devraient s'exprimer à Djibouti. Je lui ferai remarquer que les résultats des scrutins à Djibouti montrent bien que tous les courants de pensée, différents et même parfois opposés, s'expriment. Je signalerai, par exemple, que, lors de la consultation de 1967, à laquelle il a fait allusion, le résultat était de l'ordre de 60 contre 40 p. 100. Par conséquent, tous les courants de pensée s'étaient exprimés. C'est le cas aussi pour toutes les décisions qui ont suivi depuis au sein de l'assemblée territoriale. Si M. Namy a raison de souhaiter que toutes les opinions puissent s'exprimer à l'occasion de ces élections, il ferait bien de le dire à ses amis des pays de l'Est.

M. Louis Namy. N'allez pas trop à l'Est !

M. Jacques Henriot. On n'a rien à y gagner.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur Pen, honnêtement je ne peux pas servir d'intermédiaire dans le conflit qui vous oppose au député de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je ne suis pas le porte-parole du député et, si vous avez avec lui, à cet égard, des sujets de discussion, le mieux, c'est de l'en entretenir directement. J'indiquerai, cependant, que le prix de vente du poisson est, en effet, de la compétence du territoire. Il ne peut subsister sur ce point absolument aucun doute.

Monsieur Pen — je vais plus au fond des choses — il n'est pas juste de dire que la métropole n'aiderait que ceux qui la quittent. D'abord, le territoire français des Afars et des Issas ne quitte pas la métropole. Son chef de Gouvernement vient, au contraire, d'affirmer de la manière la plus claire qu'il souhaitait rester dans le cadre de la République.

Si l'effort qui est fait pour votre territoire est insuffisant, bien sûr, il n'est pas négligeable.

Dans le budget qui vous est proposé figurent tout de même 7 millions de francs pour le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui compte moins de 7 000 habitants. Un effort analogue par habitant, par exemple pour le territoire des Afars et des Issas que vous avez mentionné, représenterait 200 millions de francs, alors que le budget des territoires d'outre-mer n'est que de 179 millions de francs. On peut toujours dire que l'effort est insuffisant et je suis prêt à avouer qu'il faudrait aller plus vite et faire encore plus, mais ne dites pas que celui qui est fait pour Saint-Pierre-et-Miquelon est négligeable. Ce serait injuste pour la métropole.

En tout cas, j'ai l'intention personnellement de suivre de près les efforts à faire dans ce territoire où j'irai d'ailleurs moi-même. Je constate que, dans ce budget, l'augmentation prévue pour Saint-Pierre-et-Miquelon est tout de même en correspondance avec celle qui est consentie en faveur des autres territoires.

M. Albert Pen. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pen avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Albert Pen. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne comprends pas ce calcul qui est souvent fait. A l'Assemblée nationale, on a relevé les propos d'un orateur qui avait calculé, en 1956, ce que coûtait le territoire par habitant. C'est un calcul qui ne repose sur rien. L'argent n'est pas donné à chaque Saint-Pierrais et l'on pourrait calculer aussi ce que coûte le paysan de la Lozère ou le montagnard de la haute Provence. J'avais calculé d'ailleurs, à une époque où le journal *la Nation* chiffrait le coût de chaque Saint-Pierrais à 673 000 anciens francs, que cet effort représentait 36 centimes par contribuable métropolitain. Ce n'était quand même pas excessif !

Ce qu'il faut considérer — je vous l'ai dit tout à l'heure — c'est ci, oui ou non, la présence de 6 000 Français à Saint-Pierre-et-Miquelon est nécessaire.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vais y revenir.

M. Albert Pen. Je n'ai jamais dit qu'aucun effort n'avait été fait. Le tout est de savoir comment l'argent est dépensé. C'est là que nos opinions divergent. Donnez-nous des outils de travail.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Pen des précisions qu'il a apportées. Naturellement, les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure étaient purement indicatifs. Ils n'avaient pour but que de lui montrer — c'était la question qu'il m'avait posée — que la métropole et le Gouvernement sont décidés à aider ce territoire. Ils se réjouissent non seulement de son patriotisme, qui est incontestable et qu'il a manifesté, en effet, dans des circonstances difficiles, mais aussi de son désir de rester dans le sein de la République.

M. Albert Pen. Bien sûr !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. L'important est de régler les problèmes concrets qui se posent. Je me suis efforcé de le faire à Saint-Pierre-et-Miquelon comme ailleurs depuis que j'occupe les fonctions qui sont les miennes. Je répète que je suis tout prêt, en me rendant dans le territoire, à étudier les projets nouveaux que vous pourriez avoir. Soyez certain, en tout cas, que votre territoire ne sera pas négligé ni par le Gouvernement ni, j'en suis sûr, par le Parlement.

M. Albert Pen. J'en prends acte.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je dirai à M. de Hauteclocque que je ne peux pas accepter un procès d'intention qui est fait non seulement à ma personne, si j'en juge par les premiers mots de son intervention, mais au Gouvernement tout entier et même au Conseil d'Etat, qui a accepté à l'unanimité le projet de décret qui lui était présenté. Je tiens, en lui répondant point par point, à lui montrer que, si telle était son intention, ce que je ne pense pas, ce que je n'espère pas, elle précéderait d'une erreur et d'une mauvaise interprétation de ce décret.

En réalité, ce décret, qui a été approuvé en conseil des ministres, comme c'était d'ailleurs de règle, après un avis unanime du Conseil d'Etat, répond parfaitement, au contraire, au souci exprimé par le Parlement. Je crois d'ailleurs avoir montré, au cours de la discussion du projet de loi en question, ma compréhension à l'égard du Parlement. J'aurais très bien pu, monsieur le sénateur — je vous le signale en passant — m'appuyant sur l'Assemblée nationale, laisser le Sénat voter les amendements qu'il voulait et demander à l'Assemblée de reprendre son texte initial. Me faire maintenant un procès d'intention me paraît très franchement un peu injuste. Je vais d'ailleurs vous le démontrer très facilement.

Il était indispensable — ce n'est pas contradictoire avec le projet de loi — que la question posée permette une réponse par oui ou par non. Le Conseil d'Etat nous l'a demandé expressément. Il est évident qu'autrement le texte aurait été incompréhensible. On ne peut pas poser une question ou une autre. La réponse à la question se devait d'être claire et sans équivoque. Nous ne pouvons pas, dans une affaire aussi importante, nous permettre l'équivoque. Par conséquent, il n'existe aucune contradiction à cet égard. Nous ne pouvions envisager aucune autre formule. Certes, nous aurions pu changer un mot, mais honnêtement, sur le fond, il fallait poser la question très clairement, afin d'éviter des interprétations différentes de la réponse.

Tenant compte des observations du Sénat, j'ai indiqué dans le décret qu'il s'agissait « de la consultation des populations des Comores ». Ne me faites donc pas, à cet égard, de procès d'intention ; ce serait, je le répète, profondément injuste.

Vous avez évoqué ensuite le délai de quatre jours qui est accordé aux partis politiques pour s'inscrire afin de participer à la campagne électorale. J'ai demandé au gouverneur de ce territoire, dès hier, de promulguer le décret sur place. Bien entendu, ce n'est qu'à partir de ce moment-là que commence à courir le délai de quatre jours. Tous les partis politiques sont d'ailleurs prévenus et tous ceux qui le souhaitent participeront à la campagne électorale. Il n'est point dans l'intention du Gouvernement d'en écarter certains dans une affaire aussi importante.

Vous avez relevé l'expression « sans condition particulière » et avez fait allusion à l'exposé des motifs du projet de loi. Je vous signale que l'expression « sans condition particulière de résidence » ne signifie pas sans condition de résidence. Les conditions normales d'inscription restent de six mois. On peut donc dire, ce qui répond à votre souci, qu'il est impossible — je le confirme très nettement — de voter à Mayotte sans condition de résidence. Par conséquent, personne ne pourra subitement, subrepticement aller s'inscrire dans telle ou telle partie du territoire comorien.

Si, pour le vote, le Gouvernement a choisi la date du 22 décembre, c'est, tout d'abord, parce que l'assemblée territoriale l'a demandé. On ne peut pas, dans une affaire aussi importante, ne pas tenir compte des aspirations des populations locales. Ensuite, il faut savoir que le 22 décembre est une date significative pour les Comoriens. Pourquoi ? Parce que, voilà deux ans, à la même date, l'assemblée territoriale des Comores avait manifesté par un vote unanime, abstraction faite de quelques abstentions, son désir de négocier les conditions de l'indépendance. Par conséquent, il était normal que cette date désormais historique pour les Comoriens fût choisie pour ce scrutin important. C'est ce qui a été fait par le Gouvernement. Je vous demande d'en prendre acte.

Toutes les conditions stipulées par la loi sont réunies : la commission désignée par la cour de cassation l'a été en temps voulu ; les douze magistrats, que j'ai d'ailleurs reçus moi-même avant-hier, vont partir, je crois, demain et seront sur place, par conséquent, dans les délais prévus.

Je vous demande de prendre acte de l'effort qui a été fait. Il serait très fâcheux — c'est un scrutin important pour ces populations — que subsiste un doute dans l'esprit de quiconque. Je puis vous affirmer que telle que l'a voulue le Parlement la consultation aura lieu et que, comme prévu, le Parlement, dans les six mois qui suivront, ouvrira un débat pour en tirer les conséquences.

M. Cherrier a évoqué, dans une intervention d'autant plus remarquable qu'il vient d'arriver dans cette assemblée, tous les problèmes qui se posent à la Nouvelle-Calédonie. Il a eu raison de différencier les problèmes du statut, celui que posent les implantations industrielles et celui que pose le budget. Ce sont, en effet, les trois grands problèmes actuels que le Gouvernement va s'efforcer de résoudre.

Vous savez que j'ai l'intention de me rendre en Nouvelle-Calédonie vers le 20 janvier — d'ailleurs, après avoir reçu, au début du mois de janvier, une délégation importante de l'assemblée territoriale de ce territoire — et je puis vous dire que les préoccupations que vous avez exprimées, monsieur le sénateur, seront, je le pense, toutes satisfaites.

Je vous confirme d'abord qu'un projet de révision du statut allant dans le sens que vous avez souhaité sera déposé à la session de printemps par le Gouvernement. Je vous confirme que nous allons mettre un terme au retard qu'on a pu noter dans l'industrialisation. Il faut savoir d'ailleurs que ce retard a souvent eu pour cause les difficultés qu'a connues à un moment donné l'industrie du nickel. On ne peut donc pas, dans un système économique qui est libéral, rendre le Gouvernement responsable de l'implantation ou de la non-implantation de telles industries.

Néanmoins, je puis vous dire que je mets tout en œuvre pour que le projet du Nord, l'agrandissement du projet du centre et le projet du Sud — car le Gouvernement procédera à un partage pour le Sud — soient réalisés dans les semaines ou les mois qui viennent. Je donnerai toutes précisions utiles, à cet égard, quand je me rendrai en Nouvelle-Calédonie. Ces mesures sont de nature à rassurer tous ceux qui s'inquiètent pour la poursuite du projet Nord et tous ceux qui pensent que le Gouvernement hésite à partager le Sud.

Quant à l'équilibre du budget, l'Etat fera ce qu'il a promis et ce que la solidarité nationale implique, et prévoira dans la loi de finances rectificative les crédits pour assurer cet équilibre. Comprenant les difficultés de ce territoire, il s'efforcera de l'aider le mieux possible.

En tout cas, vous avez pu constater, depuis quelques mois, que, territoire par territoire, j'ai essayé d'apporter les solutions les plus justes.

Pour les Comores, j'ai tenu très largement compte de la volonté du Parlement tout entier.

Pour le territoire des Afars et des Issas, j'ai signé il y a trois jours des conventions importantes avec le Gouvernement de ce territoire. Elles permettront, je pense, une entente fructueuse avec ce territoire pendant de longues années.

Les Nouvelles-Hébrides, dont, depuis soixante ans, le protocole n'avait pas été modifié et avaient subi des injustices et des difficultés très graves dans certains secteurs, vont connaître un progrès nouveau en restant condominium puisque les Anglais ont accepté les propositions que j'ai pu leur faire.

De même pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, des efforts importants seront faits dans les mois qui viennent, dans le sens de la révision des statuts et d'une accélération des progrès économiques.

Que Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que Wallis-et-Futuna, ne s'inquiètent pas. La France ne négligera pas les petits territoires, bien au contraire. Pour eux, comme pour les Terres

australes, je puis vous donner l'assurance que la France fera son devoir, c'est-à-dire ce qu'il convient de faire pour des citoyens appartenant à la République, même s'ils sont en petit nombre et même si leur territoire ne dispose pas de ressources économiques aussi importantes que d'autres territoires.

Ce faisant, je pense aller dans le sens voulu par la majorité des habitants de tous ces territoires. J'espère que le Parlement m'aidera dans l'effort que le Gouvernement est bien décidé à poursuivre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Albert Pen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le président, de revenir à la charge, au risque de lasser la patience de mes collègues, mais j'ai tout de même posé trois questions à M. le secrétaire d'Etat et non au député de ce territoire.

Vous avez répondu partiellement à la troisième question en me disant que la fixation du prix du poisson relevait bien de la compétence du territoire. Mais je vous avais demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'expliquer ce que vous entendiez par là. Je n'ai pas eu de réponse.

Je répète mes deux autres questions. Premièrement, le député du territoire vous a remercié d'avoir mis des crédits à la disposition de la commune de Saint-Pierre pour refaire totalement la voirie. Il a déclaré que la dépense avait été payée deux fois en plus de trois ans. Vous comprendrez que cela m'inquiète. Mes compatriotes vont se demander où est passé l'argent, car les rues sont loin d'être refaites. Nous procédons actuellement à leur réfection grâce à un emprunt territorial supporté par les contribuables.

Si vous nous avez envoyé des crédits, c'est parfait, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je voudrais savoir où ils sont passés.

En second lieu, le député a déclaré que la majorité du conseil général avait refusé le choix d'un expert. Entre nous, cela n'avait pas beaucoup d'importance car on peut réaliser de très bonnes choses sans expert, mais on ne peut pas les faire sans argent. De toute façon, cette affirmation n'est pas exacte. L'expert, ce sont vos services qui l'ont récusé. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'en donner acte.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Franchement, monsieur le sénateur, je ne suis pas là, je le répète, pour arbitrer les difficultés que vous pouvez rencontrer avec le député du territoire que vous représentez au Sénat.

Je vais vérifier dans le détail tous les points que vous signalez. Je vous répondrai, si vous me le permettez, par écrit ou lors d'un entretien que je suis prêt à avoir avec vous la semaine prochaine. *A priori*, sur le premier point, je n'ai pas souvenir d'avoir donné les fonds que vous avez évoqués ou que le député a évoqués. Je voudrais vérifier ce fait de façon précise. Je vous donnerai ces réponses très rapidement.

M. Albert Pen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'insiste bien sur le fait que les allégations du député ont été portées en séance publique, donc à la connaissance de mes compatriotes. Plutôt que de me donner une réponse au cours d'un entretien privé, j'aurais préféré que vous me la donniez en séance publique.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous adresserai une lettre que vous pourrez rendre publique.

M. Baudouin de Hauteclocque. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Hauteclocque.

M. Baudouin de Hauteclocque. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat de vos réponses. Mais ne croyez pas que je voulais vous faire un procès d'intention. Certainement pas.

Ce qui est le plus important, c'est le texte de loi lui-même. Dans celui-ci, je reconnais que vous avez suivi à peu près toutes les suggestions du Sénat, et je vous suis gré de nous avoir suivis.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous remercie.

M. Baudouin de Hauteclocque. Pour la première question, celle de la rédaction des bulletins, je reconnais qu'il n'était pas très facile de présenter clairement l'option offerte et, par conséquent, sans être très satisfait de votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, je l'admets quand même.

Sur la deuxième question, si les quatre jours ne partent pas du 29 novembre, mais de la promulgation dans les territoires des Comores, à ce moment-là, le problème est résolu, et je vous remercie de votre explication.

Sur la troisième question, les conditions de résidence auxquelles la commission de législation attachait une très grande importance, votre explication est valable. Encore était-il nécessaire que ce fût clairement dit, afin que les Comoriens ne s'y perdent pas.

Tout cela est donc précisé. Mais je vous ai demandé aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous aviez réfléchi aux conséquences d'une décision unilatérale des Comoriens, prise en violation des dispositions de la loi. Avez-vous prévu que l'ordre public serait maintenu et que ceux qui ont manifesté leur désir de rester français seraient soutenus? Vous ne m'avez pas répondu sur ce sujet.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Sur la cinquième question, je puis vous répondre que l'ordre public sera maintenu. Ceux qui souhaiteraient rester Français n'encourront naturellement aucune représaille.

M. Baudouin de Hauteclocque. Je vous remercie. Vous entendez bien, n'est-ce pas, qu'il sera fait échec à toutes velléités de représailles de la part des autres Comoriens?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Oui.

M. Baudouin de Hauteclocque. C'est à titre purement personnel que je prenais la parole. Je ne parlais, ni en tant que rapporteur de cette loi, puisqu'elle est définitivement votée, ni au nom de mon groupe, puisque je ne suis pas habilité pour le faire.

Je ne vous fais pas un procès d'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous adresse pas de reproches personnels. Me situant sur un plan plus général et m'adressant, au-delà de vous, à tous les membres du Gouvernement, je souhaiterais que les décrets pris pour l'application des lois répondent davantage à la volonté du législateur, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Personnellement, je voterai vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : — 1 094 213 francs. »

Personne ne demande la parole?...

M. Roger Gaudon. Le groupe communiste vote contre.

M. Robert Schwint. Le groupe socialiste également.

M. le président. Je mets aux voix le crédit du titre III. (*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : + 10 200 000 francs. »

Par amendement n° 64, MM. Pen, Champeix, Ciccolini, Geofroy, Nayrou, Tailhades et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement proposent de réduire le crédit de ce titre IV de 1 200 000 francs.

La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Cet amendement rejoint les préoccupations exprimées tout à l'heure par notre collègue M. de Hauteclocque, qui avait été rapporteur du projet sur les Comores.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai aucunement l'intention de vous faire un procès d'intention. Mais, lors de la discussion, le 6 novembre dernier, du projet de loi organisant une consultation des populations des Comores, nous avions présenté un certain nombre d'amendements dont certains avaient été retirés après que vous nous eûtes donné des assurances formelles.

Ces amendements avaient pour objet d'assurer une parfaite régularité du scrutin.

Or, que constatons-nous actuellement?

Tout d'abord, la date a été fixée au 22 décembre 1974. Il nous semble qu'un référendum en France ne serait pas fixé le jour de Pâques, le 14 juillet ou le 11 novembre.

Ensuite, le Gouvernement avait, à l'origine, demandé un délai maximum de six mois pour organiser la consultation. C'est dans la loi. Or, cette consultation aura lieu finalement tout juste un mois après la promulgation de la loi, bien que nous soyons actuellement en pleine révision des listes électorales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'article L. 30 de notre code électoral — prévoyant, en dehors des périodes de révision, l'inscription des Françaises et Français remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur — s'appliquera-t-il aux populations des Comores ? Autrement dit, les jeunes atteignant la majorité de dix-huit ans dans le courant de l'année pourront-ils voter ou non ?

Nous avons l'impression que la campagne électorale sera pour le moins bâclée dans un archipel où la presse locale est inexistante et où il n'y a pas d'imprimerie.

Le choix de la couleur des bulletins, bleu pour le oui, jaune pour le non, curieusement inversé par rapport à celui adopté lors de la consultation de 1967 en Côte française des Somalis, est contraire aux assurances formelles données par vous-même à M. Jozeau-Marigné, président de la commission de législation du Sénat, sur les instances duquel nous avons retiré notre amendement qui obligeait le Gouvernement à adopter des bulletins uniformément blancs. Il nous semble qu'un signe de reconnaissance, ajouté au texte, aurait suffi pour les analphabètes, le choix d'une couleur bénéfique ou maléfique paraissant suspect en pareil cas.

Au mépris des intentions clairement exprimées par le Parlement et des assurances que vous nous aviez données, il semble que l'on aboutisse à une consultation hâtive, précédée d'une consultation bâclée au moyen de listes électorales sans doute incomplètes et avec les bulletins de vote qui ne seront pas neutres.

Nous craignons que le résultat de cette consultation, à nos yeux très important, n'apparaisse d'ores et déjà quelque peu faussé. Pour protester contre cette façon de faire nous proposons au Sénat, de façon symbolique, de réduire de 1 200 000 francs les crédits du titre IV de l'état B.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Monory, au nom de la commission des finances. A l'analyse, l'exposé des motifs a paru à la commission plus politique que financier. Dans ces conditions, elle s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le sénateur, de ne pas me faire de procès d'intention, ni au Gouvernement.

En ce qui concerne le délai de six mois, vous faites une confusion. En l'occurrence, il s'agit du délai dont le Parlement dispose, après la consultation, pour donner son avis. Il n'a jamais été question que la consultation n'aurait lieu que dans six mois.

Pour ce qui est des listes électorales, elles sont révisées tous les ans et sont pratiquement à jour. Aux Comores comme en France, les scrutins sont fréquents. Au moment où la consultation aura lieu, les jeunes de dix-huit ans qui sont inscrits sur les listes pourront naturellement voter.

Quant à la couleur des bulletins, ne me faites pas, là non plus, de procès d'intention. J'ai dit que j'examinerais les suggestions que vous aviez faites. Le choix des couleurs était très difficile. La couleur blanche est celle d'un parti politique. Si nous l'avions choisie, cela aurait complètement faussé un scrutin qui doit être clair et on aurait été en droit de me le reprocher.

Nous n'avons pas non plus choisi la couleur verte qui est celle de l'islam.

Nous avons choisi les couleurs bleue et jaune parce qu'elles sont parfaitement neutres et qu'elles ont un égal attrait, ce qui est très important. Il ne faut pas qu'on puisse, là aussi, me reprocher d'avoir choisi une couleur qui ait une signification particulière, dans un sens ou dans l'autre.

Pour le Territoire français des Afars et des Issas, les couleurs avaient été inversées, mais on ne peut pas comparer ce territoire avec les Comores.

Croyez bien que, dans cette affaire, nous n'avons voulu, ni dans un sens, ni dans l'autre, influencer sur les électeurs.

Le procédé que vous préconisez, et qui consiste à réduire les crédits d'un Etat auquel on demande de se prononcer dans des conditions très difficiles, est irréaliste.

En métropole, on peut envisager cette affaire sous l'angle purement juridique ; mais les Comoriens ont un choix très délicat à faire et ils vont se trouver, quel que soit leur choix, dans une position difficile dans les mois qui viennent. Par conséquent, ne leur compliquons pas la tâche et soyons unanimes.

C'est la raison pour laquelle j'avais souhaité, alors que j'aurais pu ne pas le faire, que le Parlement tout entier se mit d'accord pour bien montrer aux Comoriens qu'il n'y avait dans cette affaire ni équivoque ni volonté de pression.

Je crois vraiment que le fait de retirer des crédits à un territoire qui en a particulièrement besoin, sous prétexte que le décret fixant les couleurs des bulletins ou tel ou tel détail ne va pas exactement dans le sens que vous auriez souhaité, probablement d'ailleurs par méconnaissance des pratiques locales, n'est pas très heureux. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement. Il y va de l'intérêt des Comoriens. Voter un tel amendement serait à la fois critiquable sur le fond des choses et injuste à l'égard du texte que vous critiquez.

M. le président. Monsieur Schwint, l'amendement est-il maintenu ?

M. Robert Schwint. Je maintiens, bien sûr, cet amendement et je voudrais répondre sur trois points à M. le secrétaire d'Etat.

La réduction de crédits, vous le savez bien, est la seule procédure dont nous disposons. Nous préférons voter une augmentation de crédits de 1 200 000 francs pour venir en aide aux populations des Comores.

Par ailleurs, je prends acte avec plaisir que l'article L. 30 relatif aux inscriptions sur les listes électorales en dehors de la période des élections s'appliquera bien aux Comores.

Enfin, en ce qui concerne le délai de six mois, nous avons noté une certaine précipitation qui ne semble pas correspondre à l'article 1^{er} de la loi du 23 novembre 1974, qui stipule : « Dans un délai maximum de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, les populations des Comores seront consultées sur la question de savoir si elles souhaitent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République française. » C'est simplement la précipitation avec laquelle vous procéderez à cette consultation qui nous a quelque peu surpris.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne la précipitation dont vous parlez, monsieur le sénateur, je voudrais ajouter un argument. Nous avons choisi cette date du 22 décembre pour répondre au souhait des Comoriens et parce qu'elle permettait de respecter la loi. D'ailleurs, les commissions sont en place.

Par ailleurs, si nous avions retardé la consultation, nous aurions eu l'air de regretter un acte qui a été décidé par le Parlement à l'unanimité. Je ne comprends pas que des parlementaires socialistes puissent, à cet égard, manifester de tels regrets.

Enfin, il est une troisième raison, également importante, qui nous a guidés dans le choix de cette date. Il faut savoir que les mois de janvier et février sont des mois d'intempéries, généralement graves, aux Comores. Si nous avions reporté le scrutin au mois d'avril ou au mois de mai, cela aurait retardé la décision du Parlement quant aux conclusions à en tirer. Nous avons choisi la date du 22 décembre pour que tout le monde puisse voter dans de bonnes conditions.

Compte tenu des explications que je viens de vous donner, je ne comprends pas, je vous le dis très franchement, que vous mainteniez votre amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 64, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 31 :

Nombre des votants	276
Nombre des suffrages exprimés	255
Majorité absolue des suffrages exprimés.	128

Pour l'adoption	88
Contre	167

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre IV, au chiffre de plus 10 200 000 francs.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme, + 131 900 000 francs. » (Adopté.)

« Crédits de paiement, + 68 213 000 francs. » (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des affaires inscrites à notre ordre du jour.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 2 décembre 1974, à neuf heures trente et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 98 et 99 (1974-1975). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Transports :

I. — SECTION COMMUNE

II. — TRANSPORTS TERRESTRES :

Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (rapport n^o 99, tome III, annexe n^o 28) ;

M. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 101, tome XII).

III. — AVIATION CIVILE :

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (rapport n^o 99, tome III, annexe n^o 29) ;

M. Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 101, tome XIII).

IV. — MARINE MARCHANDE :

M. Louis Talamoni, rapporteur spécial (rapport n^o 99, tome III, annexe n^o 30) ;

M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 101, tome XIV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du dimanche 1^{er} décembre 1974.

SCRUTIN (N° 31)

Sur l'amendement n° 64 de M. Pen et des membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés, au titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1975. (Budget des territoires d'outre-mer.)

Nombre des votants.....	277
Nombre des suffrages exprimés.....	256
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	129
Pour l'adoption.....	90
Contre	166

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Charles Alliès.
Auguste Amic.
Antoine Andrieux.
Clément Balestra.
André Barroux.
Charles Beaupetit.
Gilbert Belin.
Georges Berchet.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Jacques Bordeneuve.
Frédéric Bourguet.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Pierre Brousse.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Maurice Coutrot.
Mme Suzanne Crémieux.
Etienne Dailly.
Georges Dardel.
Michel Darras.
René Debesson.
Emile Didier.

Emile Durieux.
Fernand Dussert.
Léon Eeckhoutte.
Jean Filippi.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Pierre Giraud (Paris).
Lucien Grand.
Edouard Grangier.
Léon-Jean Grégory.
Léopold Heder.
Gustave Héon.
Maxime Javelly.
Pierre Jambrun.
Jean Lacaze.
Robert Lacoste.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Robert Laucournet.
Bernard Legrand.
Pierre Marcihaey.
Marcel Mathy.
André Méric.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy-Auguste Moinet.
Michel Moreigne.
André Morice.
Jean Nayrou.
Gaston Pams.
Guy Pascaud.

Jacques Pelletier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Pierre Perrin.
Pierre Petit (Nièvre).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Edgard Pisani.
Fernand Poignant.
Victor Provo.
Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Edgar Tailhades.
Henri Tournan.
René Touzet.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Emile Vivier.
Joseph Voyant.
Raymond de Wazières.

Ont voté contre :

MM.
Hubert d'Andigné.
Jean Auburtin.
Jean Bac.
Jean de Bagneux.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Hamadou Barkat Gourat.
Edmond Barrachin.
Maurice Bayrou.
Jean Bénard Mousseaux.
Jean Bertaud.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Eugène Bonnet.
Roland Boscarry-Monsservin.

Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Philippe de Bourgoing.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Pierre Brun (Seine-et-Marne).
Raymond Brun (Gironde).
Paul Caron.
Pierre Carous.
Charles Cathala.
Jean Cauchon.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.

Jean Cluzel.
André Colin (Finistère).
Jean Colin (Essonne).
Jean Collery.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Louis Courroy.
Pierre Croze.
Charles de Cuttoli.
Claudius Delorme.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Hubert Durand (Vendée).

Yves Durand (Vendée).
François Duval.
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Jean Fleury.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Jean-Marie Girault (Calvados).
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros (Yvelines).
Louis Gros (Français établis hors de France).
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Baudouin de Hauteclocque.
Jacques Henriot.
Rémi Herment.
Roger Houdet.
Saïd Mohamed Jaffar el Amdjade.
René Jager.
Pierre Jourdan.
Louis Jung.
Michel Kauffmann.
Alfred Kieffer.
Michel Kistler.
Michel Labéguerie.
Pierre Labonde.
Maurice Lalloy.
Arthur Lavy.
Jean Legaret.
Modeste Legouez.

Edouard Le Jeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Georges Lombard.
Ladislas du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Georges Marie-Anne.
Louis Marré.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Maury.
Jacques Ménard.
André Messenger.
Jean Mézard.
André Mignot.
Paul Minot.
Michel Miroudot.
Max Monichon.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Jean Natali.
Marcel Nuninger.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Mlle Odette Pagani.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Henri Parisot.
Guy Petit (Pyrénées-Atlantiques).

André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Henri Prêtre.
Maurice PrévotEAU.
Jean Proriot.
Pierre Prost.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Ernest Reptin.
Paul Ribeyre.
Jules Roujon.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Jean Sauvage.
Edmond Sauvageot.
Mlle Gabrielle Scellier.
Pierre Schiélié.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Bernard Talon.
Henri Terré.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Travert.
Raoul Vadepied.
Amédée Valeau.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Raymond Villatte.
Louis Virapoullé.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.

Se sont abstenus :

MM.
André Aubry.
Serge Boucheny.
Fernand Chatelain.
Georges Cogniot.
Léon David.
Jacques Duclos.
Jacques Eberhard.

Gérard Ehlers.
Marcel Gargar.
Roger Gaudon.
Mme Marie-Thérèse Goutmann.
Raymond Guyot.
Paul Jargot.
Léon Jozeau-Marigné.

Mme Catherine Lagatu.
Fernand Lefort.
Léandre Létouquat.
Louis Namy.
Guy Schmaus.
Louis Talamoni.
Hector Viron.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Pouvanaa Oopa Tetuaapua.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Jean Lacaze à M. Adrien Laplace.
Jean Legaret à M. Jean de Bagneux.
Amédée Valeau à M. Paul Malassagne.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	255
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	128
Pour l'adoption.....	88
Contre	167

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.